



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE  
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL  
OISE-PAYS DE FRANCE**

**COMITÉ SYNDICAL  
SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021**



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC  
NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

**COMITE SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2021**

**ORDRE DU JOUR**

Désignation du secrétaire de séance	5
Adoption des procès-verbaux des Comités syndicaux du 22 avril 2021 et du 10 mai 2021	7
Désignation des conseillers régionaux d'Ile-de-France au Bureau du Parc	27
Programme d'actions 2022	31
Réponse à un appel à projet européen pour un programme de recherche sur la forêt de Chantilly	111
Décision modificative	117
Questions diverses	123



## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**



**ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES COMITES  
SYNDICAUX DU 22 AVRIL 2021 ET DU 10 MAI 2021**



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 22 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux avril à vingt heures trente s'est réuni, au gymnase municipal de Gouvieux, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 19 mars 2021, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	<b>86</b>
Nombre de membres présents	<b>44</b>
Nombre de membres ayant pouvoir	<b>8</b>
Nombre de votants	<b>52</b>

**PRESENTS :**

Collège des Régions : Manoëlle MARTIN, Denis PYPE, Didier RUMEAU, Thibault HUMBERT.

Collège des Départements : Nicole COLIN.

Collège des Communes : Paule LAMOTTE, Fabrice DALONGEVILLE, Thierry MARVILLE, Anne LEFEBVRE, Abderhamane GUERZOU, Philippe FROIDEVAL, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, Philibert de MOUSTIER, Guillaume DUCHESNE, Jacques RENAUD, Corine TANGE, Virginie PARDO, Thierry BROCHOT, Patrice MARCHAND, Dominique FACUNDO, Michel MANSOUX, Patrice URVOY, Daniel FROMENT, Joël BOUCHEZ, Alexis MENDOLA-RUIZ, Cyril MOREL, Leslie PICARD, Jean-Paul GAY, Gilles GRANZIERA, James PASS, François DROUIN, Caroline HOFFERT, Sylvie LECLAIR, Agathe DUCHAUFFOUR, Thierry PICHERY, Gérard KOTUSIK, Dominique VERDRU, Evelyne VAN HAECKE, Hervé POTEAUX, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA, Juliette DE LOMBARDON.

**Avaient donné pouvoir :** Nathalie LEBAS à Denis PYPE, Corry NEAU à Nicole COLIN, Nicole LADURELLE à Nicole COLIN, Arnaud DUMONTIER à Nicole COLIN, Pierre BEMELS à Didier DAGONET, Pascale LOISELEUR à Paule LAMOTTE, Benoit THIBAUT à Guillaume DUCHESNE, Dimitri ROLAND à Fabrice DALONGEVILLE.

**ABSENTS ou EXCUSES :** Guy HARLE D'OPHOVE, Mylène TROSZCZYNSKI, Samira SAKI-AIDOU, Stéphane SALINI, Isabelle BERESSI, Ali SOUMARE, Daniel DESSE, Françoise DUBREUCQ, Célia DELAHAYE, Frédéric SERVELLE, Jacques DELAUNE, François DESHAYES, Francine LEFEUVRE, Cécile GAUVILLE-HERBET, Hervé LECOEUR, Pierre BARROS, Stéphane PETERS, Sébastien FERRACHAT, Nicolas MOULA, Jean-Pierre BLAIMONT, Véronique BRETENOUX, Magali MAZURIER, Cédric MORVAN, Jean-Paul DOUET, Xavier GAUTIER, Anne PHILIPPO-FLEURY, Christophe VAN ROEKEGHEM, Jérôme PINSSON, Nicolas DE LA

FOURNIERE, Didier WROBLEWSKI, Thibault DELECLUSE, Brice GZREZIAK, Guillaume LEGER, Baptiste MONMIREL, Patrick BARETT.

**Assistaient également** : Franck LAGNIAUX, Arnaud CALVAR, Pierre CAUVET, Sébastien VANDRA, Christine COOREVITS, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs. Il présente les excuses de Daniel Dray, Vice-Président, qui vient de subir une opération chirurgicale qui s'est bien passée.

Monsieur MARCHAND informe que les inscriptions des élus aux commissions du Parc sont abondantes ; ce qui nécessitera sans doute d'adapter nos modes de travail et de former des groupes de travail.

Il ajoute qu'il laisse encore une semaine ou deux pour réceptionner les inscriptions et qu'il devrait être en mesure de convoquer les commissions pour fin mai ou début juin. Il précise qu'il faudra trouver des salles pour accueillir ces commissions, à savoir des salles avec une capacité d'accueil d'au moins 200 personnes et une bonne ventilation, pour tenir compte de la situation sanitaire.

Il rappelle qu'il souhaite associer les Présidents de commission au Bureau du Parc.

Il explique que le Bureau a commencé à réfléchir aux participations financières des communes, qui sont en général faibles et qui peuvent varier d'une opération à une autre. Il estime qu'il n'y aura sans doute pas de modification importante mais pense que cette question mérite d'être examinée, thème par thème.

Il note que le Parc ne distribue pas des subventions mais suscite des projets qui ne sont pas forcément une priorité pour les communes, d'où la nécessité de proposer des taux de financement du Parc importants.

Monsieur MARCHAND indique également qu'une lecture de lectorat du magazine Soyons Parc a été réalisée, qu'elle est très intéressante et qu'il sera sans doute utile de la présenter.

Il ajoute enfin que lors du Bureau précédant ce comité syndical, a eu lieu un débat très riche sur la pertinence de l'aide du Parc apportée aux méthaniseurs au titre de l'intégration paysagère des bâtiments agricoles. Il indique que la commission agriculture/cheval devra se saisir de cette question et la rapporter au Bureau pour un débat.

## **I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Philibert de MOUSTIER est désigné secrétaire de séance.

## **2 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Monsieur MARCHAND explique que ce projet de règlement intérieur figurait dans les annexes du projet de Charte qui a été soumis à l'approbation des communes, Régions et Départements mais qui peut faire l'objet de modifications et qui doit être approuvé par le Comité syndical.

Il indique que le Bureau a proposé d'ajouter un paragraphe sur la possibilité de tenir les réunions de façon dématérialisée.

Il souligne que le règlement intérieur prévoit une commission avis. Il explique, qu'en effet, compte tenu des délais de convocation et des délais de réponse aux demande d'avis de l'Etat, le Bureau ne peut pas toujours être réuni, dans les formes. Il explique qu'en cas d'avis, il convoquera une réunion du Bureau mais que, si les délais de convocation ou le quorum ne peuvent pas être respectés, ce Bureau sera une commission avis qui rendra compte de son avis ensuite à une réunion de Bureau.

Il insiste également sur le paragraphe qui traite de la résolution des litiges, avec la mise en place d'une procédure calquée sur ce qui se pratique dans le privé.

Il note enfin qu'il conviendra que le Parc se dote d'un conseil scientifique, qui fait l'objet d'un paragraphe dans le règlement intérieur.

**A l'unanimité, le Comité syndical adopte le règlement intérieur ainsi proposé.**

### **3 – DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU**

Monsieur MARCHAND explique que compte tenu du renouvellement des instances du Parc, il convient que le Comité syndical renouvelle la délégation de pouvoirs du Comité syndical au Bureau.

Il propose de reconduire la délégation de pouvoirs du Comité syndical au Bureau à l'identique. Il donne lecture des délégations de pouvoirs notées dans le rapport de présentation.

Il attire l'attention des membres du Comité syndical sur les fonds, qui sont encadrés mais qui permettent d'intervenir de façon souple et rapide, sans attendre le vote des programmes d'actions.

Il insiste également sur les avis, concernant les documents d'urbanisme et les projets.

Madame LECLAIR, déléguée de Roberval, demande de quelle façon les communes peuvent saisir les fonds et quel est le délai requis.

Monsieur MARCHAND répond que le financement d'un projet peut aller assez vite (quelques mois) et que le plus simple est de contacter l'équipe du Parc qui indiquera la procédure.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de déléguer au Bureau les pouvoirs suivants :**

- **Décisions relatives à la mise en œuvre d'opérations hors programmes d'actions conduites sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte, dans les limites budgétaires définies par le Comité syndical**
- **Attribution des financements du Parc, dans le cadre des fonds, conformément aux critères établis et dans la limite de 50 000 Euros HT par opération**
- **Examen des conventions particulières et des avenants aux conventions-cadres adoptées par le Comité syndical**
- **Avis sur les documents d'urbanisme**
- **Avis sur les projets soumis à enquête publique**
- **Détermination du régime des primes et indemnités attribuées au personnel ainsi que des salaires du personnel contractuel**

### **4 – DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT**

Monsieur MARCHAND explique que, de la même façon, il convient que le Comité syndical renouvelle la délégation de pouvoirs du Comité syndical au Président.

Il propose de reconduire la délégation de pouvoirs du Comité syndical au Président à l'identique.

Il souligne que la possibilité de déposer un recours en justice est donné au Président car le Parc peut être pris par les délais sans pouvoir réunir, dans les formes, le Bureau ou le Comité syndical.

Il note qu'il rend compte régulièrement au Comité syndical des décisions qu'il prend.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de déléguer au Président les pouvoirs suivants :**

- **Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation des actes nécessaires**
- **Passation, exécution et règlement des conventions, des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent réglementairement être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget**
- **Passation des contrats d'assurance**
- **Acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges**
- **Décision d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 5 000 Euros**
- **Règlement des frais des honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts**
- **Intenter au nom du syndicat mixte des actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, à savoir :**
- **Déposer une plainte, déposer une instance auprès de l'ensemble des juridictions existantes**
- **Utiliser les services d'un avocat, en tant que de besoin**
- **Rédiger des mémoires en réponse et tous documents nécessaires dans le cadre d'une instance intentée contre le syndicat mixte**
- **Passation de conventions avec les organismes apportant leur concours financier dans les opérations conduites par le Comité syndical, en règle générale, passation de toute convention n'ayant pas d'incidence budgétaire pour le Parc**
- **Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Syndicat et nomination des régisseurs**
- **Décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, des accords-cadres, qui peuvent réglementairement être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget**

## **5 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PARC DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

Monsieur MARCHAND rapporte que le Parc a des représentants dans un certain nombre d'organismes extérieurs et que la réinstallation du Comité syndical nécessite de renouveler les délibérations

**Le Comité syndical, à l'unanimité, nomme les représentants du Parc suivants :**

- **Fédération des Parcs naturels régionaux de France : François DROUIN (délégué de Pont Ste Maxence)**
- **Commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Val d'Oise : Jacques RENAUD (délégué de Châtenay-en-France) et Paule LAMOTTE (déléguée d'Asnières-sur-Oise)**
- **Commission régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) en Hauts-de-France : Philibert de MOUSTIER (délégué de Boran-sur-Oise)**

- **CLE du SAGE Croult-Engnien-Vieille Mer : Didier DAGONET (délégué de Béthemont-la-Forêt)**
- **CLE du SAGE Oise Aronde : Hervé POTEAUX (délégué de Verneuil-en-Halatte)**
- **CLE du SAGE de la Nonette : Yves CHERON (délégué de Ver-sur-Launette)**
- **Comité régional de la biodiversité Ile-de-France : Joël BOUCHEZ (délégué de Mours)**
- **Comité régional de la biodiversité Hauts-de-France : Yves CHERON (délégué de Ver-sur-Launette)**
- **Conseil d'administration du Comité départemental du tourisme du Val d'Oise : Monsieur Marchand propose de solliciter le Président de la commission tourisme**
- **ANCT Val d'Oise : Jacques RENAUD, (délégué de Châtenay-en-France)**
- **ADICO : Daniel DRAY (délégué de La Chapelle-en-Serval)**

## **6 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PARC AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER**

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc porte un programme européen LEADER, destiné à soutenir techniquement et financièrement des projets publics ou privés s'inscrivant dans la stratégie suivante : « Générer un développement économique basé sur la valorisation des richesses du territoire, dans le respect de son environnement et de son identité paysagère. »

Il rapporte que le suivi de ce programme et la sélection des projets retenus pour bénéficier d'une aide sont délégués à un Comité de programmation qui comprend un collège public, composé d'élus du Parc et des communautés de communes, et un collège privé, composé de représentants des chambres consulaires, de professionnels, d'associations et de particuliers, habitant ou exerçant leur activité sur le territoire du Parc.

Il explique que le Parc est représenté dans ce Comité par 4 membres titulaires et 4 membres suppléants, qu'il convient de renommer, suite à la réinstallation du Comité syndical.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, désigne**

**Comme titulaires au Comité de programmation :**

- **Philibert de MOUSTIER (délégué de Boran-sur-Oise), qui est reconduit dans sa fonction**
- **Fabrice DALONGEVILLE (délégué d'Auger-saint-Vincent)**
- **Abderhamane GUERZOU (délégué de Beaumont-sur-Oise)**
- **Daniel DRAY (délégué de La Chapelle-en-Serval)**

**Comme suppléants, au comité de programmation :**

- **Pierre CAUVET (délégué suppléant de Boran-sur-Oise),**
- **Thierry PICHERY (délégué de Saint-Martin-du-Tertre)**
- **Patrice URVOY (délégué de Montépilloy)**

Monsieur MARCHAND observe qu'il manque un délégué suppléant. Il propose de solliciter des membres et d'intégrer ce délégué suppléant dans la délibération.

## **7 – ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS 2021**

Monsieur MARCHAND présente les fiches du programme d'actions.

Il souligne qu'elles sont toutes conçues sur le même modèle et présentent les sites concernés par l'opération, la mesure ou les mesures de la Charte auxquelles l'opération se rapporte, les justificatifs

de l'opération par rapport à l'objectif, la nature et le contenu de l'opération, puis le coût et le plan de financement.

Il ajoute que les recettes émanent des Régions et Départements, essentiellement, selon les enveloppes et les modalités de financement qui ont été fixées par les partenaires. Il précise que ce programme fait l'objet de réunions de concertation préalables avec les services des Régions et Départements qui se mettent d'accord sur les plans de financement qui sont proposés ensuite au Bureau et au Comité syndical.

Il rappelle que la Région Ile-de-France a décidé de prendre à sa charge les cotisations et subventions du Département du Val d'Oise mais que celui-ci attribue 30 000 € pour une opération.

Une présentation, opération par opération, est faite.

#### Concernant l'adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique :

Monsieur de MOUSTIER demande si cette enveloppe est suffisante.

Sylvie CAPRON répond qu'en réalité, c'est une suite d'opération et que le Parc a déjà consacré une enveloppe de 130 000 €.

Il est demandé si la forêt privée et si d'autres forêts sont touchées.

Sylvie CAPRON répond que les forestiers privés se penchent effectivement sur cette problématique mais pas de façon aussi approfondie que l'Institut de France à Chantilly. Elle rappelle aussi que de très nombreuses forêts en France sont touchées mais que Chantilly est particulièrement concernée, en raison notamment de son sol sableux.

#### Concernant les cahiers de recommandations architecturales :

Monsieur MARCHAND estime qu'il conviendra que la commission se penche sur la communication de ces documents afin qu'ils soient utiles.

Madame BOCOBZA, déléguée de Viarmes, souhaite pouvoir être destinataire du fichier PDF du cahier de recommandations architecturales de sa commune de façon à pouvoir le mettre sur le site Internet de la commune.

#### Concernant le fonds Expertises environnementales :

Madame LECLAIR, déléguée de Roberval, demande si ce fonds est mobilisable pour une mesure de bruit lié à l'autoroute.

Monsieur MARCHAND répond pourquoi pas.

Monsieur POTEAUX, délégué de Verneuil-en-Halatte, demande s'il peut être mobilisé pour des mesures liées à des captages d'eau.

Monsieur MARCHAND se demande si l'Agence de l'eau ne finance pas ce type de mesures et propose de contacter l'équipe pour regarder ce sujet.

#### Concernant le développement des circuits courts et l'alimentation locale :

Monsieur DALONGEVILLE suggère de suivre l'évolution des prix des produits locaux car il faudrait s'assurer de l'accès de ces produits au plus grand nombre.

Monsieur MARCHAND se demande quel levier le Parc peut actionner, il pense qu'il faut surtout augmenter l'offre et explique que le Parc cherche à favoriser l'installation de maraîchers (recherche de foncier vacant par exemple).

Madame de LOMBARDON (déléguée de Villers-Saint-Frambourg) demande si le programme alimentaire territorial fait l'objet d'un suivi.

Sylvie CAPRON répond que les actions du programme d'actions en matière agricole sont directement issues du plan d'actions qui avait été arrêté mais estime, en effet, qu'il serait bien de réunir le Comité de pilotage pour faire un point d'avancement de ce plan d'actions.

#### Concernant le développement de la marque valeur Parc :

Monsieur MARCHAND estime qu'il faudra réfléchir, le cas échéant, au marquage d'autres produits ou prestations.

#### Concernant le programme de communication :

Monsieur MARCHAND souligne que la commission aura une tâche importante, deux audits ayant été réalisés et la stratégie et les outils de communication devant être revus.

Monsieur MARCHAND affirme que l'élaboration des programmes d'action est le cœur du travail des commissions dont les réflexions (nouvelles idées, inversion des priorités...), alimenteront ces programmes.

Constatant qu'il n'y a plus de questions, Monsieur MARCHAND propose d'adopter le programme d'actions 2021.

#### **Le Comité syndical, à l'unanimité :**

- **adopte le programme d'actions 2021**
- **décide de solliciter les partenaires financiers pour le financement de ces actions et d'autoriser le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des subventions**
- **autorise le Président à engager les actions dès l'accord des subventions**

## **8 - ADOPTION DU CONTRAT DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE AVEC LA REGION ILE-DE-FRANCE**

Monsieur MARCHAND rapporte que la Région Ile-de-France souhaite formaliser son engagement, notamment financier, dans la mise en œuvre des Chartes de Parc au travers d'un Contrat de Parc, passé avec chacun des Parcs et l'État.

Il commente le texte du contrat.

Il note qu'il comprend en annexe une répartition prévisionnelle des dépenses en fonction des orientations définies par le Parc.

Il ajoute que les engagements financiers de la Région Ile-de-France sont conformes à ce qui était prévu dans les annexes de la Charte.

Il précise que la Région des Hauts-de-France devrait proposer un contrat de même nature, pour la période 2022/2025.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve le contrat de Parc et autorise le Président à le signer**

## **9 - ADHESION A OISE-LES-VALLEES**

Monsieur MARCHAND rappelle que, dans le cadre du programme d'actions 2021, le Parc a sollicité l'agence d'urbanisme Oise-les-Vallées pour mener les études expérimentales de capacité foncière des communes de l'Oise, eu égard à son expertise, son habitude à expérimenter des démarches et à engager des partenariats avec d'autres partenaires.

Il souligne que le Parc avait déjà signé une convention-cadre de partenariat avec Oise-la-vallée, il y a quelques années et que les échanges entre les géomaticiens des deux structures sont nombreux et fructueux.

Il explique qu'afin de pouvoir être menées par Oise-les-Vallées, les études de capacité foncière doivent entrer dans le programme partenarial 2021 de Oise-les-Vallées ; ce qui nécessite au préalable l'adhésion du Parc à Oise-les-Vallées.

Il précise que le coût de cette adhésion annuelle s'élève à 1 600 €.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de l'adhésion du Parc à Oise-les-Vallées et autorise le Président à signer la convention d'adhésion.**

## **10 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021**

Monsieur MARCHAND indique que le Parc n'a aucune marge de manœuvre en ce qui concerne les recettes puisque les recettes des Régions, de l'Etat et des Départements sont connues et que la cotisation des communes et son évolution sont fixées dans les statuts.

Il ajoute que les dépenses de fonctionnement sont, elles aussi, très encadrées puisqu'elles comprennent essentiellement les dépenses du personnel fixé dans la Charte ainsi que, le cas échéant, des postes à durée déterminés en fonction des financements supplémentaires obtenus (LEADER, Natura 2000, COTTRI...).

Il explique que l'équipe comprend 16 personnes de l'ancienne Charte et qu'elle accueille en outre :

- Un animateur LEADER. Le poste de gestionnaire LEADER à mi-temps étant vacant. Ces deux postes sont financés à 80% par le programme LEADER.
- Un chargé de mission « mobilités durables », financé dans le cadre du COTTRI
- Une chargée de mission SIG en appui de Pascal Lambert, jusqu'au mois d'août, ce poste étant mutualisé avec la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte, pour 2 jours par semaine.

Il ajoute qu'il avait été prévu également de recruter, en 2020, un animateur de la filière biomasse-énergie et notamment du projet COR ECO2, dans le cadre d'une subvention de l'ADEME mais que l'ADEME n'a pas donné suite à la demande de subvention du Parc.

Il indique que le 17<sup>e</sup> poste de l'ancienne Charte est toujours vacant, la chargée de mission développement économique ayant quitté le Parc n'a pas été remplacée, dans l'attente de la redéfinition du poste.

Il explique également que le budget triennal prévisionnel, inscrit dans les annexes de la Charte, prévoit l'augmentation de l'équipe, pour tenir compte de l'accroissement du périmètre, à raison de 3 postes supplémentaires, en 3 ans.

Il indique qu'un premier recrutement a été effectué en 2020 (arrivée de Thibaud DAUMAL, chargé de mission Environnement/écologie) et que le second poste vise à conforter les chargés de mission œuvrant dans le domaine de l'aménagement (urbaniste, paysagiste architecte), pour répondre aux demande des communes.

Il annonce que Jean-Marc GIROUDEAU, chargé de mission urbanisme, prendra sa retraite en décembre 2021 et qu'il est donc proposé d'assurer une transition entre Jean-Marc GIROUDEAU et son successeur en doublant le poste en 2021.

Il rappelle le cadre de la politique salariale mise en place, à savoir le recrutement qui se fait par un cabinet, qui permet d'être à l'abri des pressions, et une grille salariale identique pour les contractuels et les fonctionnaires, chaque salarié étant libre de son statut.

Il explique, par ailleurs, que le Parc doit posséder un fonds de roulement important car il doit faire les avances des charges de fonctionnement en début d'année en attendant de recevoir les cotisations, et d'autre part, il règle les dépenses des actions avant de percevoir le versement des subventions.

Monsieur MARCHAND indique que le Parc a un petit budget d'investissement, correspondant aux travaux de la Maison du Parc, à l'équipement ou à du mobilier (panneaux, barrières) acquis.

Il explique que le Parc possède, à côté de son budget principal, un budget opérationnel, avec une section de fonctionnement et une section d'investissement, qui traduit les choix de la politique du Parc, issus des programmes d'actions préparés par les commissions.

Il demande s'il y a des questions ou des observations. Aucune autre observation ou question n'est formulée.

Monsieur MARCHAND propose que le Comité syndical prenne formellement acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

**A l'unanimité, le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.**

## **II - OUVERTURE DES HEURES DE VACATION**

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc naturel régional Oise – Pays de France organise des manifestations et participe à de nombreux salons qui sont tenus par du personnel vacataire (étudiants, ...) que le Parc forme.

Par ailleurs, il explique que ces vacataires permettent aussi de renforcer les moyens humains du Parc (encadrement de sorties, manifestations, réunions organisées par le Parc, distribution de la documentation du Parc, réalisation de missions ponctuelles variées...).

Il propose d'ouvrir 600 heures de vacation pour l'année 2021 (jusqu'au 31 mars 2022), contre 900 heures les années précédentes.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de l'ouverture de 600 heures de vacation jusqu'au 31 mars 2022, rémunérées sur la base d'une vacation par heure effectuée au**

**taux de l'indice correspondant au 1er échelon du grade d'adjoint administratif échelle CI.**

## **12 – INDEMNITES DU PRESIDENT**

Monsieur RENAUD rapporte que suite au renouvellement des instances du Parc, il convient que le Comité syndical renouvelle sa délibération concernant les indemnités du Président.

Il explique que les indemnités, fixées par l'article L.333-3 du Code de l'environnement, avec application de la grille prévue par l'article D333-15-1 basée sur la superficie du territoire, se montent à 31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit une indemnité mensuelle de 1 205,71 € brut.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, vote l'indemnité d'exercice des fonctions de Président au taux de 31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit une indemnité mensuelle de 1 205,71 € brut.**

## **13 - QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il clôt la séance à 22H30.

Philibert de MOUSTIER

Patrice MARCHAND

Secrétaire de séance

Président

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du 10 mai 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix mai à vingt heures trente s'est réuni, au gymnase municipal de Gouvieux, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 23 avril 2021, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	<b>86</b>
Nombre de membres présents	<b>42</b>
Nombre de membres ayant pouvoir	<b>7</b>
Nombre de votants	<b>49</b>

**PRESENTS :**

Collège des Régions : Guy HARLE D'OPHOVE.

Collège des Départements : Nicole LADURELLE, Corry NEAU, Gilles SELLIER.

Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Paule LAMOTTE, Fabrice DALONGEVILLE, Philippe FROIDEVAL, Célia DELAHAYE, Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS, Philibert de MOUSTIER, Benoit THIBAUT, Samantha BALLOT, Jacques RENAUD, Corine TANGE, Virginie PARDO, François DESHAYES, Cécile GAUVILLE-HERBET, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETEUX, Michel MANSOUX, Magali MAZURIER, Joël BOUCHEZ, Alexis MENDOZA-RUIZ, Christophe VAN ROEKEGHEM, Cyril MOREL, Leslie PICARD, Jean-Paul GAY, François DROUIN, Jérôme PINSSON, Nicolas de la FOURNIERE, Sylvie LECLAIR, Thierry PICHERY, Dominique VERDRU, Julie BONGIOVANNI, Didier WROBLEWSKI, Hervé POTEAUX, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA, Baptiste MONMIREL, Patrick BARRET.

**Avaient donné pouvoir :** Manoëlle MARTIN à Guy HARLE D'OPHOVE, Denis PYPE à Guy HARLE D'OPHOVE, Ariane COLLARD à Didier WROBLEWSKI, Stéphane PETERS à Fabrice DALONGEVILLE, Vincent BOUCHER à François DROUIN, Guillaume DUCHESNE à Benoit THIBAUT, James PASS à Yves CHERON.

**ABSENTS ou EXCUSES :** Nathalie LEBAS, Didier RUMEAU, Mylène TROSZCZYNSKI, Samira SAKI-AIDOUD, Stéphane SALINI, Thibault HUMBERT, Isabelle BERESSI, Ali SOUMARE, Nicole COLIN, Daniel DESSE, Thierry MARVILLE, Anne LEFEBVRE, Dimitri ROLAND, Abderhamane GUERZOU, Jacques DELAUNE, Thierry BROCHOT, Francine LEFEUVRE, Hervé LECOEUR, Pierre BARROS, Sébastien FERRACHAT, Nicolas MOULA, Jean-Pierre BLAIMONT, Cédric MORVAN, Jean-Paul DOUET, Anne-Laure BESSAH, Xavier GAUTIER, Daniel FROMENT, Anne PHILIPPO-FLEURY, Gilles GRANZIERA, Jennifer MONTEIRO, Sophie TORDEUR, Gérard KOTUSIK, Thibault DELECLUSE, Brice GRZESIAK, Juliette de LOMBARDON, Guillaume LEGER.

**Assistaient également** : Pierre CAUVET, Christine COOREVITS, Violaine LEROUX, Arnaud PENET, Sylvie CAPRON.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Il explique que le dossier du projet de maison d'arrêt à Belloy-en-France est réglé. Il informe que le Premier Ministre a annoncé les 7 sites d'implantation des futures maisons d'arrêt en Ile-de-France et que le site initialement envisagé à Belloy-en-France est finalement abandonné, au profit d'un terrain à Bernes-sur-Oise.

Monsieur de MOUSTIER, délégué de Boran-sur-Oise, regrette vivement que le projet ait été reporté à Bernes-sur-Oise, aux confins du Val d'Oise et de l'Oise, au milieu de la plaine agricole, notamment des terres exploitées par des agriculteurs du GIEE.

## **I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Philibert de MOUSTIER est désigné secrétaire de séance.

## **2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 9 MARS 2021**

Le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 9 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

## **3 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

Monsieur MARCHAND présente les comptes administratifs 2020. Il explique que, comme pour le débat d'orientations budgétaires, le Parc n'a pas de marge de manœuvre pour exécuter son budget.

Il constate l'excédent de fonctionnement du budget principal, qui a été augmenté avec la baisse de l'activité du Parc liée au contexte du COVID.

Il souligne qu'il est nécessaire d'avoir une trésorerie importante car les cotisations des collectivités sont perçues tardivement dans l'année et qu'il existe un grand décalage entre le paiement des actions et le versement des subventions.

Il note que les dépenses de personnel sont encadrées par la Charte qui définit les effectifs.

Il rappelle que la cotisation des communes représente environ 25% des recettes de fonctionnement du budget principal, que les principaux financeurs sont les deux Régions et le Département de l'Oise, la Région Ile-de-France ayant pris en charge la part du Département du Val d'Oise.

Monsieur MARCHAND présente le tableau sur l'état d'avancement des opérations des programmes d'actions. Il estime que ce tableau est important et permet de mesurer si les opérations se déroulent suivant la chronologie prévue.

Il observe que les programmes d'actions 2016 et 2017 sont terminés et consommés à près de 90%, que le programme d'actions 2018 est engagé à hauteur de 79%, celui de 2020 à 58% et celui de 2021 à 51% ; ce qui témoigne d'un bon déroulement des opérations.

Il demande s'il y a des questions sur les comptes administratifs.

Constatant qu'il n'y en a pas, il quitte la salle.

Monsieur DRAY, Vice-Président, met au vote les comptes administratifs 2020.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2020 du budget principal et du budget opérationnel.**

#### **4 - COMPTES DE GESTION 2020**

Monsieur MARCHAND observe que les comptes de gestion établis sont identiques aux comptes administratifs.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2020 du budget principal et du budget opérationnel.**

#### **5 - BUDGETS PRIMITIFS 2021**

Monsieur MARCHAND présente les budgets 2021.

Il note que le Parc est en capacité d'obtenir des financements autres que ceux des Régions et Départements (Etat, ADEME, Europe, Agence de l'eau).

Il cite les postes budgétés, à savoir :

- les 17 postes (les 16 postes de l'ancienne charte et un poste recruté début 2021 dans le cadre de la nouvelle Charte),
- le chargé de mission LEADER et 1 poste à mi-temps de gestionnaire LEADER (financés à 80% par l'Union Européenne),
- le chargé de mission « Mobilités durables » financé par le COTTRI,
- la chargée de mission SIG partagée jusqu'au mois d'août 2021 avec la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte à raison de 2 jours par semaine,
- le poste supplémentaire lié à la nouvelle Charte et à l'extension du périmètre (recrutement à venir)
- l'animateur de la filière biomasse-énergie (recrutement à venir).

Il observe qu'à cela s'ajoutent les 600 heures de vacation prévues en 2021, les 3 stagiaires « Bac +3 à Bac +5 » et les dépenses de médecine du travail.

Concernant le budget opérationnel, il cite les opérations qui s'ajoutent au programme d'actions.

Puis, Monsieur MARCHAND met aux voix les deux budgets.

**A l'unanimité, le Comité syndical décide :**

- **D'affecter l'excédent du compte administratif 2020 du budget principal à la section correspondante du budget primitif 2021,**
- **D'adopter par nature et par chapitre, conformément à la nomenclature M14 en vigueur, le budget primitif 2021 du budget principal,**
- **De fixer, pour 2021, le montant de la cotisation :**
  - des communes totalement comprises à 2,66 € par habitant,
  - de la commune de Creil à 5 580,00 €,
  - de la commune de Saint-Maximin à 7 795 €
  - de la commune de Verneuil-en-Halatte à 3 653 €
  - de la commune de Fosses à 8 389 €
  - de la commune de Survilliers à 3 908 €,
  - de la commune de Nanteuil-le-Haudouin à 1 780 €

- de la commune de **Beaumont sur Oise** à **4 459 €**
  - de la commune de **Maffliers** à **4 266 €**
  - de la commune de **Mours** à **3 764 €**
- **d'adopter par nature et par chapitre, conformément à la nomenclature M14 en vigueur, le budget primitif 2021 du budget opérationnel,**
  - **d'autoriser le Président à solliciter la participation des partenaires financiers,**
  - **d'autoriser le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des participations et subventions.**

## **6 - CREATION DE POSTES**

Monsieur MARCHAND rapporte qu'il avait été prévu de recruter, en 2020, un animateur de la filière biomasse-énergie dans le cadre d'une subvention de l'ADEME mais que l'ADEME n'a pas donné suite à la demande de subvention du Parc.

Il rappelle que le 17° poste de l'ancienne Charte est toujours vacant, la chargée de mission développement économique n'ayant pas été remplacée, dans l'attente de la redéfinition du poste.

Il rappelle enfin que le budget triennal prévisionnel, inscrit dans les annexes de la Charte, prévoit l'augmentation de l'équipe, pour tenir compte de l'accroissement du périmètre, à raison de 3 postes supplémentaires, en 3 ans et qu'un premier recrutement a été effectué en 2020 (arrivée de Thibaud DAUMAL, chargé de mission Environnement/écologie).

Il ajoute que le second poste vise à conforter les chargés de mission œuvrant dans le domaine de l'aménagement (urbaniste, paysagiste architecte), pour répondre aux demandes des communes, et qu'en outre, Jean-Marc GIROUDEAU, chargé de mission urbanisme, prendra sa retraite en décembre 2021.

Il explique qu'il est ainsi proposé d'assurer une transition entre Jean-Marc GIROUDEAU et son successeur en doublant le poste en 2021 et de procéder au recrutement d'un animateur de la filière biomasse-énergie pour une durée de 2 ans, et ce même si l'ADEME ne finance pas le poste.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'ouvrir :**

- **un poste de chargé de mission urbanisme, à temps complet, Ce poste qui a vocation à être pérenne serait ouvert aux contractuels et aux agents de la catégorie A.**
- **un animateur de la filière biomasse-énergie. Ce poste serait en CDD de deux ans, sous contrat de projet.**

## **7 - CANDIDATURE POUR L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000 « COTEAUX DE L'OISE AUTOUR DE CREIL »**

Monsieur MARCHAND rappelle que le Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil » (ZSC) a été élaboré par le PNR Oise-Pays de France.

Il ajoute que le Parc a été désigné, pour 3 ans, structure animatrice en charge de la mise en œuvre du DOCOB et que cette mission d'animation a été renouvelée en 2017.

Il explique que l'animation d'un site Natura 2000 comporte plusieurs volets :

- Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000
- Suivis scientifiques et techniques

- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site
- Evaluation des incidences des projets
- Gestion administrative et financière
- Gouvernance du site

Il précise que cette animation est prise en charge à 100% par l'Etat et l'Europe.

Il rapporte que la désignation du Président du Copil et de la structure animatrice en charge de la mise en œuvre du DOCOB doit être renouvelée pour 3 ans.

Il propose que le Parc naturel régional Oise – Pays de France se porte candidat à l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil ».

Monsieur VAN ROEHEGHEM, délégué de Nointel, demande qui figure dans le comité de pilotage.

Sylvie CAPRON répond que la composition des Comités de pilotage des sites Natura 2000 est fixée par l'Etat, car les structures animatrices assurent cette fonction, pour le compte de l'Etat.

Elle ajoute que les Comités de pilotage sont très larges car ils comprennent à la fois les collectivités locales concernées mais aussi des représentants socioprofessionnels et des usagers (ONF, syndicat des Propriétaires forestiers privés, chasseurs, pêcheurs, associations, etc.).

**Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de présenter la candidature du Parc naturel régional Oise – Pays de France à l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil ».**

## **8 - APPROBATION DE LA CHARTE AGRICOLE ET FORESTIERE DU GRAND ROISSY**

Monsieur MARCHAND rapporte qu'adoptée initialement en 2016 sur le périmètre des communes Val d'Oisienne et 3 communes de Seine-Saint-Denis, la Charte Agricole de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) vient d'être étendue aux 17 communes du département de Seine et Marne et a été enrichie de la thématique de la forêt.

Il explique que le projet de Charte Agricole comprend deux principaux outils :

- Un schéma agricole fixant un objectif de pérennisation de 16 500 hectares de terres agricoles sur un horizon de 30 ans sur un périmètre de 45 communes (42 communes de la CARPF et 3 communes de Seine-Saint-Denis).
- Un programme d'actions concrètes articulé autour de quatre axes stratégiques :
  - Maintenir les espaces agricoles et forestiers et leur fonctionnalité, développer l'emploi ;
  - Faire profiter les activités agricoles et forestières du développement territorial
  - Renforcer les liens entre acteurs de l'urbain et du rural ;
  - Valoriser les services écosystémiques rendus par les espaces ruraux.

Il explique qu'en 2016, la Charte Agricole a été signée par une cinquantaine de partenaires locaux et que compte tenu de l'évolution du document, la CARPF sollicite, à nouveau, ses partenaires, pour la signer.

Il constate que les objectifs de la Charte agricole et forestière de la CARPF rejoignent ceux de la Charte du Parc et deux communes (Fosses et Survilliers) font partie à la fois de la CARPF et du Parc.

Il note, par ailleurs, que compte tenu de la proximité géographique des deux territoires, il est pertinent que le Parc et la CARPF échangent sur ces thématiques agricole et forestière.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, valide la Charte agricole et forestière du Grand Roissy et autorise le Président à la signer.**

## **9 - ADHESION A L'INSTITUT PARIS REGION**

Monsieur MARCHAND rappelle que dans le cadre du programme d'actions 2021, le Parc a sollicité l'agence d'urbanisme Oise-les-Vallées et l'Institut Paris Région pour mener les études expérimentales de capacité foncière des communes, eu égard à leur expertise, leur habitude à expérimenter des démarches et à engager des partenariats.

Il explique qu'afin de pouvoir être engagées par Oise-les-Vallées et l'Institut Paris Région, les études de capacité foncière doivent entrer dans le programme partenarial 2021 des deux agences d'urbanisme ; ce qui nécessite au préalable l'adhésion du Parc à Oise-les-Vallées et l'Institut Paris Région.

Il rappelle que le Comité syndical du 22 avril dernier a décidé l'adhésion du Parc à Oise-les-Vallées et qu'il convient à présent de valider l'adhésion du Parc à l'Institut Paris Région, au travers de la signature d'une convention-cadre 2021-2023.

Il ajoute que l'adhésion n'entraîne pas de cotisation annuelle fixée par l'Institut mais que la contribution du Parc se fait au travers d'une participation au programme de travail partenarial dont le montant est fixé contractuellement par convention annuelle.

Il explique que, pour 2021, la convention annuelle reprendra les objectifs et le montant des études expérimentales de capacité foncière (communes du Val d'Oise) dont le montant s'élève à 60 000 €, financées dans le cadre du programme d'actions 2021 du Parc.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Institut Paris Région et autorise le Président à signer les conventions.**

## **10 - MISE EN PLACE DU RIFSEEP POUR LA CATEGORIE A**

Monsieur MARCHAND rappelle que le RIFSEEP se compose de deux éléments :

- Une indemnité principale de traitement versée mensuellement, l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE)
- Un Complément Indemnitaire Annuel facultatif (CIA)

Il rappelle que concernant le personnel cadre, une grille de rémunération a été établie et qu'elle est basée sur l'égalité de rémunération pour une même tâche, responsabilité et expérience et donc l'égalité de traitement entre les fonctionnaires et les contractuels.

Il souligne que cette grille de rémunération est une base unique de rémunération pour les fonctionnaires et les contractuels, que cette rémunération est composée du traitement indiciaire brut de la fonction publique complété d'un régime indemnitaire permettant d'atteindre le montant net indiqué dans la grille.

Il ajoute que le régime indemnitaire est la variable d'ajustement permettant d'atteindre la grille de rémunération.

Il explique que la mise en place du RIFSEEP ne changera rien en terme de rémunération.

Il rappelle que le recrutement se fait par un cabinet, procédure qui permet d'être à l'abri des pressions.

**A l'unanimité, le Comité syndical valide la mise en place de ce Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la fonction publique, selon les modalités présentées dans le rapport.**

## **11 - FORFAIT MOBILITES DURABLES**

Monsieur MARCHAND explique que les personnels des collectivités territoriales peuvent bénéficier du remboursement de tout ou partie des frais engagés au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail sous deux conditions :

- Les trajets domicile/travail doivent être réalisés en cycle ou cycle à pédalage assisté ou en covoiturage (en tant que passager ou conducteur)
- Le nombre minimal de jours d'utilisation d'un moyen de transport éligible est fixé à 100 jours par an (modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent).

Il précise que le montant annuel du « forfait mobilités durables » est fixé à 200 €.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, valide la mise en place du forfait mobilités durables pour les agents du Parc.**

## **12 – RAPPORT D'ACTIVITES**

Monsieur MARCHAND donne la parole à Sylvie CAPRON, Directrice, pour présenter le rapport d'activités de l'année 2020.

Sylvie CAPRON présente le rapport d'activités.

Monsieur POTEAUX, délégué de Verneuil-en-Halatte, demande si les études sont disponibles sur Internet.

Sylvie CAPRON répond que non, mais qu'elles se trouvent sur l'extranet.

Concernant les correspondants Parc, Madame BOCOBZA, déléguée de Viarmes, pensent que les enfants pourraient être des Correspondants Parc.

Monsieur VAN ROEHEGHEM demande pour quelle raison les rapports du Comité syndical sont envoyés sous format papier.

Sylvie CAPRON répond que la loi autorise l'envoi dématérialisé des documents, ce qu'elle a fait lors des précédents bureaux et comités syndicaux mais que, compte tenu de l'épaisseur des documents et des difficultés de lecture des documents, elle a adressé le dernier rapport par courrier. Elle précise que si des membres du Comité syndical demandent une simple transmission dématérialisée, bien entendu, elle n'enverra pas de document papier.

## **13 - QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il clôt la séance à 22H00.

Philibert de MOUSTIER

Patrice MARCHAND

Secrétaire de séance

Président

**DESIGNATION DES CONSEILLERS REGIONAUX  
D'ILE-DE-FRANCE AU BUREAU DU PARC**



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

**OBJET : DESIGNATION DES CONSEILLERS REGIONAUX D'ILE-DE-FRANCE  
AU BUREAU DU PARC**

L'article 8 des statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France fixant la composition du Comité syndical prévoit que la Région Ile-de-France est représentée par 5 délégués. Chaque délégué disposant de 13 voix.

L'article 9 des statuts prévoit que le Bureau est composé, pour la Région Ile-de-France, de 4 Conseillers régionaux désignés par et parmi le collège des représentants de la Région Ile-de-France.

**Il convient que le collège des Conseillers régionaux de la Région Ile-de-France désigne ses représentants siégeant au Bureau.**



## **PROGRAMME D' ACTIONS 2022**



# SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

## RAPPORT DE PRESENTATION

### OBJET : PROGRAMME D' ACTIONS 2022

Le programme d'actions 2022 est composé de 27 opérations qui couvrent différentes mesures de la Charte. Ces opérations, dont les fiches descriptives sont annexées ci-après, sont :

#### Orientation I : Préserver et favoriser la biodiversité

**Assistance scientifique et technique à la gestion des milieux naturels :** Dans le cadre des actions engagées en faveur des milieux naturels, le Parc souhaite poursuivre la mission confiée depuis 2007 au Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France et qui fait l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs. Le Conservatoire aura en charge le suivi scientifique des actions entreprises, l'accompagnement technique pour la mise en œuvre d'actions de gestion, la réalisation d'inventaires et d'expertises dans des sites où la présence de patrimoine naturel remarquable est constatée.

**Programme de conservation de la flore menacée – 6ème tranche :** Depuis 2005, le Parc a engagé des actions qui ont pour objectifs, d'une part, d'améliorer les connaissances sur la flore de son territoire et d'autre part, de préserver des sites remarquables. Les bilans récemment effectués, notamment dans le cadre des travaux de révision de la Charte du Parc, ont mis en évidence la nécessité de mettre en œuvre des opérations spécifiques (recherche de stations, récolte de semences...) pour la conservation de la flore menacée. Ce programme pluriannuel comporte la mise en œuvre d'actions : récolte active/renforcement, récolte préventive, suivi, recherche des stations d'espèces non revues récemment.

**Restauration écologique de milieux naturels :** Le Parc envisage de confier au Chantier d'insertion de Chantilly (Un Château pour l'Emploi) des travaux de restauration écologique de milieux naturels (pelouses, landes, mares et marais).

Comme chaque année, 30 jours d'intervention sont programmés et concernent :

- Des pelouses sèches et ourlets à Orry-la-Ville, Avilly-Saint-Léonard, Villeneuve sur Verberie, Gouvieux
- Des actions de coupe et d'arrachage d'espèces exotiques envahissantes, notamment le Cerisier tardif (*Prunus serotina*), l'Aster lancéolée (*Aster lanceolatus*) et le Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*)
- Des actions de fauche et de restauration de lisières à la Borne Blanche
- La gestion écologique d'un réseau de mares à Luzarches, en forêt de Chantilly
- La pose et dépose de barrages amphibiens

**Réalisation d'Atlas Communaux de la Biodiversité (ABC) :** Un ABC a pour objectif de mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier les enjeux spécifiques liés, sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité, faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales (documents d'urbanisme...). Il comprend la réalisation des inventaires et des actions de sensibilisation, la définition d'actions et la réalisation d'un rapport de synthèse. 3 à 6 communes pourraient être concernées.

**Vidéo pédagogique sur le fleurissement durable et la végétalisation des communes :** Le Parc a réalisé plusieurs actions en faveur du fleurissement et de la végétalisation des espaces publics et cimetières et plus particulièrement : plusieurs programmes sur la gestion différenciée (plans de gestion, plans de désherbage, formations, communication, etc), un programme « Fleurir mon village » dans 9 communes, l'édition de 4 fiches techniques sur l'utilisation des plantes vivaces, un programme

de végétalisation des cimetières, la réalisation de 28 fiches techniques sur l'aménagement et la végétalisation des cimetières. Cette opération servira à valoriser ce travail et surtout à sensibiliser les habitants et les élus des communes n'étant pas encore engagées dans cette démarche. L'opération consiste en la réalisation d'une vidéo de 3 minutes visant l'information et la sensibilisation du grand public à la problématique du fleurissement et de la végétalisation des espaces publics et des cimetières.

## **Orientation 2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels**

**Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique – Comprendre les blocages de régénération et identifier les leviers sylvicoles possibles :** L'avenir de la forêt de Chantilly est compromis. L'Institut de France a décidé de mener les études et démarches permettant de comprendre la situation et d'appréhender la part liée au changement climatique, s'entourer d'experts et de scientifiques nationalement reconnus, pouvoir adapter sa gestion forestière. Il a constitué un Comité exécutif avec des partenaires (ONF, INRAe, PNR, conservatoire botanique, communauté de communes, ...) qui a validé un vaste programme de recherche scientifique, sans précédent. Dans le cadre de son programme d'actions 2022, le Parc propose de prendre en charge la recherche sur les freins à la régénération. L'objectif du projet est d'identifier les étapes qui peuvent se trouver bloquées et, pour chaque étape, d'identifier les facteurs à l'origine du blocage et de quantifier leur importance vis-à-vis du succès de la régénération. Ce travail permettra, selon les facteurs identifiés, de proposer des itinéraires sylvicoles pour assurer le renouvellement des peuplements qui pourront être testés ultérieurement.

## **Orientation 3 : Garantir un aménagement du territoire maîtrisé**

**Prolongation du dispositif d'autostop organisé :** Le Parc a mis en place Rezo Pouce sur son territoire en 2018/2019. 42 communes ont déployé le dispositif ou sont en cours de déploiement. Le dispositif n'a pas rempli les objectifs envisagés en termes d'adhésion et de fréquentation. La crise sanitaire a stoppé de façon brutale la pratique de l'autostop et le Parc n'a pas pu lancer la communication et la promotion du dispositif. Par ailleurs, l'outil manquait d'une application fonctionnelle à ses débuts. Le Parc a donc mis en stand by le dispositif et la convention avec la SCIC REZO POUCE. Il propose de reconduire le dispositif pour une durée d'un an, afin de relancer la campagne d'information autour du service. Au terme de cette durée, le dispositif sera réévalué afin de décider ou non de sa prolongation. Cette action comprend l'abonnement à Rézo Pouce 2021/2022 et celui de 2022/2023 ainsi que la communication du programme (réimpression des outils pour la promotion auprès du grand public).

## **Orientation 4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logement**

**Etudes urbaines :** Le Parc propose de reprendre la réalisation d'études urbaines globales pour les nouvelles communes. 2 communes sont engagées dans cette tranche : Saint Vaast de Longmont et Auger Saint Vincent.

**Fonds d'intervention « études d'aménagement » :** Pour faire face aux nombreuses demandes des communes, il est proposé d'abonder le fonds.

**Etudes pour des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales – 3<sup>ème</sup> programme :** Limiter l'imperméabilisation des secteurs urbanisés permet d'infiltrer au plus près de la source et d'éviter que ces eaux ne se chargent en pollution. Les espaces verts, mares, trottoirs enherbés, noues, ... sont des exemples de techniques de gestion alternative du pluvial qui participent à l'aménagement paysager de la commune. Mais il s'agit aujourd'hui, non seulement de produire des aménagements plus respectueux de l'environnement, mais aussi d'opérer

un retour en arrière en supprimant là où c'est possible le suréquipement constaté. L'opération consiste à :

- Accompagner les communes dans un projet global de désimperméabilisation des sols
- Réaliser un catalogue de principes de réaménagement illustré d'exemples pris dans la commune d'étude
- Concevoir les projets de réaménagement avec les élus, en vue de travaux futurs

Cette 3<sup>ème</sup> phase fait suite à une phase en cours et concerne 3 communes.

**Fonds pour l'amélioration énergétique des bâtiments publics et l'utilisation des matériaux biosourcés dans la rénovation et la construction neuve :** Le Parc propose une aide financière aux collectivités qui entreprennent des travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments, à condition d'employer des matériaux biosourcés ou qui engagent des travaux de construction neuve de bâtiments publics utilisant des matériaux biosourcés.

### **Orientation 5 : Faire du paysage un bien commun**

**Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal :** La diversité du patrimoine végétal (notamment arboré) participe à la richesse écologique, paysagère et patrimoniale du territoire du Parc et à sa mise en valeur. La gestion de ces espaces et éléments représente un véritable enjeu pour le territoire. Différentes études menées par le Parc ont mis en évidence la nécessité d'accompagner les communes sur leur patrimoine arboré (arbres d'alignement, mails, arbres dans l'espace public...). En effet, il apparaît que ces dernières sont le plus souvent démunies face à la gestion de leur patrimoine végétal que ce soit par manque de compétences ou par manque de moyens financiers. Les besoins identifiés portent sur l'entretien des arbres, la gestion courante des éléments, la restauration des vieux sujets, des interventions ponctuelles, l'expertise des arbres, ou le renouvellement du patrimoine, les plantations, la gestion d'espaces verts.

Pour répondre aux besoins identifiés, le Parc naturel régional propose le développement de 3 programmes : Patrimoine des villes et villages du PNR ; Forêts non domaniales ; Arbres fruitiers. Aujourd'hui, face aux nombreuses demandes, il convient de le réabonder.

**Elaboration de deux cahiers de recommandations architecturales :** Les cahiers de recommandations architecturales sont des documents de recommandations et de sensibilisation destinés aux élus et aux candidats à la réhabilitation, à la construction ou plus simplement à tous ceux qui souhaitent savoir comment entretenir leur patrimoine bâti. Ce sont des documents pratiques et pédagogiques. Cette tranche concernera les communes de Saint Vaast de Longmont et Fresnoy le Luat.

**Programme de réhabilitation du patrimoine rural :** Le Parc lance une nouvelle tranche de réhabilitation du patrimoine rural. 8 projets ont été retenus pour composer le programme annuel 2022 :

- la restauration d'un portail XVIII<sup>e</sup> à Senlis (60)
- la restauration d'une tour XIII<sup>e</sup> au Plessis-Luzarches (95)
- la restauration (seconde tranche) d'un pigeonnier XVIII<sup>e</sup> à Pontpoint, hameau de Moru (60)
- la restauration de deux tombes (I soldat français et II soldats allemands) de la guerre franco-prussienne de 1870, à Creil (60)
- la restauration d'une croix à Luzarches (95)
- la restauration d'un mur de l'ancien presbytère à Luzarches (95)
- la restauration de quatre stèles fin XIX<sup>e</sup> à Rhuis (60)
- la restauration d'un lavoir XIX<sup>e</sup> à Pontpoint (60)

**Circuits d'interprétation des patrimoines – Senlis et Luzarches :** Un 1<sup>er</sup> circuit d'interprétation a été installé en 2016 (boucle en centre-ville de 8 panneaux, 6 dans les quartiers périphériques). Les élus municipaux souhaitent poursuivre cette mise en valeur auprès des visiteurs et des habitants. Ils ont imaginé un circuit intitulé « Au temps des rois de France ». Ils souhaitent

compléter le circuit d'interprétation de la partie centrale de la ville, depuis l'église St-Pierre jusqu'au château royal, par des panneaux informatifs plus précis, dans les monuments-mêmes. 24 panneaux muraux, 5 pupitres, 30 cartels, sont répartis sur l'ensemble des lieux présentés.

La ville de Luzarches possède elle aussi un riche patrimoine, d'intérêt régional. Une boucle de 9 panneaux avait été posée en 2012. Là aussi, pour le compléter et renforcer l'attrait de la ville, une extension de l'itinéraire actuel est demandée (3 nouveaux panneaux et 2 panneaux renouvelés).

### **Orientation 6 : Préserver et gérer durablement les ressources naturelles**

**Fonds d'intervention pour des expertises environnementales :** Ce fonds doit pouvoir financer, au cas par cas, des expertises ou de petites études permettant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux (biodiversité, continuités écologiques, eau, énergie, bruit, déchets, risque, pollution, ...) dans le cadre d'une réflexion, d'un projet ou de la gestion courante. Ces expertises peuvent aussi permettre de caractériser une nuisance ou une problématique et/ou proposer des solutions pour y remédier.

### **Orientation 8 : Accompagner le développement des activités rurales**

**Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et/ou liés à l'activité forestière :** Ce fonds a pour objectif d'apporter une aide technique et financière aux gestionnaires des espaces naturels afin de leur permettre de construire et/ou de réhabiliter des bâtiments liés à leurs activités, dans le respect de l'environnement naturel et bâti dans lequel ils se situent, en soignant tout particulièrement l'insertion paysagère.

**Mise en œuvre du projet Alimentaire Territorial – 3<sup>ème</sup> tranche :** En 2018, le Parc naturel régional Oise – Pays de France a démarré un travail pour développer les circuits courts de proximité. Un diagnostic sur la vente directe a été établi avec les acteurs du territoire concernés. Un programme d'actions sous forme de 8 fiches actions a été rédigé et validé. L'opération proposée vise à répondre à des fiches-actions de ce programme. Elle consiste en :

- Un diagnostic de faisabilité d'un point de vente collectif ;
- Un diagnostic de la restauration collective ;
- Des actions de sensibilisation et d'accompagnement à la gestion foncière agricole ;
- L'aide à la communication des producteurs ;
- Des actions de sensibilisation et d'accompagnement des producteurs adhérents ;
- Des actions de sensibilisation, communication auprès de la population.

### **Orientation 10 : Développer l'économie touristique**

**Jalonnement d'un itinéraire de randonnée vélo - boucle V4 :** Il est proposé le jalonnement de la boucle V4, se situant dans le Val d'Oise, qui a fait l'objet d'une fiche de randonnée vélo et l'an dernier de travaux de sécurisation.

**Edition de fiches randonnée :** Pour mettre en œuvre son Schéma d'accueil du public, le Parc naturel régional Oise – Pays de France a déjà édité 14 premières fiches de randonnée pédestre qui rencontrent un grand succès auprès des habitants et des visiteurs du territoire. La demande pour de nouveaux itinéraires est exprimée par les communes, notamment les nouvelles, ainsi que les Offices de Tourisme. Il est prévu l'édition de 4 nouvelles fiches de randonnée pédestre.

### **Orientation 11 : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire**

**Programme de communication :** les actions de communication concernent :

- le magazine du Parc (2 numéros) ;
- le rapport d'activité ;

- des newsletters hebdomadaires ;
- l'évolution du site internet refondu en 2019 qui doit être enrichi ;
- la mise en oeuvre d'un plan d'actions qui nécessite la création d'outils « on et off line ».

**Programmes pédagogiques à destination des scolaires :** Avec la mise en œuvre de la seconde Charte du Parc, de nouveaux programmes pédagogiques sont déployés sur le territoire du Parc.

Ils permettent d'accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de projets annuels ou pluriannuels alliant des phases d'apprentissages scientifiques et techniques, de réflexion, d'expérimentation, et de mise en pratique d'une ou plusieurs actions concrètes.

Cette tranche a pour objectif :

- l'accompagnement, d'avril à juin 2022, des actions concrètes et de la valorisation des projets démarrés à la rentrée scolaire 2021 ;
- la réalisation d'un Journal des écoles écocitoyennes en mai 2022 ;
- l'actualisation du guide éducation à destination des enseignants en mai/juin 2022 ;
- le démarrage de nouveaux projets à partir de septembre 2022 (rentrée scolaire 2022/2023) : financement des animations et ateliers pédagogiques qui auront lieu d'octobre 2022 à mars 2023.

**Actions de sensibilisation « Grand public » et campagnes écocitoyennes :** De nombreuses actions de nature différente seront programmées afin de satisfaire le plus grand nombre. Ainsi, il est prévu de :

- poursuivre les actions de découverte du patrimoine naturel, historique et culturel du territoire ;
- participer aux opérations nationales ou initiées par nos partenaires financiers, institutionnels ou associatifs
- susciter la participation active des habitants aux actions du PNR par l'organisation d'au moins un chantier participatif
- poursuivre la participation et l'implication du Parc au sein des manifestations organisées par les communes et structures associatives du territoire du Parc
- proposer des sorties et ateliers thématiques pour les enfants : sorties familiales adaptées aux enfants et d'animations à destination des centres de loisirs ou d'autres structures accueillant des enfants (bibliothèque, conseil municipal jeune, etc.).
- poursuivre l'animation du Réseau des Correspondants Parc et continuer à les aider à organiser des animations au sein de leur commune : tenue de stands, opérations de nettoyage, ateliers éco-citoyens, création de jardins partagés, trocs de plantes, etc.
- proposer un accompagnement technique et financier à la mise en œuvre, par les habitants du Parc (citoyens, groupes d'habitants écocitoyens, associations à but non lucratif, etc.), d'actions et de projets concrets en faveur de la transition écologique et énergétique.
- réaliser une nouvelle exposition de présentation du Parc naturel régional « Oise-Pays de France »
- accompagner les projets des communes en matière de valorisation de sites ayant un intérêt écologique et patrimonial, permettant ainsi de sensibiliser les habitants aux richesses de leur territoire et à la nécessité de les préserver.

### **Organisation et moyens**

**Elaboration du T0 – questions 1 à 3 :** La nouvelle Charte du Parc prévoit un dispositif d'évaluation reposant sur 12 questions évaluatives. Afin de répondre aux questions évaluatives, à mi-parcours et en fin de Charte, il est nécessaire de dresser l'état initial (le T0) des indicateurs qui seront utiles à l'argumentation des réponses apportées pour chacune des questions. Pour 2022, il est proposé une tranche qui concerne les questions évaluatives 1 à 3 :

- 1 - Quelle est l'évolution de la biodiversité remarquable ?
- 2 - l'intégrité et la fonctionnalité du réseau inter forestier ont-elles été maintenues ?
- 3 - Quelles sont les tendances d'évolution des zones humides ?

Il s'agit pour chaque question évaluative de :

- Faire l'analyse critique des indicateurs proposés pour chaque question ;
- Identifier les sources de données disponibles pour chaque indicateur ;
- Collecter et traiter les données utiles, les organiser par indicateur ;
- Faire un état initial des différents indicateurs ;
- Rédiger sous forme de rapport une expertise de l'état initial du territoire, basé sur les différents indicateurs mais aussi sur une appréciation globale de la situation.

**Travaux à la Maison du Parc :** Cette tranche a pour objet de terminer les travaux de peinture de salles du rez de chaussée qui avaient dû être stoppés, faute de budget suffisant, lors de la découverte de la présence de plomb dans la peinture de certains supports.

**Equipements du Parc :** Cette tranche prévoit acquisition de 13 ordinateurs portables et de 3 téléphones mobiles.

**Panneaux « communes du Parc naturel régional » :** il convient de procéder progressivement au remplacement des panneaux « Commune du Parc naturel régional », placés aux entrées des communes, dont beaucoup sont dégradés, ont disparu et sont délavés.

**Le montant estimatif du programme d'actions 2021 s'élève à 1 296 546 €.**

Déduction faite de la part prise en charge par les maîtres d'ouvrage, les communes et des subventions complémentaires (Agence de l'eau), le programme est financé par les Régions Hauts-de-France et Ile-de-France et les Départements de l'Oise et du Val d'Oise. Le montant de ce programme d'actions entre dans les enveloppes attribuées par les partenaires. La répartition financière sera faite lors d'une réunion entre les services des collectivités. Elle tiendra compte notamment des modalités d'intervention de chacun des partenaires.

**Je vous propose :**

- **de valider le programme d'actions 2022**
- **de solliciter les partenaires financiers pour le financement de ces actions**
- **de m'autoriser à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des subventions**
- **de m'autoriser à engager les actions du programme d'actions dès l'accord des subventions**

PROGRAMME D'ACTIONS 2022

		COUT PNR	CR HAUT FRANCE	CR IDF	CD OISE	CD VO	autres
	<b>ORIENTATION 1 : Préserver et favoriser la biodiversité</b>						
	<b>ORIENTATION 2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels</b>						
F027	Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels	60 000	0	30 000	30 000	0	0
F028	Programme de conservation de la flore menacée - 6ème tranche	15 000	0	0	15 000	0	0
F029	Restauration écologique de milieux naturels	21 750	0	10 875	10 875	0	0
F030	Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale - 1ère phase	30 000	30 000	0	0	0	0
F031	Vidéo pédagogique sur le fleurissement durable et la végétalisation des communes	7 092	7 092	0	0	0	0
F032	Forêt de Chantilly : Comprendre les blocages de la régénération	80 000	43 440	16 560	0	0	20 000
	<b>ORIENTATION 3 : Garantir un aménagement du territoire maîtrisé</b>						
F033	Prolongation du dispositif d'autostop organisé	10 048	10 048	0	0	0	0
	<b>ORIENTATION 4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logement</b>						
F034	Etudes urbaines	71 910	0	42 410	29 500	0	0
F035	Fonds "études d'aménagement"	150 000	90 000	60 000	0	0	0
F036	Etudes Aménagements paysagers intégrant la gestion alternative des EP- 3ème tranche	76 368	0	15 913	6 997	0	53 458
F037	Fonds pour amélioration énergétique bâtiments publics et utilisation des matériaux biosourcés	90 000	0	45 000	45 000	0	0
	<b>ORIENTATION 5 : Faire du paysage un bien commun</b>						
F038	Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal	60 000	0	30 000	30 000	0	0
F039	Elaboration de cahiers de recommandations architecturales	36 906	35 226	0	0	0	1 680
F040	Programme de réhabilitation du patrimoine rural	102 480		51 240	51 240		
F041	Circuits d'interprétation du patrimoine (Senlis, Luzarches)	48 040	0	16 814	16 814	0	14 412
	<b>ORIENTATION 6 Préserver et gérer durablement les ressources naturelles</b>						
F042	Expertises environnementales	60 000	48 000	6 000	6 000	0	0
	<b>ORIENTATION 8 : Accompagner le développement des activités rurales</b>						
F043	Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles	40 000	0	40 000	0	0	0
F044	Mise en oeuvre du projet alimentaire territorial - 3ème tranche	35 424	0	0	0	14 288	21 136
	<b>ORIENTATION 10 : Développer l'économie touristique</b>						
F045	Jalonnement de la boucle cyclo V4	8 783	0	8 783	0	0	0
F046	Edition de fiches de randonnée	2 628	2 628	0	0	0	0
	<b>ORIENTATION 11 : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire</b>						
F047	Programme de communication	67 383	22 461	22 461	22 461	0	0
F048	Programmes pédagogiques à destination des scolaires	68 522	52 810	0	0	15 712	
F049	Actions de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes	25 506	25 506	0	0	0	
	<b>Evaluation, Maison du Parc et moyens</b>						
F050	Elaboration du T0 - questions 1 à 3	33 000	33 000	0	0		
F051	Travaux à la Maison du Parc	45 626	35 000	10 626			
F052	Equipements - nouvelle tranche	20 080		10 040	10 040		
F053	Panneaux "commune du Parc naturel régional"	30 000		15 000	15 000		
	<b>TOTAL</b>	<b>1 296 546</b>	<b>435 211</b>	<b>431 722</b>	<b>288 927</b>	<b>30 000</b>	<b>110 686</b>



## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### **Intitulé de l'opération : Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels – F 027**

#### **Localisation :**

Ce programme concerne les sites où le Parc contribue à la préservation du patrimoine naturel et à la mise en œuvre d'une gestion de milieux naturels, notamment des pelouses, des landes et des marais.

#### **Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :**

##### Orientation 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

- Mesure 1 : Préserver les sites de biodiversité remarquables
  - 1.1 Améliorer et partager les connaissances relatives au patrimoine naturel
  - 1.2 Proposer une contractualisation aux propriétaires et gestionnaires des sites d'intérêt écologique
- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
  - 2.1 Préserver les espèces à enjeux et leurs habitats

##### Orientation 2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels

- Mesure 7 : Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité
  - 7.3 Préserver et renforcer les milieux ouverts non agricoles
- Mesure 8 : Préserver et restaurer la fonctionnalité du réseau des milieux aquatiques et humides
  - 8.2 Diversifier les habitats aquatiques et soutenir une gestion adaptée des zones humides

#### **Justification par rapport à l'objectif :**

Cette opération découle des actions engagées par le Parc en faveur des milieux naturels et réseaux écologiques et plus particulièrement :

- de l'élaboration des plans d'actions en faveur des pelouses sèches et des pelouses siliceuses du Parc,
- de l'élaboration d'un plan de gestion pour le réseau des milieux herbacés floricoles de Roberval et Rhuis,
- de l'élaboration d'un bilan floristique du territoire du Parc,
- de l'élaboration d'un plan de gestion du Marais d'Avilly et de la Vallée de la Nonette,
- de l'élaboration et la mise en œuvre de la déclinaison régionale du plan d'actions national pour la préservation des populations de l'Azuré de la Croisette en forêt de Chantilly,
- de l'élaboration et la mise en œuvre de la déclinaison régionale du plan d'actions national pour la préservation des Odonates et notamment de l'Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale) en vallée de la Thève et de la Nonette,
- de l'élaboration du plan de gestion des étangs de Comelles et des premières actions de restauration réalisées par le Chantier d'insertion de Chantilly et à l'occasion d'un chantier de bénévoles,
- de l'élaboration d'un plan d'actions pour la préservation du réseau de landes et des premières actions de restauration réalisées par le Chantier d'insertion de Chantilly à Ermenonville et à Montlognon, des chantiers de bénévoles co-organisés avec l'ONF en forêt domaniale d'Ermenonville,
- de la réalisation et la mise en œuvre avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie et l'ONF d'un plan d'actions pour la restauration de corridors « landes » en forêt d'Ermenonville, et la mise en œuvre d'une gestion des landes par le pâturage,
- de la réalisation de plans de gestion en domaine privé et de la signature de conventions avec les propriétaires ou gestionnaires.

### **Nature et contenu du projet :**

L'opération consiste en la réalisation par le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France :

- d'un accompagnement technique pour la préparation et la mise en œuvre d'actions de gestion de sites ;
- d'un suivi scientifique des actions entreprises ;
- d'inventaires et d'expertises dans des sites où la présence de patrimoine naturel remarquable est constatée ;
- de plans d'actions et de gestion (diagnostic, définition des travaux de gestion...).

Elle s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat renouvelée en 2015. En 2022, les actions suivantes sont envisagées :

- Contractualisation de nouveaux sites sur le territoire du Parc (Pelouse au Château de Montépilloy, Carrière dorée à Saint-Maximin...)
- Mise en œuvre de travaux d'aménagement ou de gestion, préconisations de gestion concernant un certain nombre de sites de pelouses, de landes et de sites à chiroptères
- Suivis d'espèces, notamment sur les sites gérés (golf de Mortefontaine, forêt d'Ermenonville, parc Astérix, Petite Mer de Sable, Bruyères de Frais Vents, pelouse de Gouvieux, Roberval, Montépilloy...)
- Accompagnement de la mise en place d'un pâturage itinérant en Forêt d'Ermenonville et contribution au suivi des espaces pâturés
- Participation à des travaux de restauration et de gestion de landes (forêt d'Ermenonville).
- Accompagnement des golfs dans la prise en compte de leur patrimoine naturel
- Accompagnement de l'action du Conservatoire botanique national de Bailleul (prélèvement de graines et/ou déplacements d'espèces)
- Participation aux suivis hivernaux des chiroptères
- Réflexions sur la compensation
- Organisation d'animations de sensibilisation

**Maître d'ouvrage :** SM du Parc naturel régional

**Maître d'œuvre :** Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France

**Date de commencement de l'opération :** avril 2022

**Durée des travaux :** 12 mois

### **Présentation financière**

**Coût total TTC :** 60 000 €

**Coût total HT :** 60 000 €

**Assiette subventionnable :** 60 000 € TTC

### **Plan de financement :**

Région Ile-de-France	30 000 €	50 %
Département Oise	30 000 €	50 %
TOTAL TTC	60 000 €	100%

## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### **Intitulé de l'opération : Programme de conservation de la flore menacée – 6<sup>ème</sup> tranche – F 028**

#### **Localisation :**

Ce programme de conservation concerne les communes de l'Oise du Parc.

#### **Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :**

##### Orientation 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

- Mesure 1 : Préserver les sites de biodiversité remarquables
  - 1.1 Améliorer et partager les connaissances relatives au patrimoine naturel
  - 1.2 Proposer une contractualisation aux propriétaires et gestionnaires des sites d'intérêt écologique
- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
  - 2.1 Préserver les espèces à enjeux et leurs habitats

#### **Justification par rapport à l'objectif :**

Depuis 2005, le Parc a engagé des actions qui ont pour objectifs, d'une part, d'améliorer les connaissances sur la flore de son territoire (synthèse bibliographique, inventaire, hiérarchisation des enjeux...) et d'autre part, de préserver des sites remarquables.

Les bilans récemment effectués, notamment dans le cadre des travaux de révision de la Charte du Parc, ont permis de mettre en évidence la nécessité de mettre en œuvre des opérations spécifiques (recherche de stations, récolte de semences...) pour la conservation de la flore menacée.

Cette sixième tranche concerne les communes de l'Oise. Dans le Val d'Oise, une action similaire est réalisée par le Conservatoire botanique du Bassin parisien, dans le cadre d'une convention avec le Conseil départemental du Val d'Oise. Les travaux de cette cinquième tranche s'articuleront avec ceux menés dans le Val d'Oise.

#### **Nature et contenu du projet :**

Pour rappel, cette action découle d'une stratégie de conservation visant à sécuriser *in situ* et *ex situ* une partie du patrimoine floristique le plus menacé du territoire du Parc selon la typologie suivante :

- récolte active/renforcement : espèce dont les populations sont de faible taille ou qui sont très menacées sur le territoire et qui nécessitent une campagne de récolte de semences complémentaire à la mise en œuvre d'opérations de gestion *in situ* et pour lesquelles des opérations de multiplication *ex situ* sont à réaliser de manière à envisager rapidement un renforcement de population *in situ*,
- récolte préventive : espèce dont les populations ne sont actuellement pas parmi les plus menacées mais pourraient le devenir dans le moyen terme, une campagne de récolte destinée à assurer un stock de semences viables, représentatif de l'originalité génétique de la population, est préconisée avant que les tailles de populations ne décroissent éventuellement entraînant une diminution potentielle de la production de semences viables,
- suivi : espèce devant faire l'objet d'un suivi régulier du fait de la mise en œuvre d'opérations de gestion, de renforcement ou simplement pour s'assurer du maintien des populations,
- recherche : espèce devant faire l'objet d'une recherche de populations sur le territoire pour tout ou partie des stations.

Le but de ces actions est de garantir le maintien à long terme d'un taxon sur un territoire donné, mais aussi et surtout de garantir la viabilité et le potentiel évolutif des populations. Le principe général des récoltes est de constituer un échantillon représentatif de la diversité génétique intra-

station, sorte de copie conforme de ce qui est présent sur le site. A l'issue de ces actions, des mesures plus lourdes du type déplacement (translocation) peuvent être engagées.

En 2020, le travail d'actualisation des connaissances et de hiérarchisation des niveaux d'enjeux de la flore menacée du Parc a mis en exergue certaines espèces pour lesquelles la situation semble plus critique qu'attendue.

Des mesures d'urgence de récolte active et/ou de multiplication de l'unité de conservation (semence/plants) seront donc poursuivies en 2022.

Pour certaines espèces dont la situation est très préoccupante, un diagnostic écologique de chaque station sera réalisé afin de permettre la mise en place rapide de mesures de renforcement.

En 2022, les opérations de translocation permettraient, notamment, la poursuite des actions engagées pour : *Potentilla montana*, *Isopyrum thalictroides*.

Des opérations en faveur de la flore messicole sont également envisagées.

Ce programme est confié au Conservatoire botanique national de Bailleul et sera réalisé en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France.

**Maître d'ouvrage :** SM du Parc naturel régional

**Maître d'œuvre :** Conservatoire botanique national de Bailleul

**Date de commencement de l'opération :** avril 2022

**Durée des travaux :** 12 mois

#### **Présentation financière**

**Coût total TTC :** 15 000 €

**Coût total HT :** 15 000 €

**Assiette subventionnable :** 15 000 € TTC

**Plan de financement :**

Département Oise	15 000 €	100 %
TOTAL TTC	15 000 €	100%

## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### Intitulé de l'opération : Restauration écologique de milieux naturels - F 029

##### Localisation :

Ce programme concerne des milieux naturels remarquables comme les landes, les pelouses et les mares et marais présents, notamment, dans les massifs forestiers de Chantilly, d'Ermenonville et d'Halatte.

##### Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

###### Orientation 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

- Mesure 1 : Préserver les sites de biodiversité remarquables
  - 1.1 Améliorer et partager les connaissances relatives au patrimoine naturel
  - 1.2 Proposer une contractualisation aux propriétaires et gestionnaires des sites d'intérêt écologique
- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
  - 2.1 Préserver les espèces à enjeux et leurs habitats
- Mesure 3 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
  - 3.1 Inventorier et assurer un suivi des espèces exotiques envahissantes, sensibiliser les propriétaires/gestionnaires
  - 3.2 Définir et mettre en place des stratégies de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

###### Orientation 2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels

- Mesure 7 : Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité
  - 7.3 Préserver et renforcer les milieux ouverts non agricoles
- Mesure 8 : Préserver et restaurer la fonctionnalité du réseau des milieux aquatiques et humides
  - 8.2 Diversifier les habitats aquatiques et soutenir une gestion adaptée des zones humides

##### Justification par rapport à l'objectif :

Ce programme de travaux découle des actions engagées, d'une part, en faveur des milieux naturels et espèces remarquables (landes, pelouses, mares, amphibiens...), et d'autre part, des actions pour lutter contre le développement d'espèces exotiques envahissantes.

##### Nature et contenu du projet :

Le Parc envisage de confier au Chantier d'insertion de Chantilly (Un Château pour l'Emploi) des travaux de restauration écologique de milieux naturels (pelouses, landes, mares et marais).

Environ 30 jours d'intervention seront mobilisés.

Ces travaux consistent principalement à supprimer la végétation arbustive qui colonise ces milieux ouverts et à rajeunir certains secteurs ainsi qu'à lutter contre les espèces exotiques envahissantes (arrachage, coupe) et à participer à des actions de préservation des amphibiens.

Les interventions seront préalablement préparées, sur le terrain, avec les chargés de mission du Parc naturel régional ou du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie.

##### - Pelouses sèches

Un plan d'action en faveur des pelouses sèches du territoire du Parc ainsi que le plan de gestion des étangs de Comelles et l'étude préalable à l'aménagement forestier de Chantilly ont identifié les enjeux « pelouses sèches » de différents secteurs et mis en perspective la gestion de ces espaces. La déclinaison locale du plan d'actions national « Maculinea » ainsi que les actions de conservation de la flore menacée complètent cette approche. Afin de limiter ou réduire la présence d'arbustes ou d'arbres au sein de ces pelouses, des actions de fauche, débroussaillage et arrachage de ligneux

seront réalisées. Ce programme concernera, notamment, des pelouses et ourlets à Orry-la-Ville, Avilly-Saint-Léonard, Gouvieux, Villeneuve-sur-Verberie...

- Espèces exotiques envahissantes

Les milieux naturels sont menacés par le développement de certaines espèces végétales exotiques (espèces invasives). Des actions de coupe et d'arrachage de certaines de ces espèces, notamment le Cerisier tardif (*Prunus serotina*), l'Aster lancéolé (*Aster lanceolatus*). Ces interventions portent dans l'Oise et dans le Val d'Oise.

- Parc de la Borne Blanche/Maison du Parc

Le plan d'aménagement et de gestion du parc de la Borne Blanche a mis en évidence la présence de milieux naturels (prairies, pelouses, lisières) remarquables. Afin de préserver les espèces animales et végétales menacées, des actions de fauche et restauration de lisières seront réalisées.

Ces interventions feront l'objet d'une évaluation dans le cadre d'un suivi qui sera mis en place sur les milieux concernés.

- Mares de Luzarches, en forêt de Chantilly

Gestion écologique d'un réseau de mares, dans la continuité des actions menées en 2006.

- Amphibiens

Chaque année des milliers d'amphibiens meurent écrasés sur les routes au cours de leur migration vers les zones de reproduction (mares, étangs, cours d'eau...). Depuis de nombreuses années, des associations locales se sont impliquées dans des opérations de protection de ces amphibiens. Le chantier d'insertion contribue au transport et à l'installation du matériel mis à disposition par le Parc.

**Maître d'ouvrage :** SM Parc naturel régional

**Maître d'œuvre :** Chantier d'insertion « Un Château pour l'emploi »

**Date de commencement de l'opération :** avril 2022

**Durée des travaux :** 12 mois

### **Présentation financière**

**Coût total TTC :** 21 750 €

**Coût total HT :** 21 750 €

**Assiette subventionnable :** 21 750 € TTC

**Plan de financement :**

Région Ile de France	10 875 €	50 %
Département Oise	10 875 €	50 %
TOTAL TTC	21 750 €	100%

## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### **Intitulé de l'opération : Réalisation d'Atlas Communaux de la Biodiversité (ABC) – 1<sup>ère</sup> phase – F 030**

#### **Localisation :**

Ce programme concerne de 3 à 6 communes

#### **Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :**

##### Orientation 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

- Mesure 1 : Préserver les sites de biodiversité remarquables
  - 1.1 Améliorer et partager les connaissances relatives au patrimoine naturel
- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
  - 2.2 Respecter la biodiversité ordinaire
- Mesure 3 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
  - 3.1 Inventorier et assurer un suivi des espèces exotiques envahissantes, sensibiliser les propriétaires/gestionnaires

##### Orientation 4 : vers un territoire accueillant et responsable face au changement climatique

- Mesure 13 : Intégrer les enjeux liés à la biodiversité et à l'eau dans l'aménagement et la construction
  - 13.1 Intégrer les enjeux liés à la transition écologique dans l'aménagement et la gestion urbaine

##### Orientation 12 : Changer nos comportements

- Mesure 34 : Impliquer les habitants, encourager et soutenir leur engagement éco-citoyen
  - 34.2 Développer les actions participatives en faveur du territoire et encourager les comportements citoyens

#### **Justification par rapport à l'objectif :**

La préservation de la biodiversité nécessite, notamment, de disposer d'une connaissance suffisante du territoire. Sur le territoire du Parc, le nombre de données naturalistes est variable selon les communes et l'accessibilité de celles-ci par les communes et les habitants souvent difficiles.

C'est pourquoi, le Parc propose, dans sa Charte, de réaliser avec chaque collectivité un « porter à connaissances environnemental » localisant et explicitant les enjeux environnementaux, et particulièrement les enjeux en matière de biodiversité et de réseaux écologiques.

La réalisation d'un ABC permet d'acquérir et de partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire concerné. Il constitue également une aide à la décision pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux.

Un ABC a pour objectif de :

- Mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- Faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales (documents d'urbanisme...).

Véritable outil stratégique de l'action locale, il offre, bien au-delà d'un simple inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de la biodiversité à l'échelle des territoires, afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux.

## **Nature et contenu du projet :**

Les différentes étapes de réalisation d'un ABC sont :

- 1. Mise en place de la gouvernance
- 2. Définition de l'état initial des connaissances
- 3. Définition des réalisations de l'ABC
- 4. Réalisation des inventaires et des actions de sensibilisation
- 5. Définition des perspectives d'actions
- 6. Réalisation d'un rapport de synthèse

Le Parc serait accompagné par Picardie Nature qui contribuerait à :

- La mobilisation des données disponibles dans sa base de données faune « Clicnat »
- La réalisation d'inventaires de la faune, notamment lors de journées d'études participatives (habitants...)
- La réalisation d'animations scolaires et de découverte tout public

Cette première tranche consiste à mener la réalisation d'ABC sur 3 à 6 communes du Parc. En effet, il est proposé parallèlement de répondre à l'appel à projet de l'Office français de la biodiversité qui finance la réalisation d'ABC, dans la limite de 23 000 € par projet.

Si le dossier du Parc était retenu, cela permettrait de mener l'opération sur 2 communes supplémentaires.

**Maître d'ouvrage :** SM du Parc naturel régional

**Maître d'œuvre :** Picardie Nature

**Date de commencement de l'opération :** avril 2022

**Durée des travaux :** 24 mois

### **Présentation financière**

**Coût total TTC :** 30 000 €

**Coût total HT :** 30 000 €

**Assiette subventionnable :** 30 000 € TTC

#### **Plan de financement :**

Région Hauts de France	30 000 €	100 %
TOTAL TTC	30 000 €	100%

Parallèlement une demande de financement OFB pour 23 000 € sera faite, qui en cas de réponse favorable porterait le coût de l'opération à 53 000 €.

## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### **Intitulé de l'opération : Vidéo pédagogique sur le fleurissement durable et la végétalisation des communes – F 031**

#### **Localisation :**

Tout le territoire du PNR

#### **Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :**

##### Orientation 2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels

- Mesure 7 Préserver, les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité
  - 7.3 Préserver et renforcer les milieux ouverts non agricoles

##### Orientation 4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logements

- Mesure 13 Intégrer les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la construction
  - 13.1 Intégrer les enjeux liés à la biodiversité et à l'eau dans l'aménagement et la gestion urbaine

##### Orientation 5 : Faire du paysage un bien commun

- Mesure 14 : Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques
  - 14.8 Sensibiliser au paysage, impliquer habitants et acteurs dans sa préservation et sa valorisation

##### Orientation 11 : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire

- Mesure 31 : Faire partager le Parc, ses actions et ses richesses pour créer une appartenance commune
  - 31.1 Communiquer sur les actions du Parc et son projet de développement durable du territoire
  - 31.2 Sensibiliser les habitants et les visiteurs aux enjeux et aux richesses du territoire

##### Orientation 12 : Changer nos comportements

- Mesure 34 : Impliquer les habitants, encourager et soutenir leur engagement éco-citoyen :
  - 34.1 Sensibiliser et se former aux enjeux du développement durable

#### **Justification par rapport à l'objectif :**

Le PNR accompagne depuis plusieurs années les communes qui ont souhaité s'engager dans une gestion plus écologique de leurs espaces verts pour répondre aux enjeux de biodiversité, de gestion de l'eau pluviale et de réchauffement climatique.

La gestion différenciée des espaces verts s'est mise en place dans les communes depuis 2010. Les produits de désherbage chimique sont interdits depuis 2017 dans les espaces publics et la loi s'appliquera aux cimetières le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Le Parc a réalisé plusieurs actions en faveur du fleurissement et de la végétalisation des espaces publics et cimetières et plus particulièrement :

- Plusieurs programmes sur la gestion différenciée (plan de gestion, plan de désherbage, formation, communication, etc) ;
- Programme « Fleurir mon village » dans 9 communes ;
- Réalisation de 4 fiches techniques sur l'utilisation des plantes vivaces ;
- Programme de végétalisation des cimetières (4 réalisés, 6 à venir en 2021-2022) ;
- Réalisation de 28 fiches techniques sur l'aménagement et la végétalisation des cimetières.

Cette opération servira à valoriser ce travail et surtout à sensibiliser les habitants et les élus des communes n'étant pas encore engagées dans cette démarche.

**Nature et contenu du projet :**

Afin de répondre à de nouveaux critères de communication, le Parc souhaite mettre en place, une série de vidéos. Plusieurs documents papiers ont été formalisés (voir ci-dessus), mais il s'agit de toucher un public plus large qui s'informe plus facilement sur le WEB. Aujourd'hui, la vidéo est devenue incontournable pour diffuser de l'information et sensibiliser un public néophyte. Cette vidéo sera mise en ligne sur notre site internet, elle sera diffusée sur notre page facebook, montrées lors des animations menées par le Parc. Enfin elles pourront également être mises en ligne sur les sites internet de toutes les communes du Parc.

L'opération consiste en la réalisation d'une vidéo de 3 minutes visant l'information et la sensibilisation du grand public à la problématique du fleurissement et de la végétalisation des espaces publics et des cimetières. Elle comprend la réalisation d'un reportage filmé (2 jours, 4 lieux), des interviews de témoins (élus et/ou techniciens), la conception du film et la création de deux infographies en 2D animées.

**Maître d'ouvrage :** SM du Parc naturel régional

**Maître d'œuvre :** agence de communication visuelle

**Date de commencement de l'opération :** avril 2022

**Durée des travaux :** 3 mois

**Présentation financière**

**Coût total TTC :** 7 092 €

**Coût total HT :** 7 092 €

**Assiette subventionnable :** 7 092 € TTC

**Plan de financement :**

Région Hauts de France	7 092 €	100 %
TOTAL TTC	7 092 €	100%

## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### **Intitulé de l'opération : Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique - Comprendre les blocages de régénération et identifier les leviers sylvicoles possibles – F032**

##### **Localisation :**

Forêt de Chantilly

##### **Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :**

- Mesure 1 : Préserver les sites de biodiversité remarquables
- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
- Mesure 6 : Préserver la fonctionnalité du réseau forestier et favoriser sa gestion durable

##### **Justification par rapport à l'objectif :**

Lors de la préparation de la révision de l'Aménagement forestier, l'ONF et l'Institut de France ont constaté une accélération spectaculaire du dépérissement (210 000m<sup>3</sup> de chênes sont très dépérissants, soit l'équivalent à 24 ans de récolte), couplée à un échec des nouvelles plantations.

L'avenir de la forêt de Chantilly est compromis. L'Institut de France a décidé de :

- Mener les études et démarches permettant de comprendre la situation et d'appréhender la part liée au changement climatique
- S'entourer d'experts et de scientifiques nationalement reconnus
- Pouvoir adapter sa gestion forestière

Il a constitué un Comité exécutif avec des partenaires (ONF, INRAe, PNR, conservatoire botanique, communauté de communes, ...) qui a validé un vaste programme de recherche scientifique, sans précédent.

La loi confère aux PNR la mission de contribuer à des programmes de recherche et d'expérimentation. Il apparaît pertinent que le Parc participe à ce programme. D'ailleurs, l'adaptation de la forêt au changement climatique fait partie des actions retenues dans le Contrat d'Objectifs Territorial pour l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI) en cours de signature avec l'ADEME et la Région Hauts-de-France, avec un indicateur de résultat à atteindre.

Lors de programmes d'actions précédents (2020, 2021), le Parc a financé :

- Une étude historique du climat de la forêt de Chantilly, de 1640 à nos jours ;
- 300 placettes d'observation pour l'inventaire et le suivi de la forêt ;
- La mise en place de 60 placettes, pour analyser à la fois les sols et les arbres pour appréhender les corrélations qui peuvent exister entre les sols et le dépérissement des arbres : Analyse des sols et recherche des accidents de croissance des arbres, au cours du temps (dendrochronologie) ;
- Une étude des séries de végétations de la forêt de Chantilly comme pistes d'adaptation des potentialités forestières.

Les deux dernières études sont en cours.

La Région Hauts-de-France et le Département de l'Oise mobilisent des financements spécifiques pour un certain nombre d'actions : étude du processus en jeu dans le fonctionnement de l'interaction sol-arbre et notamment les liens entre les translocations des minéraux dans le bois (mécanisme de recycle interne des éléments minéraux) et les propriétés du sol, la recherche de la relation entre admixtion et dépérissement des chênes, la spatialisation et la cartographie des gradients de sols sur l'ensemble de la forêt de Chantilly, une campagne de données par vol LIDAR haute définition,

l'élaboration d'un site Internet pour rendre compte et mobiliser les 140 bénévoles qui participent aux campagnes de prélèvements et d'observation.

Par ailleurs, le Comité exécutif envisage de déposer à l'automne, dans le cadre d'un appel à projet en cours, un dossier pour obtenir des financements européens complémentaires du FEADER pour le développement du programme de recherche-actions. Le PNR serait chef de file.

Dans le cadre de son programme d'actions 2022, le Parc propose de prendre en charge la recherche sur les freins à la régénération.

### **Nature et contenu du projet :**

La régénération naturelle est un enchaînement d'étapes : fructification, dispersion, germination, installation, survie et croissance des jeunes arbres. Chacune de ces étapes peut être à l'origine d'un échec de régénération qui met en danger la durabilité des forêts à long terme, et se trouve sous la dépendance de nombreux facteurs biotiques et abiotiques.

Le climat impacte les différentes étapes, notamment la production de graines viables, la survie et la croissance des semis. La prédation par les différents herbivores a un effet majeur sur la régénération: les rongeurs, les oiseaux, les ongulés prédatent les graines; les rongeurs, les ongulés, les léporidés et les insectes (hannetons) ont des impacts négatifs sur la survie et la croissance des plantules et des jeunes arbres. La fermeture du couvert dispensé par les arbres adultes et la présence de végétation spontanée autour des semis modulent le microclimat et la disponibilité des ressources (eau, lumière) qui déterminent le développement des semis et le comportement des prédateurs.

Les interventions sylvicoles réalisées dans les parcelles en régénération visent à manipuler certains de ces facteurs pour lever au mieux les contraintes qui bloquent ou ralentissent la régénération : dosage du couvert adulte et maintien des semenciers par le choix de l'éclaircie pratiquée, pose de clôture ou de mini-enclos protégeant la régénération contre les ongulés, préparation mécanisée du site pour contrôler la végétation compétitrice, apports de graines si la production par le peuplement est jugée insuffisante ou inadaptée aux conditions climatiques attendues dans le futur.

L'objectif du projet est d'identifier les étapes qui peuvent se trouver bloquées et, pour chaque étape, d'identifier les facteurs à l'origine du blocage et de quantifier leur importance vis-à-vis du succès de la régénération. Ce travail permettra, selon les facteurs identifiés, de proposer des itinéraires sylvicoles pour assurer le renouvellement des peuplements qui pourront être testés ultérieurement.

L'étude se base sur une approche expérimentale en forêt visant à manipuler différents facteurs de variation et à caractériser la réponse de la régénération à ces facteurs.

Un dispositif principal croisant la fermeture du couvert adulte, la compétition exercée par la végétation, et la présence/absence des grands ongulés, sera installé sur une surface de 2 à 3 ha, visant l'implantation de 4 à 6 répétitions de chacune des parcelles unitaires. Différents niveaux d'éclaircie et différentes modalités de contrôle de la végétation pourront être testés. Un suivi démographique de la régénération naturelle (graines, plantules, semis) et ainsi qu'un monitoring des conditions de croissance seront effectués sur une durée d'environ 5 ans.

Deux dispositifs complémentaires seront installés dans des sous-échantillons de parcelles unitaires du dispositif principal :

- Un premier dispositif permettra l'étude de l'impact des micromammifères sur la survie de graine et des semis de l'année. Les micro-mammifères seront manipulés à l'aide de filets, grillages et /ou barrière permettant l'exclusion sélective des différentes espèces granivores et/ou herbivores. La démographie des graines et des semis sera suivie. La mise en place de caméras captant les mouvements permettra de caractériser les espèces qui prédatent les graines et les semis de l'année.

- Un deuxième dispositif permettra l'étude de l'effet du microclimat sur la germination des graines et l'établissement des semis de différentes provenances de chêne. Des graines de provenances méridionales ou locales seront semées dans des petites placettes installées dans des parcelles unitaires présentant des conditions climatiques contrastées (gradient de couvert ou de contrôle de la végétation). L'installation et le suivi de graines sur plusieurs années consécutives permettra de s'extraire des variations interannuelles de la production des graines par les semenciers et de leur qualité (capacités germinatives) et d'étudier l'impact du climat annuel. Nous envisageons également une option supplémentaire permettant de manipuler l'apport en eau sur certaines de ces petites placettes, par un système d'exclusion de pluie combiné à un éventuel arrosage ponctuel lors des périodes sèches.

Le dispositif expérimental est prévu pour une durée initiale de 5 ans. L'action présentée porte sur 2 ans.

**Maître d'ouvrage :** SM Parc naturel régional

**Maîtres d'œuvre :** Clémence Chaudron, maître de conférence, Univ. de Lorraine, Pep Serra-Diaz, maître de conférence, AgroParisTech, Catherine Collet, Chargée de Recherches, INRAE

**Date de commencement de l'opération :** avril 2022

**Durée des travaux :** 24 mois

### Présentation financière

**Coût total TTC :** 80 000 €

**Coût total HT :** 80 000 €

**Assiette subventionnable :** 80 000 € TTC

#### Plan de financement :

DREAL	20 000 €	25 %
Région Hauts de France	43 440 €	54,3 %
Région Ile de France	16 560 €	20,7 %
TOTAL TTC	80 000 €	100%



## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### **Intitulé de l'opération : Prolongation du dispositif d'autostop organisé – F 033**

##### **Localisation :**

La prolongation de Rezo Pouce concerne les 42 communes ayant déployé le dispositif.

##### **Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :**

La promotion de l'usage du vélo à assistance électrique se rattache aux mesures suivantes :

- Mesure 10 : Promouvoir et mettre en oeuvre une politique des déplacements responsable face au changement climatique
  - 10.3 Contribuer à la promotion et au développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture en soli-solisme
  - 10.4 Développer les modes de déplacements actifs dans un double objectif : déplacements quotidiens et touristiques
- Mesure 21 : Préserver la santé et le mieux-être des personnes
  - 21.1 Préserver la qualité de l'air extérieur et intérieur

##### **Justification par rapport à l'objectif :**

L'autostop organisé se situe entre le covoiturage planifié (du type blablacar) et l'autostop classique. Concrètement, comme pour l'autostop classique, il n'y a pas de rendez-vous préalable : c'est une pratique spontanée sans contrainte, qui, de ce fait, est adaptée aux déplacements quotidiens de courtes distances, tout en étant plus encadré et sécurisé que l'autostop classique. En effet, les conducteurs et les passagers s'inscrivent au préalable et obtiennent des macarons /cartes qui leur permettent de s'identifier.

En résumé, ce dispositif structure, organise et sécurise la pratique de l'autostop à l'échelle d'un territoire.

Ce dispositif répond à différents objectifs de la Charte du Parc :

- il apporte une alternative à l'utilisation de la voiture en autosolisme
- il est complémentaire au réseau de transport en commun existant
- il apporte une solution pour couvrir les besoins des usagers concernant les "premiers/derniers kilomètres" en cas d'intermodalité
- il favorise une amélioration de la qualité de l'air

##### **Nature et contenu du projet :**

Le Parc a mis en place Rezo Pouce sur son territoire en 2018/2019. 42 communes ont déployé le dispositif ou sont en cours de déploiement. Deux autres communes sont en cours de réflexion.

Le dispositif n'a pas rempli les objectifs envisagés en termes d'adhésion et de fréquentation.

La crise sanitaire a stoppé de façon brutale la pratique de l'autostop et le Parc n'a pas pu lancer la communication et la promotion du dispositif.

Par ailleurs, l'outil manquait d'une application fonctionnelle à ses débuts.

Le Parc a donc mis en stand by le dispositif et la convention avec la SCIC REZO POUCE.

La question d'arrêter définitivement ou de relancer Rezo Pouce se pose aujourd'hui et a été posé aux membres de la Commission « Ressources naturelles, énergie, climat ».

Ces derniers ont pris en compte les éléments suivants :

- L'investissement en panneaux a été fait très récemment et la communication et la promotion du dispositif n'ont pu être menées ;
- Depuis sa mise en place, des nouveautés sont apparues ou vont prochainement apparaître en termes de services, notamment l'interopérabilité avec d'autres réseaux (comme Oise Mobilité) ;
- La remontée de données plus fines permettant d'avoir une vision du nombre d'utilisateurs par arrêt et donc un suivi plus efficace ;
- Et surtout l'amélioration de l'application qui permet dorénavant l'utilisation sans difficulté du service (géolocalisation améliorée, suppression des bugs d'affichage).

Dans ce contexte, le Parc propose donc de prolonger le dispositif pour un an, afin de relancer la campagne d'information autour du service. Au terme de cette durée, le dispositif sera réévalué afin de décider ou non de sa prolongation.

Cette action comprend l'abonnement à Rézo Pouce 2021/2022 et celui 2022/2023 ainsi que la communication du programme (réimpression des outils pour la promotion auprès du grand public).

Sous actions	Coût
Abonnement SCIC Rezo Pouce	8 774
Outils de promotion	1 274
<b>TOTAL</b>	<b>10 048</b>

**Maître d'ouvrage :** SM du Parc naturel régional

**Maître d'œuvre :** SCIC REZO POUCE

### **Présentation financière**

**Coût total TTC :** 10 048 €

**Coût total HT :** 8 373 €

**Assiette subventionnable :** 10 048 € TTC

**Plan de financement :**

Région Hauts de France	10 048 €	100 %
<b>TOTAL TTC</b>	<b>10 048 €</b>	<b>100%</b>

## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### **Intitulé de l'opération : Etudes urbaines – F 034**

##### **Localisation :**

Communes d'AUGER-SAINT-VINCENT et de SAINT-VAAST-DE-LONGMONT, communes du périmètre d'extension du Parc.

##### **Objectif auquel se rattache l'opération :**

L'opération se rattache à la mesure 14 « Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques » de l'Orientación n°5 « Faire du paysage un bien commun » (Axe II de la Charte « Vers un territoire accueillant et responsable face au changement climatique »).

Elle vise notamment la préservation des structures et des éléments qui font l'identité, la diversité et la qualité du paysage naturel et bâti du territoire des communes (article 12), l'intégration de la préoccupation paysagère dans la gestion des espaces et des éléments naturels ou bâtis (article 13), et la requalification et la mise en valeur du paysage naturel et bâti (article 14).

Elle répond également à l'objectif « Mettre en œuvre la politique paysagère et urbaine du Parc » (chapitre V de la charte) qui tend à rechercher les conditions de développement du tissu bâti et à identifier les actions à mettre en œuvre, à partir de ces études urbaines (article 18.2).

##### **Justification par rapport à l'objectif :**

Les études urbaines doivent contribuer à la définition de véritables projets urbains pour les communes, porteurs de renouvellement urbain et de préservation de la qualité architecturale et de l'environnement conformément aux objectifs de développement durable inscrits successivement dans la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), puis celle portant diverses dispositions relatives à l'urbanisme, à l'habitat et à la construction (UH).

##### **Nature et contenu du projet :**

Les études urbaines ont pour objectifs, à partir d'un diagnostic précis du paysage à l'échelle du territoire d'inscription des villages, puis d'une étude fine des tissus, d'une part de définir les conditions de développement du bâti et, d'autre part, d'identifier les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la charte du Parc.

Le déroulement des études s'opère en 4 phases :

- 1°) Compréhension du paysage d'inscription des villages
- 2°) Analyse des évolutions des tissus et lecture des paysages bâtis
- 3°) Identification des enjeux et analyse des potentialités : élaboration de projets locaux
- 4°) Définition de programme d'actions.

**Maître d'ouvrage :** SM Parc naturel régional

**Maître d'œuvre :** ATOPIA

**Date de délibération du maître d'ouvrage :**

**Date de commencement de l'opération :** avril 2022

**Durée des travaux :** 12 mois

## Présentation financière

<b>Coût total TTC :</b> AUGER-SAINT-VINCENT	35 955 €
SAINT-VAAST-DE-LONGMONT	35 955 €

71 910 €

**Coût total HT** 59 925 €

**Assiette subventionnable :** 71 910 € TTC

### Plan de financement :

Région Ile de France	42 410 €	58,97 %
Département Oise	29 500 €	41,03 %
TOTAL TTC	71 910 €	100%

## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### Intitulé de l'opération : Fonds d'intervention « études d'aménagement » - F 035

#### Localisation :

Communes du Parc naturel régional Oise – Pays de France

#### Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

##### Orientation 4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logements

- Mesure 12 : Réussir la densification des tissus bâtis
  - 12.2 Optimiser la densité des opérations de développement urbain, dans le respect de l'environnement paysager, naturel et bâti
  - 12.3 Accompagner les mutations du bâti et des tissus urbains existants pour permettre un renouvellement urbain harmonieux et optimisé
  - 12.4 Optimiser l'occupation du foncier dédié aux activités économiques par la reconversion des friches et la requalification de l'existant
  - 12.5 Proposer et accompagner l'expérimentation d'opérations urbaines répondant aux objectifs de densification et de développement durable
- Mesure 13 : Intégrer les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la construction
  - 13.1 Intégrer les enjeux liés à la biodiversité et à l'eau dans l'aménagement et la gestion urbaine
  - 13.2 Promouvoir un urbanisme sobre en énergie
  - 13.4 Favoriser l'éco-construction et les projets de construction contemporaine

##### Orientation 5 : Faire du paysage un bien commun

- Mesure 14 : Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques
  - 14.1 Préserver les grandes composantes paysagères du territoire et poursuivre les démarches à l'échelle des unités paysagères
  - 14.2 Maintenir, restaurer et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité du territoire
  - 14.3 Préserver et valoriser les relations visuelles structurantes et les axes de découvertes
  - 14.4 Maintenir le caractère identitaire des tissus bâtis
  - 14.5 Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés
  - 14.6 Accompagner l'intégration des équipements et installations dans le paysage

##### Orientation 9 : Promouvoir une économie environnementale et socialement responsable

- Mesure 26 : Favoriser un accueil qualitatif des entreprises et de leur développement
  - 26.1 Accompagner un aménagement économique qualitatif du territoire

#### Justification par rapport à l'objectif :

Ce fonds vise notamment à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre d'un aménagement durable, visant à :

- Répondre aux besoins en matière de logements et d'activités ;
- Maîtriser l'étalement urbain et favoriser la densification ;
- Accompagner les mutations du bâti, pour permettre un renouvellement urbain de qualité ;
- Permettre un aménagement qualitatif des extensions urbaines, tant pour l'habitat que l'activité ;
- Intégrer les enjeux environnementaux dans l'aménagement et la construction ;
- Intégrer la préoccupation paysagère dans les projets d'aménagement ;
- Préserver la qualité paysagère des tissus bâtis ;

- Aménager et requalifier les espaces dégradés ou peu qualitatifs.

Il permet surtout de faire face avec réactivité à des besoins en ingénierie, trouver des solutions techniques à des projets difficiles ou dans l'impasse, faciliter la prise de décisions qui peuvent être éclairées par une expertise technique, permettre de proposer des solutions à des projets mal engagés ou simplement faire des propositions lorsqu'un projet ne peut attendre son inscription dans le cadre d'un volet du programme d'actions du Parc. Ce fonds s'avère indispensable à l'action du Parc.

### **Nature et contenu du projet :**

Le fonds d'intervention « études d'aménagement » est mobilisable pour des études portant sur :

- la qualité spatiale et fonctionnelle du plan d'aménagement d'un projet ;
- l'aspect paysager d'un projet ;
- le traitement des transitions entre un projet et son environnement ;
- les liaisons routières, cyclistes, piétonnes d'un projet ;
- l'aspect des constructions ;
- le type d'activités ;
- la signalétique, le mobilier urbain d'un projet d'aménagement ;
- les aspects de planification et règlementaires ;
- Etc.

Le Parc naturel régional Oise – Pays de France est maître d'ouvrage de ces études confiées à des prestataires privés, suivant les modalités fixées par le Code des marchés publics.

L'équipe technique du Parc naturel régional a en charge la réalisation des cahiers des charges nécessaires à la réalisation de ces études.

Une soixantaine d'études ont été réalisées dans le cadre de ce fonds sur des sujets très divers : études d'aménagement d'espaces publics, études de reconversion de friches, de sites de fermes, de dents creuses..., études d'aménagement pré-opérationnelles de terrains, de zones AU, études de programmation, études paysagères, études pour l'intégration paysagère de projets, etc.

Pour rappel, en 2019/2020 ce fonds a été mobilisé pour les études suivantes :

- Les schémas cyclables des communautés de communes Carnelles – Pays de France, de l'Aire cantilienne et de la CCSSO
- L'étude d'aménagement du quartier du Nid'Or à Asnières-sur-Oise
- L'étude de principes d'aménagement et de plantations à Barbery
- Les études de désimperméabilisation des cours d'école
- L'étude d'aménagement de la plaine de Gouvieux
- L'élaboration de la carte communale de Courteuil
- Les schémas cyclables de Chantilly et de Verneuil en Halatte

Ce fonds est particulièrement utile et permet de proposer des projets de qualité. Il est très sollicité par les communes, notamment en raison du début de mandature et de l'extension du périmètre.

Il convient d'abonder à nouveau le fonds. Les communes participent à hauteur de 20 à 30% en fonction de la taille de la commune.

**Maître d'ouvrage :** SM Parc naturel régional

**Maître d'œuvre :** Bureaux d'études privés

**Date de commencement de l'opération :** avril 2022

**Durée des travaux :** 12 mois

## Présentation financière

**Coût total TTC : 150 000 €**

**Coût total HT : 125 000 €**

**Assiette subventionnable : 150 000 €**

### **Plan de financement :**

Région Hauts de France	90 000 €	60 %
Région Ile de France	60 000 €	40 %
TOTAL TTC	150 000 €	100%

Participation estimative des communes : 30 000 €.



## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### **Intitulé de l'opération : Etudes pour des aménagements paysagers intégrant la gestion alternative des eaux pluviales dans les communes - 3<sup>ème</sup> programme - F 036**

##### **Localisation :**

L'opération concerne 3 nouvelles communes du périmètre du Parc naturel régional : Maffliers dans le Val d'Oise, Mortefontaine et Nanteuil-le-Haudouin dans l'Oise.

##### **Objectif auquel se rattache l'opération :**

La gestion des eaux pluviales en espace urbain est inscrite dans la Disposition 13.1 « Intégrer les enjeux liés à la biodiversité et à l'eau dans l'aménagement et la gestion urbaine » de l'Orientations n°4 « Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logement » (Mesure 13 « Intégrer les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la construction » de l'Axe II « Vers un territoire accueillant et responsable face au changement climatique ») de la nouvelle Charte.

##### **Justification par rapport à l'objectif :**

Limiter l'imperméabilisation des secteurs urbanisés permet d'infiltrer au plus près de la source et d'éviter que ces eaux ne se chargent en pollution. Les espaces verts, mares, trottoirs enherbés, noues, toits végétalisés, chaussées drainantes ne sont que quelques exemples de techniques de gestion alternative et durable du pluvial qui participent à l'aménagement paysager de la commune.

Les objectifs de cette opération, en adéquation avec « Les clés d'un aménagement réussi » de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, sont de :

- Infiltrer la pluie là où elle tombe afin d'éviter tout ruissellement,
- Eviter au maximum la circulation de l'eau dans les infrastructures enterrées,
- Privilégier des aménagements robustes et fonctionnels dans un paysage soigné,
- Choisir des espèces végétales adaptées au climat local, résistantes et d'un entretien facile.

En effet, dans les communes du Parc naturel régional Oise-Pays de France, comme dans la plupart des communes françaises, une ingénierie jusqu'au-boutiste a imposé le recours systématique à une logique de réseaux (imperméabilisation-caniveaux-avaloirs-canalisation- stations de traitement-rejet) dans la gestion des eaux pluviales, et a conduit à une impasse tant technique (toujours plus d'eau à traiter), qu'environnementale (disparition de la nature en milieu urbain) et financière (surcoût des aménagements).

Pourtant face au changement climatique et aux épisodes de sécheresse estivale intense, l'eau de pluie ne doit plus être perçue comme un déchet à dissimuler, mais comme une source de vie. La nature et la biodiversité peuvent retrouver leur place en ville grâce à une nouvelle gestion de l'eau.

Il s'agit aujourd'hui, non seulement de produire des aménagements plus respectueux de l'environnement, et moins onéreux, que d'opérer un retour en arrière en supprimant là où c'est possible le suréquipement constaté :

- Redonner de la perméabilité aux surfaces urbanisées, en optimisant la largeur des voiries existantes, en supprimant l'imperméabilisation au profit d'espaces végétalisés ou en rendant perméables des surfaces imperméables (surfaces de stationnement des véhicules, par exemple),
- Permettre aux eaux pluviales de se diriger vers des dispositifs d'épuration naturels (accotements enherbés, noues végétalisées, espaces verts en creux, ...), en supprimant les bordures et bordurettes.

Ces mesures auront pour effet de réduire les débordements des réseaux, en période d'orages par exemple, avec pour conséquence des dégradations de voirie, l'inondation de sous-sols ou de points bas d'espaces urbanisés, de restaurer la nature en ville, et par là même de rafraîchir la ville (lutte contre les îlots de chaleur) et de s'adapter aux changements climatiques en réintroduisant une végétation participant à sa bio-climatisation par les échanges thermiques liés à la transpiration des plantes ou à la simple évaporation.

Cette opération fait partie des actions retenues dans le Contrat d'Objectifs Territorial pour l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle en cours de signature avec l'ADEME et la Région Hauts-de-France, avec un indicateur de résultat à atteindre.

### **Nature et contenu du projet :**

Les études porteront essentiellement sur la partie agglomérée de chacune des communes. Il s'agit de :

#### **1 – Accompagner trois communes du territoire du Parc naturel régional Oise-Pays de France dans un projet environnemental global :**

Dans un premier temps, après un diagnostic de terrain, qui pourra également s'appuyer sur les documents existants tels que les études urbaines et/ou les études de principes d'aménagement, zonages pluviaux et études de ruissellement quand elles existent, il s'agira d'établir un projet global sur la commune, sous la forme d'un plan d'actions (cartographie et description), et de déterminer les moyens techniques et financiers à mobiliser par la commune, site par site, pour mener à bien ce plan d'actions.

#### **2 – Réaliser un catalogue de principes de réaménagement illustré d'exemples pris dans la commune d'étude :**

Les prestataires orienteront leurs propositions de réaménagement en fonction du plan d'actions défini préalablement dans chaque commune.

Ils dessineront autant de projets de réaménagement sous forme d'esquisses ou de simulations informatiques que nécessaire pour illustrer les différents cas de figure se présentant dans chaque commune (suppression de bordures ou bordurettes, remplacement d'un enrobé par un accotement végétalisé, mise en place d'une noue, reprofilage en creux d'un espace vert, réduction de la largeur d'une chaussée, désimperméabilisation d'un parking ou de places de stationnement, création d'une mare, ...).

Les prestataires devront concevoir les réaménagements en fonction d'objectifs environnementaux (« infiltrer la pluie là où elle tombe »), mais également paysagers : faire de ces réaménagements des projets participant au projet paysager global de la commune.

#### **3 - Concevoir les projets de réaménagement avec les élus :**

La conception des réaménagements sera réalisée par les prestataires. Il s'agira pour eux de concevoir un ou plusieurs projets de réaménagement dans le détail, suffisamment significatifs à l'échelle de la commune, et choisis par les élus.

Ce(s) réaménagement(s) devra(ont) pouvoir être financé(s) par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Les prestataires sont chargés de réaliser les dossiers de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, suivant les priorités des élus.

#### **4 – Réaliser les réaménagements des sites retenus par les élus :**

Dans un deuxième temps (**en dehors de la présente phase**), une fois les accords de financements obtenus, il s'agira de passer à la phase de réalisation des réaménagements des sites identifiés.

La réalisation de ce(s) réaménagement(s) pourra se faire en chantier participatif, en régie ou par une entreprise selon les moyens et les souhaits de la commune.

**Maître d'ouvrage :** SM du Parc naturel régional

**Maîtres d'œuvre :** 2 groupements de prestataires :

- A CIEL OUVERT (Mandataire) + URBAN WATER, pour Maffliers et Mortefontaine
- CHAMP LIBRE (Mandataire) + GTA, pour Nanteuil-le-Haudouin

**Date de délibération du maître d'ouvrage :**

**Durée des travaux :** 10 mois

#### **Présentation financière**

<b>Coût total TTC :</b>	MAFFLIERS	22 584 € TTC
	MORTEFONTAINE	22 584 € TTC
	NANTEUIL-LE-HAUDOUIN	31 200 € TTC
		<b>76 368 € TTC</b>
<b>Coût total HT</b>		<b>63 640 € HT</b>

**Assiette subventionnable : 76 368 € TTC**

**Plan de financement :**

Région Ile de France	15 913 €	20,84 %
Département Oise	6 997 €	9,16 %
Agence de l'eau	38 184 €	50 %
Communes	15 274 €	20 %
<b>TOTAL TTC</b>	<b>76 368 €</b>	<b>100%</b>



## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### **Intitulé de l'opération : Fonds pour l'amélioration énergétique des bâtiments publics et l'utilisation des matériaux biosourcés dans la rénovation et la construction neuve - F 037**

#### **Localisation :**

Communes du Parc naturel régional Oise – Pays de France

#### **Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :**

- Disposition 13.3 : Inciter et soutenir la rénovation thermique des bâtiments et des logements
- Disposition 13.4 : Favoriser l'éco-construction et les projets de construction contemporaine
- Disposition 25.2 : Encourager la filière bois locale
- Disposition 33.2 : Développer l'éco-responsabilité dans la gestion administrative et patrimoniale

#### **Justification par rapport à l'objectif :**

A travers la mise en place d'un fonds d'incitation à la réalisation de travaux de rénovation des bâtiments publics et d'éco-construction exemplaire, le Parc souhaite s'inscrire pleinement dans les objectifs nationaux de sobriété énergétique, en promouvant l'utilisation de matériaux biosourcés avec un objectif induit de participer à la relocalisation future de certaines filières de production de ces matériaux.

Le COTTRI du Parc fixe un certain nombre de réalisations de rénovation énergétique de bâtiments publics.

Ce fonds a pour objectifs :

- D'accélérer les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics pour atteindre les objectifs du COTTRI ;
- De promouvoir l'utilisation des matériaux bio-sourcés, encore peu utilisés, tant dans la rénovation que la construction neuve publique.

#### **Nature et contenu du projet :**

L'aide apportée par le Parc prend la forme d'une subvention d'une part et d'un accompagnement des maîtres d'ouvrage d'autre part. Ce fonds concerne l'ensemble des bâtiments publics communaux ou intercommunaux (écoles, salles, logements, etc).

Pour les projets de rénovation, l'aide est exclusivement réservée au financement de travaux permettant d'améliorer significativement l'étiquette énergétique du bâtiment. De plus la nature des matériaux utilisés devra être exclusivement biosourcée ou issue de l'économie circulaire (excepté pour les travaux de calorifugeage). Les opérations de rénovation globale devront permettre d'améliorer d'au moins 40% les déperditions énergétiques par rapport à l'état initial, en concordance avec l'audit énergétique préalablement réalisé.

Pour les projets de construction, l'aide est réservée au financement des matériaux biosourcés utilisés pour le chantier, dans le cadre d'un projet global exemplaire.

Un forfait sera également alloué pour les programmes qui intègrent des matériaux de récupération locaux et qui favorisent ainsi l'économie circulaire.

Sont éligibles les travaux :

- d'isolation sur parois opaques : toitures, rampants, façades, plancher bas (ou plancher du comble), utilisant des matériaux biosourcés (laines de bois, chanvre, paille, etc....) ou issus du recyclage (fibre textile, etc...) ;
- de renouvellement des menuiseries : fenêtres et portes fenêtres en bois non exotique et issu de forêts régionales ;
- de calorifugeage des installations de production ou distribution de chaleur ;
- La mise en œuvre de modes constructifs traditionnels associés, notamment les complexes isolants biosourcés à base de terre, chaux, plâtre, paille, chanvre, etc... sont également éligibles à cette aide.

Afin d'accompagner l'émergence de projet de construction ou de rénovation ambitieux et répondant à des critères innovants, un accompagnement des maîtres d'ouvrage est prévu dans le cadre de ce fonds. Cet accompagnement permettra d'aider les décisionnaires dans les différentes étapes de leur projet (programmation, étude préalable, rédaction de CCTP, consultation d'entreprises, etc). Il permettra également d'organiser des journées de formation ou d'animation pour les maîtres d'ouvrage du territoire.

**Maître d'ouvrage :** SM Parc naturel régional

**Maître d'œuvre :** Entreprises privées

**Date de commencement de l'opération :** avril 2022

**Durée des travaux :** 24 mois

### **Présentation financière**

**Coût total TTC :** 90 000 €

**Coût total HT :** 90 000 €

**Assiette subventionnable :** 90 000 €

**Plan de financement :**

Région Ile de France	45 000 €	50 %
Département Oise	45 000 €	50 %
TOTAL TTC	90 000 €	100%

## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### **Intitulé de l'opération : Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal – F 038**

##### **Localisation :**

A l'exception des grandes forêts domaniales, ce fonds s'intéresse au patrimoine végétal, arboré ou non, sous toutes ses formes, quel que soit leur intérêt, leur gestionnaire, leur statut, les espèces ou les variétés.

Les éléments arborés et les milieux doivent être situés en tout ou partie dans le périmètre du Parc naturel régional Oise - Pays de France.

##### **Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :**

###### Orientation 5 : Faire du paysage un bien commun

- Mesure 14 : Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques
  - 14.2 Maintenir, restaurer et valoriser les éléments structurants et les éléments singuliers qui contribuent à l'identité du territoire
  - 14.5 Aménager, requalifier les espaces déstructurés ou dégradés
  - 14.8 Sensibiliser au paysage, impliquer habitants et acteurs dans sa préservation et sa valorisation

###### Orientation 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
  - 2.2 Respecter la biodiversité ordinaire
  - 2.3 Conserver et valoriser la biodiversité domestique

###### Orientation 2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels

- Mesure 6 : Préserver la fonctionnalité du réseau forestier et favoriser sa gestion durable
  - 6.3 Favoriser la biodiversité dans les espaces boisés
- Mesure 7 : Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité
  - 7.3 Préserver et renforcer les milieux ouverts non agricoles

###### Orientation 4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logements

- Mesure 13 : Intégrer les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la construction
  - 13.1 Intégrer les enjeux liés à la biodiversité et à l'eau dans l'aménagement et la gestion urbaine

##### **Justification par rapport à l'objectif :**

La diversité du patrimoine végétal participe à la richesse écologique, paysagère et patrimoniale du territoire du Parc et à sa mise en valeur. La gestion de ces espaces et éléments représente un véritable enjeu pour le territoire.

Différentes études ont mis en évidence l'urgence et la nécessité d'accompagner les propriétaires et les gestionnaires dont :

- L'inventaire du patrimoine arboré finalisé en 2012. Celui-ci a permis de constater que nos arbres sont très fragilisés soit en raison de leur âge, parfois à cause d'une mauvaise gestion. L'inventaire fait apparaître que la moitié des formations arborées nécessite des actions de renouvellement dans les 10 ans.
- L'inventaire des vergers et arbres fruitiers du Parc, réalisé en 2007-2008, a permis de localiser plus de 6 800 arbres fruitiers (hors vergers commerciaux et hors agglomérations).

Ces arbres constituent des éléments singuliers et patrimoniaux qu'il convient de sauvegarder et de renouveler pour des motifs paysagers, de diversité génétique (conservation des variétés anciennes et locales), et écologique (habitat de nombreuses espèces dont la chouette chevêche).

- Le diagnostic de la Charte forestière de territoire du Parc naturel régional Oise - Pays de France a permis de préciser la connaissance des espaces boisés non domaniaux. Les propriétaires forestiers privés détiennent 9 360 ha de forêt et sont environ 4 700. Entrent également dans cette catégorie les 15 130 ha de forêts non domaniales relevant du régime forestier. La plupart des espaces boisés privés et communaux se situent en lisière des forêts domaniales. Dans ces conditions, le Parc doit être à même de proposer pour ces espaces des actions qui permettent une continuité avec celles engagées avec l'Office national des forêts dans les forêts domaniales : maintien des continuités écologiques, traitement paysager des lisières, etc...

Les communes sont le plus souvent démunies face à la gestion de leurs arbres que ce soit par manque de compétences ou par manque de moyens financiers. Les besoins identifiés portent sur les arbres dans l'espace public (plantation, renouvellement, expertises des arbres...) et une gestion plus écologique des espaces publics.

Pour répondre aux besoins identifiés, le Parc naturel régional propose le développement de 3 programmes : Patrimoine végétal des villes et villages du PNR ; Forêts non domaniales ; Arbres fruitiers. Ces 3 programmes font appel à des outils communs dont les règles de mise en œuvre peuvent varier en fonction de l'élément végétal visé. C'est le cas du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal qui est l'outil financier de ces 3 programmes. Il regroupe l'ensemble des aides du Parc ayant trait à la gestion du patrimoine végétal (hors forêts domaniales). Pour chacun des 3 programmes, une animation particulière sera développée en lien avec les structures partenaires compétentes ou en faisant appel à des prestataires privés le cas échéant.

### **Nature et contenu du projet :**

Le Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal doit permettre de bénéficier de conseils et de financements favorisant la mise en œuvre d'une gestion durable du patrimoine végétal.

- le financement de l'animation des programmes par convention ;
- l'attribution de 3 grands types d'aides sous forme de subventions :
  - 1) Etudes – expertises :
    - Etude paysagère (esquisse et proposition technique de plantations), étude écologique (vérification présence de chiroptères)
    - Expertise arboricole pour affiner le diagnostic réalisé dans le cadre de l'inventaire et conseils de gestion
    - Elaboration d'un document valant garantie de gestion durable (plan simple de gestion volontaire, 1er plan simple de gestion)
    - Elaboration d'une annexe écologique et paysagère au document de gestion
    - Réalisation d'une expertise écologique ou paysagère (expertise d'une zone humide forestière, diagnostic plantes invasives...)
    - ...
  - 2) Investissements à vocation écologique ou paysagère assimilable à de l'investissement :
    - Arrachage de plantes invasives
    - Abattage d'arbres dans le cadre d'un renouvellement des plantations
    - Travaux à vocation écologique ou paysagère (restauration de milieux forestiers ou associés écologiquement intéressants, traitement des foyers de plantes invasives existants...)

- Travaux d'urgence (aménagement des abords d'une mare forestière vis-à-vis du public...)
- Défrichage de la parcelle à proportion du nombre d'arbres fruitiers en place ou à planter sous réserve de la compatibilité avec les enjeux écologiques de la parcelle
- Restauration des vieux arbres fruitiers
- Pose de protection sur arbres en place vis-à-vis des animaux (cervidés, équidés, bovins)
- Petits aménagements et équipements pour l'éco pâturage, animaux
- Etc.

### 3) Plantations

- Plantation d'arbres dans le cadre d'un projet ou d'un renouvellement du patrimoine arboré
- Plantation de jeunes arbres fruitiers hautes-tiges de variétés anciennes avec protection, paillage et tuteur. La plantation de moyennes tiges et de variétés modernes pourra ponctuellement être aidée.
- Plantation de haies champêtres, d'arbustes, de plantes vivaces
- ...

Les travaux d'entretien courant et autres travaux assimilables à du fonctionnement ne sont pas éligibles aux aides.

Ce fonds a fonctionné, tant au niveau du programme vergers que du programme patrimoine végétal et arboré des communes. On citera parmi les derniers projets financés :

- La plantation d'arbres, arbustes et plantes vivaces à Jagny-sous-Bois
- La plantation d'un talus à Asnières sur Oise
- La fourniture des plants pour le verger de Luzarches
- Le financement d'arbres fruitiers à Orry la Ville
- Le fleurissement durable des communes ayant participé à l'opération « Fleurir nos villages »
- Etc.

Les bénéficiaires participent, de 20 à 50 % du coût, en fonction de la nature du bénéficiaire, de la taille de la commune, de la nature des études ou travaux, avec des limites plafond. Il est proposé de renouveler ce fonds.

**Maître d'ouvrage :** SM Parc naturel régional Oise – Pays de France

**Maître d'œuvre :** selon programme

**Date de commencement de l'opération :** avril 2022

**Durée des travaux :** 24 mois

### **Présentation financière**

**Coût total TTC :** 60 000 €

**Coût total HT :** 60 000 €

**Assiette subventionnable :** 60 000 €

#### **Plan de financement :**

Région Ile de France	30 000 €	50 %
Département Oise	30 000 €	50 %
<b>TOTAL TTC</b>	<b>60 000 €</b>	<b>100 %</b>
Montant estimatif des bénéficiaires : 18 000 €.		



## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### **Intitulé de l'opération : Elaboration de deux cahiers de recommandations architecturales – F 039**

##### **Localisation :**

Saint-Vaast-de-Longmont, Fresnoy-le-Luat

##### **Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :**

###### Orientation 5 : Faire du paysage un bien commun

- Mesure 14 : Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques
  - 14.4 Maintenir le caractère identitaire des tissus bâtis
- Mesure 15 : Valoriser un patrimoine bâti identitaire et exceptionnel
  - 15.3 Maintenir une diversité typologique dans les tissus bâtis et accompagner les évolutions de l'architecture patrimoniale et vernaculaire

###### Orientation 11 : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire

- Mesure 31 : Faire partager le Parc, ses actions et ses richesses pour créer une appartenance commune
  - 31.2 Sensibiliser les habitants et les visiteurs aux enjeux et aux richesses du territoire

##### **Nature et contenu du projet :**

Les cahiers sont des documents de recommandations et de sensibilisation destinés aux élus et aux candidats à la réhabilitation, à la construction ou plus simplement à tous ceux qui souhaitent savoir comment entretenir leur patrimoine bâti. Ce sont des documents pratiques et pédagogiques. Ces cahiers s'attachent plus particulièrement aux habitations individuelles anciennes, mais traitent également les maisons de constructeur, les clôtures et les jardins. Ils ne s'attachent pas seulement à traiter de la rénovation de types architecturaux traditionnels, mais envisage également l'inscription, dans le paysage bâti du village, d'une architecture contemporaine se référant à des types architecturaux traditionnels ou à des modèles en adéquation avec les préoccupations environnementales et les performances énergétiques.

De plus, les communes peuvent annexer le cahier de recommandations architecturales réalisé à leur document d'urbanisme communal, à l'occasion de l'élaboration ou d'une révision de leur plan local d'urbanisme. A défaut, elles peuvent lui donner une traduction réglementaire précise dans ces mêmes PLU.

Chaque cahier de recommandations architecturales comporte :

- une partie commune à tous les cahiers de recommandations traitant de villages appartenant à une même unité paysagère, exposant les caractéristiques physiques et paysagères de cette unité paysagère (la chemise),
- un ensemble de fiches spécifiques à chaque village, décrivant les différents types architecturaux présents dans le village, jusque dans le détail des éléments les composant
- des fiches décrivant les typologies de jardins
- une fiche spécifique à l'entretien du patrimoine bâti
- une fiche de sensibilisation à l'architecture contemporaine
- une fiche de sensibilisation à l'approche environnementale
- une fiche de rappel des règles d'urbanisme et de la législation
- une fiche de synthèse sur les implantations des constructions neuves sur la parcelle et les principes d'extension et/ou d'agrandissement du bâti existant, en fonction du contexte, des orientations, etc.

Ils sont réalisés par commune. A terme, chaque commune disposera de son propre cahier de recommandations architecturales.

Les phases précédentes ont concerné plus de 40 communes.

L'opération envisagée au programme d'actions 2022 concerne les communes de Saint-Vaast-de-Longmont et de Fresnoy-le-Luat dans l'Oise, qui se sont portées candidates.

L'opération comprend également l'impression et le façonnage de la chemise pour les fiches du cahier.

**Maître d'ouvrage :** Syndicat mixte du Parc naturel régional

**Maître d'œuvre :** Architecte du patrimoine

**Date de délibération du maître d'ouvrage :**

**Date de commencement de l'opération :** avril 2022

**Durée des travaux :** 12 mois

#### **Présentation financière**

**Coût total T.T.C. :** 36 906 €

**Coût total HT :** 30 800 €

**Assiette subventionnable :** 36 906 € TTC

#### **Plan de financement :**

Communes	1 680 €	4,6 %
Région Hauts de France	35 226 €	95,4 %
TOTAL TTC	36 906 €	100 %

## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### Intitulé de l'opération : Programme de réhabilitation du patrimoine rural – F040

##### Localisation :

Communes : Luzarches, Senlis, Creil, Le Plessis-Luzarches, Pontpoint et Rhuis

##### Objectif auquel se rattache l'opération :

###### Orientation 5 : Faire du paysage un bien commun

- Mesure 14 : Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques
  - 14.4 Maintenir le caractère identitaire des tissus bâtis
- Mesure 15 : Valoriser un patrimoine bâti identitaire et exceptionnel
  - 15.2 Protéger, restaurer, et adapter le patrimoine historique et culturel

##### Justification par rapport à l'objectif :

Le programme annuel de réhabilitation du patrimoine rural des communes participe à la sauvegarde et à la mise en valeur du petit patrimoine rural local. La restauration de ce patrimoine représente une charge financière importante pour les communes ou les particuliers. Ces ouvrages sont souvent mal entretenus, voire abandonnés ou démolis. Le Parc apporte alors, à la fois, ses compétences techniques, mais aussi son aide financière.

L'action, renouvelée chaque année, concernera différents types de patrimoine, sans thème conducteur particulier. Ces dossiers présentent un intérêt historique, architectural, esthétique ou culturel et démontrent majoritairement un caractère d'urgence. Ils concernent le patrimoine civil avec 3 projets proposés, le patrimoine militaire (1 projet), le patrimoine religieux avec 3 projets et le patrimoine lié à l'eau avec 1 projet proposé.

##### Nature et contenu du projet :

8 projets ont été retenus pour composer le programme annuel 2022.

Dans le cadre du patrimoine civil :

- la restauration d'un portail XVIIIe à Senlis (60)
- la restauration d'une tour XIIIe au Plessis-Luzarches (95)
- la restauration (seconde tranche) d'un pigeonnier XVIIIe à Pontpoint, hameau de Moru (60)

Dans le cadre du patrimoine militaire :

- la restauration de deux tombes (1 soldat français et 11 soldats allemands) de la guerre franco-prussienne de 1870, à Creil (60)

Dans le cadre du patrimoine religieux :

- la restauration d'une croix à Luzarches (95)
- la restauration d'un mur de l'ancien presbytère à Luzarches (95)
- la restauration de quatre stèles fin XIXe à Rhuis (60)

Dans le cadre du patrimoine lié à l'eau :

- la restauration d'un lavoir XIXe à Pontpoint (60)

Communes	M.O	Elément de patrimoine	Travaux subventionnés	Montants des travaux	Taux	Subventions
Luzarches	Public	Croix	Dépose en conservation Décroûtage des anciens mortiers Reprise des fondations Nettoyage par gommage doux Restauration en recherche Greffe sur scotie Repose de l'ensemble Rejointoiement et badigeon	8 420 €	70%	5 894 €
Luzarches	Public	Mur	Déposes-reposes ponctuelles Reprise ponctuelle de fondation Fourniture et pose de moellons en complément Nettoyage par hydrogommage Piochage des joints et rejointoiement Façon de chaperon en mortier de chaux	35 500 €	50%	17 750 €
Le Plessis-Luzarches	Privé	Tour	Dépose de la couverture en ardoise et des ouvrages en zinc Restauration d'une couverture en tuiles plates panachées, compris restauration de l'entablement Nettoyage par hydrogommage Restauration de corniches et badigeon Remplacement de fenêtres en chêne	27 901 €	70%	19 530 €
Pontpoint	Privé	Pigeonnier	Tranche 2/3 Fourniture et pose d'une couverture en tuiles plates anciennes, arêtiers profilés au mortier de chaux	18 918 €	70%	13 242 €
Pontpoint	Public	Lavoir	Restauration en recherche de la margelle Restauration de l'ensemble des maçonneries en conservant l'aspect « ruiné » de l'ouvrage Démolition des chappes ciment et mise en forme d'un sol naturel (terre-pierre par exemple)	20 281 €	70%	14 196 €
Rhuis	Public	Stèles	Dépose et acheminement à l'atelier Nettoyage des ouvrages Restitution de 3 croix en pierre Restauration en recherche de manques Remplacement des goujons rouillés Dépose et repose du muret périphérique, compris nettoyage Retaille des textes gravés	8 500 €	70%	5 950 €
Senlis	Privé	Portail	Restauration des maçonneries en pierre de taille compris tailles et pose de pierres neuves ou bouchons et ragréages Nettoyage par hydrogommage Rejointoiement en recherche Restauration de la couvertine en plomb Dépose et transport en atelier de la porte Restauration de l'ensemble, compris décapage, désassemblage, greffes & entures... Repose et remise en jeu	95 133 €	20%	19 027 €
Creil	Public	Tombes	Nettoyage par micro-sablage Traitement biocide (LRMH) Réparation d'un éclat Recalage d'une stèle Enduit à pierre vue, à la chaux Reprise du lettrage Restauration en recherche des ouvrages de serrurerie, compris nettoyage, brossage, Traitement et mise en peinture	9 845 €	70%	6 891 €
<b>TOTAL</b>				<b>224 498 €</b>		<b>102 480 €</b>

**Maître d'ouvrage :** Communes et Particuliers

**Maître d'œuvre :** entreprises locales

**Date de commencement de l'opération :** septembre 2022

**Durée des travaux :** 24 mois

### **Présentation financière**

**Coût total :** 224 498 € (HT pour les communes et TTC pour les particuliers et association)

**Assiette subventionnable :** 102 480 €

#### **Plan de financement :**

Région Ile de France	51 240 €	50 %
Département Oise	51 240 €	50 %
TOTAL	102 480 €	100%

Les maîtres d'ouvrage participent à hauteur de 122 018 euros (subventions de 20, 50 ou 70%, voir tableau ci-dessus)



## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### **Intitulé de l'opération : Circuits d'interprétation des patrimoines - Senlis, Luzarches – F 041**

##### **Localisation :**

Senlis (60), Luzarches (95)

##### **Objectif auquel se rattache l'opération :**

Cette opération se rattache à la mesure 15 "Valoriser un patrimoine bâti identitaire et exceptionnel" du projet de Charte.

Elle répond également à l'orientation n°11 « Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics », et notamment la mesure 31, laquelle prévoit de « faire partager le Parc, ses actions et ses richesses pour créer une appartenance commune ».

##### **Justification par rapport à l'objectif :**

Le Parc naturel régional recèle un riche patrimoine bâti, historique, culturel, naturel et paysager, qui marque le territoire depuis des siècles. Plusieurs villes importantes du P.N.R. ont bénéficié au fil des années de circuits d'interprétation des patrimoines, créés avec l'aide technique et financière du Parc. Certaines d'entre elles souhaitent les compléter en ajoutant une boucle ou en renforçant leur tronçon central.

La ville de Senlis possède un patrimoine exceptionnel, de qualité nationale. Un 1er circuit d'interprétation a été installé en 2016 (boucle en centre-ville de 8 panneaux, 6 dans les quartiers périphériques). Les élus municipaux avec le service Patrimoine souhaitent maintenant poursuivre cette mise en valeur auprès des visiteurs et des habitants, afin de « renforcer l'attractivité de la ville ». Ils ont imaginé un circuit intitulé « Au temps des 1<sup>er</sup> rois de France ». Cet objectif communal se confond avec les intérêts du Parc, qui sont de diffuser la connaissance des patrimoines et de mener des actions de sensibilisation pour « renforcer l'identité du territoire, accroître le sentiment d'appartenance à ce pays et faire découvrir et apprécier aux visiteurs tous les aspects du patrimoine culturel du territoire ». Le Parc cherche en outre à aider à la valorisation en réfléchissant avec les affectataires « à l'organisation des visites par la mise en place de signalétique directionnelle et informative ».

La ville de Luzarches possède elle aussi un riche patrimoine, d'intérêt régional. Une boucle de 9 panneaux avait été posée en 2012. Là aussi, pour le compléter et renforcer l'attrait de la ville, une extension de l'itinéraire actuel sera demandée.

##### **Nature et contenu du projet :**

Le circuit senlisien existant était une 1<sup>er</sup> approche succincte, destinée à expliquer, par quelques panneaux synthétiques ciblés, les grands phénomènes qui ont forgé l'histoire de la cité et façonné sa structure urbaine. La commune souhaiterait le renforcement de la partie centrale, depuis l'église St-Pierre jusqu'au château royal, en le complétant par des panneaux informatifs plus précis, dans les monuments-mêmes. Chaque monument et site se verra en effet doté de pupitres d'information globale, de panneaux muraux avec des indications spécifiques détaillant chaque partie précise, avec des informations simples et vérifiées, des dessins, des illustrations de qualité, une mise en page structurée. Des outils de médiation dématérialisés, accessible au moyen d'un QR-code, compléteront le dispositif en proposant une immersion plus poussée dans la compréhension de la ville, grâce à des capsules sonores et des vues intérieures ou extérieures des bâtiments à 360°. Le balisage au sol actuel, ponctué de clous en bronze, sera remanié pour mieux correspondre à l'axe majeur.

Ci-dessous, la liste des équipements. A l'église St-Pierre (lieu d'animations culuturelles) :

- StP1 (panneau mural extérieur) : généralités
- StP2 (mural intérieur) : historique
- StP3 (mural int.) : nef
- StP4 (mural int.) : portail ouest
- StP5 (mural int.) : clochers
- StP6 (mural int.) : chœur
- StP7 (mural int.): édifice au XIXe s.
- StP8 (pupitre sans pied ext.) : table d'orientation, dans les étages du clocher

Dans le jardin de l'Evêché (au pied de la cathédrale) :

- JE1 (mural ext.) : aménagements des années 1930
- JE2 (mural ext.): vue par les artistes

A la cathédrale :

- Cath1 (mural int.): généralités
- Cath2 (mural int.) : tribunes nord (triforium, vitraux)
- Cath3 (mural int.) : tribunes sud (exposition lapidaire)
- Cath4 (mural int.) : chapelle préromane
- Cath5 (mural int.) : sacristie

A l'église St-Frambourg:

- StF1 (mural int.): généralités
- StF2 (mural int.); renaissance de l'église par Cziffra
- StF3 (mural int.) : musique
- St4 (pupitre sur pied int) : fouilles archéologiques

Dans le Parc du château royal :

- Ch1 (pupitre sur pied ext.) : cour du château
- Ch2 (pupitre sans pied ext.) : tour maitresse
- Ch3 (mural ext.) : chapelle royale
- Ch4 (mural int.) : chambre du roi

Prieuré St-Maurice

- StM1 (pupitre sur pied ext.) : cloître
- StM2 (mural int.) : logis des moines
- StM3 (mural int.) : logis des moines
- StM4 (mural ext.) : logis du prieur
- StM5 (mural int..) : cave

Au jardin du Roi

- JR (mural ext.) : généralités

Soit un total pour Senlis de 24 panneaux muraux et de 5 pupitres, dont 2 sans pied. A cela s'ajouteront 30 cartels, juste destinés à indiquer le nom du lieu, son usage, sa datation, et répartis sur l'ensemble des lieux présentés.

6 capsules sonores : église St-Pierre, église St-Frambourg, cathédrale, château royal, prieuré St-Maurice, rues. Elles raconteront, à travers une personnage fictif ou historique, ou bien un habitant actuel épris du lieu, une brève évocation historique dans une ambiance sonore d'époque.

6 vues 360° dans des lieux qui peuvent être fermés au public certains jours ou à certaines heures de la journée : église St-Pierre, église St-Frambourg, cathédrale, prieuré St-Maurice, abbaye St-Vincent, arènes. Il s'agit d'une photo à 360°, en haute définition, avec informations en quelques points de la photo et possibilité de zoom.

Le circuit luzarchois sera complété au moyen de 3 panneaux sur des thèmes différents. Un autre panneau évoquera l'ensemble du patrimoine du vallon d'Hérivaux, juste à la sortie de la commune. Enfin, 2 panneaux anciens seront renouvelés.

- LI3 (pupitre sur pied ext.) : croix Ste Eterne
- LI4 (mural ext.) : lavoir

- LI5 (totem ext.) : abreuvoir
- LI6 (totem ext.) : vallon d'Hérivaux
- LI (généralités) et L4 (relai de poste) : refonte

Soit un total général de 25 panneaux muraux, 6 pupitres, 4 totems, 30 cartels.

**Maître d'ouvrage :** SM du Parc naturel régional

**Maître d'œuvre :** prestataires privés

**Date de commencement de l'opération :** mars 2022

**Durée des travaux :** 12 mois

### **Présentation financière**

**Coût total TTC :** 55 290 €

**Coût total HT :** 48 040 €

**Assiette subventionnable :** 48 040 € HT

#### **Plan de financement :**

Communes	14 412 €	30 %
Région Ile de France	16 814 €	35 %
Département Oise	16 814 €	35 %
TOTAL HT	48 040 €	100%



## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### **Intitulé de l'opération : Fonds d'intervention pour des expertises environnementales – F 042**

#### **Localisation :**

Communes du Parc naturel régional Oise-Pays de France

#### **Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :**

##### Orientation 6 : Préserver et gérer durablement les ressources naturelles

- Mesure 16 : Développer les énergies renouvelables dans le respect du patrimoine écologique, architectural et paysager du territoire
  - 16.1 Développer une filière biomasse locale
  - 16.2 Privilégier l'énergie solaire notamment le solaire thermique
  - 16.3 Accompagner le développement des autres énergies renouvelables
- Mesure 17 : Préserver la ressource en eau
  - 17.1 Reconquérir la qualité des eaux souterraines et superficielles
  - 17.2 Economiser la ressource en eau
- Mesure 18 : Moins produire de déchets et mieux les valoriser
  - 18.1 Poursuivre et renforcer la prévention des déchets
  - 18.2 Limiter l'enfouissement des déchets, lutter contre les dépôts sauvages
- Mesure 19 : Préserver et améliorer la qualité des sols du territoire
  - 19.2 Garder des sols vivants, favoriser le retour de la matière organique au sol
  - 19.3 Identifier et reconquérir les sols pollués
- Mesure 20 : Economiser les ressources minérales et mieux intégrer les sites d'extraction du territoire
  - 20.3 Apporter une plus-value écologique et paysagère dans le cadre de la remise en état des carrières

##### Orientation 7 : Faire du Parc un territoire de « mieux être »

- Mesure 21 : Préserver la santé et le mieux-être des personnes
  - 21.1 Préserver la qualité de l'air extérieur et intérieur
  - 21.2 Assurer une vigilance quant à l'impact des ondes électromagnétiques
  - 21.3 Préserver voire reconquérir des zones de calme
  - 21.4 Préserver la nuit
- Mesure 22 : Prévenir mais aussi vivre avec les risques majeurs
  - 22.1 Améliorer la mémoire des risques
  - 22.2 Mieux prendre en compte les risques dans l'aménagement du territoire, notamment le risque « mouvements de terrain »
  - 22.3 Prévenir les inondations, lutter contre les ruissellements

##### Orientation 1 : Préserver et favoriser la biodiversité

- Mesure 2 : Lutter contre la disparition des espèces animales et végétales
  - 2.1 Préserver les espèces à enjeux et leurs habitats
  - 2.2 Respecter la biodiversité ordinaire
  - 2.3 Conserver et valoriser la biodiversité domestique
- Mesure 6 : Préserver la fonctionnalité du réseau forestier et favoriser sa gestion durable
  - 6.2 Préserver voire restaurer les corridors écologiques intra et inter forestiers
  - 6.3 Favoriser la biodiversité dans les espaces boisés

##### Orientation 2 : Préserver, restaurer des réseaux écologiques fonctionnels

- Mesure 7 : Préserver les milieux ouverts et renforcer leur biodiversité
  - 7.3 Préserver et renforcer les milieux ouverts non agricoles

- Mesure 8 : Préserver et restaurer la fonctionnalité du réseau des milieux aquatiques et humides
  - 8.2 Diversifier les habitats aquatiques et soutenir une gestion adaptée des zones humides
  - 8.3 Restaurer les continuités écologiques du réseau des milieux aquatiques et humides

#### Orientation 3 : Garantir un aménagement du territoire maîtrisé

- Mesure 10 : Promouvoir et mettre en œuvre une politique des déplacements responsable face au changement climatique
  - 10.2 S'engager pour des infrastructures de transports exemplaires, intégrant les enjeux du territoire
  - 10.4 Développer les modes de déplacements actifs dans un double objectif déplacements quotidiens et touristiques

#### Orientation 4 : Mettre en œuvre un urbanisme durable répondant aux besoins en matière de logement

- Mesure 13 : Intégrer les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la construction
  - 13.1 Intégrer les enjeux liés à la biodiversité et à l'eau dans l'aménagement et la gestion urbaine
  - 13.2 Promouvoir un urbanisme sobre en énergie

#### Orientation 9 : Promouvoir une économie environnementale et socialement responsable

- Mesure 26 : Favoriser un accueil qualitatif des entreprises et de leur développement
  - 26.1 Accompagner un aménagement économique qualitatif du territoire
- Mesure 27 : Promouvoir des activités économiques spécifiques en lien avec le territoire et les valeurs Parc
  - 27.4 Promouvoir et accompagner l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire
- Mesure 28 : Accompagner les entreprises pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux et de développement durable
  - 28.3 Favoriser les actions interentreprises et collectives pour optimiser la gestion de leurs différents besoins et répondre aux enjeux environnementaux et climatiques du territoire

#### **Justification par rapport à l'objectif :**

Ce fonds doit pouvoir financer, au cas par cas, des expertises ou de petites études permettant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux (biodiversité, continuités écologiques, eau, énergie, bruit, déchets, risque, pollution, ...) dans le cadre d'une réflexion, d'un projet ou de la gestion courante.

Ces expertises peuvent aussi permettre de caractériser une nuisance ou une problématique et/ou proposer des solutions pour y remédier.

Une cinquantaine d'expertises ont été réalisées depuis 2004 par le biais de ce fonds, pour des sujets très divers : corridors écologiques, expertises liées aux milieux naturels ou aux espèces, sujets énergie, mesures de pollution (eaux, sols, décharges, ...), nuisances (mesure de bruit), ...

Pour rappel, ce fonds a été mobilisé pour les dernières études suivantes :

- Diagnostic chiroptères en forêt de Chantilly
- Etude de développement de la filière foin
- Etude du potentiel biomasse
- Suivi scientifique de la mise en assec de l'étang Chapron
- Etude de la mare communale de Villiers-le-Sec
- Etude de la remise de l'Orme à Courteuil

Il est proposé d'introduire via ce fond la possibilité de financer la venue et l'intervention d'experts ou organismes experts lors de manifestations ponctuelles diverses (formations, séminaires, réunions de travail, etc.).

En outre, un certain nombre de projets sont en attente : diagnostic de pollutions des sols à Pontpoint, études écologiques des zones d'activités et démarche d'économie circulaire dans les zones d'activités de la CCSSO, études ponctuelles en matière d'éclairage publique et dans le cadre du COTTRI (diagnostics énergétiques dans les bâtiments publics dans les communes hors SE 60).

Il convient donc de ré-abonder le fonds par une nouvelle enveloppe.

**Nature et contenu du projet :**

Ce fonds a vocation à n'être utilisé que pour des études, mesures ou expertises ne rentrant pas dans l'application des obligations légales auxquelles sont soumis les porteurs de projet.

Les études et expertises sont confiées à des prestataires extérieurs.

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc assure la maîtrise d'ouvrage du fonds.

**Maître d'ouvrage :** SM du Parc naturel régional

**Maître d'œuvre :** Bureaux d'études privés

**Date de commencement de l'opération :** avril 2022

**Durée des travaux :** 12 mois

**Présentation financière**

**Coût total TTC :** 60 000 €

**Coût total HT :** 50 000 €

**Assiette subventionnable :** 60 000 €

**Plan de financement :**

Région Hauts de France	48 000 €	80 %
Région Ile de France	6 000 €	10 %
Département Oise	6 000 €	10 %
TOTAL TTC	60 000 €	100%



## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### **Intitulé de l'opération : Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière – F 043**

#### **Localisation :**

Communes du Parc naturel régional Oise-Pays de France

#### **Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :**

##### Orientation 5 : Faire du paysage un bien commun

- Mesure 14 : Préserver l'identité paysagère et accompagner les dynamiques
  - 14.1 Préserver les grandes composantes paysagères du territoire et poursuivre les démarches à l'échelle des unités paysagères

##### Orientation 8 : Accompagner le développement des activités rurales

- Mesure 23 : Contribuer au dynamisme de activités agricoles
  - 23.1 Agir sur les enjeux agricoles spécifiques du territoire
  - 23.3 Accompagner et valoriser des projets de construction qualitatifs

#### **Justification par rapport à l'objectif :**

Le fonds pour l'intégration des bâtiments agricoles et/ou liés à l'activité forestière a pour objectif d'apporter une aide technique et financière aux gestionnaires des espaces naturels pour assurer une meilleure intégration des bâtiments agricoles ou forestiers dans le paysage naturel ou bâti.

Ce fonds est en place depuis 2004. Malgré un contexte économique incertain, la demande en construction agricole reste forte comme en témoigne le nombre de contacts établis et de projets accompagnés : plus de 100 projets ont été accompagnés en 16 ans, 23 ont bénéficié de subventions.

Suite à l'élaboration du guide de recommandations pour la construction agricole, le Parc dispose de nouveaux outils pour accompagner, sur un plan architectural et paysager, les projets agricoles : recueil des informations générales et de conseils pour le montage du projet, la présentation de la demande de permis de construire mais aussi des données techniques pour aider à définir le besoin et agencer les constructions sur la parcelle à bâtir grâce à une maquette modulable et des échantillons de matériaux.

De nombreux projets sont à l'étude et parmi eux un certain nombre pourraient déboucher dans les 2 prochaines années.

#### **Nature et contenu du projet :**

Le fonds est créé pour aider financièrement les porteurs de projet à supporter une partie du surcoût engendré par des efforts supplémentaires proposés par le Parc en matière d'intégration architecturale et paysagère.

Peut être concernée l'intégration architecturale et paysagère de tous types de bâtiments liés à l'exploitation agricole (hangars, granges, bâtiments de stockage, bâtiments d'élevage, habitation), y compris les bâtiments concernant l'activité hippique et les centres équestres. De même, l'intégration paysagère de tous types de bâtiments liés à l'activité forestière est susceptible d'être aidée, y compris celle concernant des scieries.

En aucun cas, le fonds n'a pour finalité d'aider économiquement un porteur de projet et d'intervenir sur le gros œuvre.

- Dans le cas de la construction d'un bâtiment isolé, le fonds peut prendre en charge :
  - une étude architecturale du projet
  - une partie du surcoût de travaux de second œuvre ou d'aménagements paysagers supplémentaires sollicités pour des raisons architecturales et d'intégration dans le paysage ;
- Dans le cas de la réhabilitation d'un bâtiment isolé ou de la construction ou la réhabilitation d'un bâtiment lié à un ensemble d'autres bâtiments, le fonds peut prendre en charge :
  - une étude globale de requalification du site d'implantation du bâtiment ;
  - une partie du surcoût de travaux de second œuvre ou d'aménagements paysagers supplémentaires sollicités pour des raisons architecturales et d'intégration dans le paysage ;
  - des aménagements paysagers liés à la requalification du site
- Dans le cas de l'aménagement paysager d'un site, le fonds peut prendre en charge :
  - une étude globale de requalification ;
  - une incitation financière forte à l'aménagement paysager.

Les aides sont définies de la façon suivante :

- 80 % du montant de l'étude architecturale, avec une aide maximale de 4 000 €. Cette aide comprend l'étude de l'intégration paysagère de la maison d'habitation au sein du corps de ferme ;
- 80 % du montant du surcoût de construction avec une aide maximale de 30 000 €
- 80 % du montant des travaux d'aménagements des abords, avec une aide maximale de 6 000 €
- 60 % du montant de restauration dans le cadre de la requalification paysagère avec une aide maximum de 8 000 €

Ces aides sont susceptibles d'être apportées à tout propriétaire, exploitant agricole ou forestier, sans distinction de spécialisation, à tout propriétaire d'écuries ou de centres équestres, à tout propriétaire de scieries, sans distinction de structure juridique, ayant un projet sur le territoire du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

**Maître d'ouvrage :** SM du Parc naturel régional pour le fonds, propriétaires ou exploitants pour les travaux

**Maître d'œuvre :** Entreprises privées

**Date de commencement de l'opération :** septembre 2021

**Durée des travaux :** 24 mois

### **Présentation financière**

**Coût total TTC :** 40 000 €

**Coût total HT :** 33 333 €

**Assiette subventionnable :** 40 000 €

**Plan de financement :**

Région Ile de France	40 000 €	100 %
TOTAL TTC	40 000 €	100%

## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### **Intitulé de l'opération : Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial – 3ème tranche – F. 044**

#### **Localisation :**

Ce programme concerne toutes les communes du territoire du Parc

#### **Mesures de la Charte auxquelles se rattache l'opération :**

- Mesure 21 : Préserver la santé et le mieux-être des personnes
  - 21.5 – Sensibiliser et favoriser l'accès à une alimentation saine, équilibrée et de qualité, s'appuyant notamment sur les productions locales
- Mesure 23 : Contribuer au dynamisme des activités agricoles
  - 23.1 – Agir sur les enjeux agricoles spécifiques du territoire
  - 23.2 – Accompagner les exploitants agricoles pour une meilleure prise en compte des enjeux locaux dans l'activité de production
  - 23.4 – Développer les réseaux et commercialisation en circuits courts
  - 23.5 – Susciter le développement de nouvelles activités rurales

#### **Justification par rapport à l'objectif :**

Depuis 2011, le Parc naturel régional Oise – Pays de France travaille au maintien de la production locale et de la vente directe avec le déploiement de sa marque « Producteur Oise – Pays de France ». En 2018, le Parc a mis en place une concertation territoriale avec l'ensemble des acteurs concernés, pour développer les circuits courts de proximité et l'alimentation locale du territoire.

Cette concertation a abouti à l'établissement d'un Projet Alimentaire Territorial avec la rédaction de 8 fiches actions thématiques validées par l'ensemble des acteurs. On retrouve notamment les thématiques suivantes :

- Fiche action n°1 : Favoriser l'accès au foncier
- Fiche action n°3 : Favoriser l'accès aux produits issus de pratiques respectueuses de l'environnement
- Fiche action 5 : Promouvoir l'alimentation locale auprès des consommateurs
- Fiche action 7 : Diversifier l'offre en produits locaux
- Fiche action 8 : Développer l'approvisionnement local de la restauration collective.

Ces actions correspondent à des thématiques sociétales actuelles, fortement soutenues par l'Etat et les Régions.

#### **Nature et contenu du programme :**

- 1) Diagnostic de faisabilité d'un point de vente collectif

Le Parc propose d'étudier la faisabilité de l'ouverture d'un point de vente collectif en lien avec les producteurs de la marque « Producteurs Oise – Pays de France ».

Ce point de vente collectif a plusieurs objectifs :

- Donner de la visibilité et de la lisibilité aux producteurs ;
- Rassembler en un point l'offre du territoire en terme de produits locaux ;
- Fédérer et mettre en réseau les producteurs adhérents ;
- Renforcer le déploiement de la marque « Producteurs Oise – Pays de France » et son réseau de producteurs.

Ce diagnostic permettra d'identifier les produits disponibles sur le territoire, les producteurs volontaires pour la démarche, de déterminer la gamme de produits proposés à la vente et la capacité

d'approvisionnement d'un point de vente collectif par ces producteurs. Ces différentes données permettront de juger de la faisabilité de l'ouverture d'un point de vente collectif et de définir la forme et la localisation du point de vente collectif (magasin physique, point de vente « vitrine » dans un lieu, plateforme de commande en ligne, distributeurs...), le mode de gestion envisagé, le portage administratif, etc.

Ce diagnostic de faisabilité d'un point de vente collectif sera proposé dans le cadre d'un stage ingénieur d'une durée de 6 mois.

## 2) Diagnostic de la restauration collective

Afin d'amorcer les actions de la fiche thématique n°8, un état des lieux du fonctionnement actuel de la restauration collective du territoire doit être réalisé. On entend par restauration collective, la restauration scolaire, appelée couramment « cantine », ainsi que les restaurants d'entreprise comme ceux des hôpitaux par exemple.

Le diagnostic de la restauration collective est un préambule à la mise en place d'actions de sensibilisation à l'approvisionnement local auprès des gestionnaires et du personnel de la restauration collective, au développement d'un mode d'approvisionnement collectif et d'initiatives locales.

Ce diagnostic consiste à réaliser un observatoire et une cartographie de la restauration collective en relevant le nombre et la nature des structures (écoles, collèges, lycées, restaurants d'entreprises...), le nombre de repas servis, le fonctionnement des restaurants collectifs (gestion directe ou concédée), la part d'approvisionnement local et/ou de qualité (sous Signes d'identification de qualité et d'origine - SIQO).

Ce diagnostic de la restauration collective sera proposé dans le cadre d'un stage ingénieur d'une durée de 6 mois.

## 3) Sensibilisation et accompagnement à la gestion foncière agricole

Dans le cadre de son programme d'actions 2020 et 2021, le Parc a lancé une étude du foncier agricole permettant d'identifier les éventualités de développement des circuits courts au sein du milieu agricole et via des parcelles communales pouvant être accessibles à des porteurs de projets.

L'étude du foncier au sein du milieu agricole a été menée par les SAFER Hauts-de-France et Ile-de-France montrant des opportunités d'installation et/ou de reprises d'exploitation agricole. Le rendu final de l'étude est prévu à la rentrée 2021 et sera présenté en commission. En lien avec les résultats obtenus, il est proposé de mettre en place un accompagnement des exploitants agricoles pour la cession de leur activité qui sont avec ou sans repreneur ainsi qu'un accompagnement pour l'installation d'un porteur de projet sur des parcelles agricoles non cultivées.

L'étude du foncier agricole communal a été réalisée en interne via un stage ingénieur mettant en évidence un manque de connaissance de la gestion foncière agricole des collectivités. L'objectif est d'accompagner les communes à la mise en place d'une veille du foncier agricole en vue de saisir les opportunités d'installation pour le développement de la production et de l'alimentation locales. Il est donc proposé la mise en place d'actions de sensibilisation à l'installation agricole et au rôle des collectivités. Une réunion d'information et un kit d'outils de la gestion foncière seront proposés aux communes afin de faciliter l'accessibilité au foncier des porteurs de projets ainsi que de favoriser l'installation d'exploitations agricoles aux pratiques respectueuses de l'environnement. Ce programme sera également proposé aux agriculteurs et porteurs de projets.

Le montant de ces interventions est de 8 230 €.

#### 4) Aide à la communication des producteurs

Depuis 2011, le Parc déploie une marque « Producteurs Oise – Pays de France » qui promeut la production locale et les lieux de vente directe comme les boutiques à la ferme, les marchés, les paniers, etc.

En 2021, le réseau compte 27 producteurs aux productions variées : maraîchage, arboriculture, apiculture, élevage, etc. Avec les nouvelles installations en cours sur le territoire du Parc, ce réseau de producteurs va continuer à s'élargir et il est important de continuer l'accompagnement des jeunes installés dans la communication de leur activité.

Pour cela, le Parc propose la mise en place d'un document de référencement ainsi qu'une carte interactive avec l'ensemble des producteurs adhérant à la marque. Des enseignes sont également installées permettant d'identifier les lieux de vente de produits locaux dans les communes du Parc. D'autres outils de communication sont mis à disposition des producteurs pour accroître leur visibilité sur le territoire et les accompagner dans la vente directe : une bâche, des étiquettes, sacs estampillés, etc.

Pour le programme d'action 2022, il est prévu une enveloppe pour l'installation de nouvelles enseignes pour les potentiels producteurs adhérents à la marque. L'enveloppe est complétée par des outils de communication qui seront définis et précisés en concertation avec les producteurs, selon leurs attentes et leurs besoins.

Le coût prévisionnel des outils de communication s'élève à 8 095 €.

#### 5) Sensibilisation, communication et accompagnement des producteurs adhérents

La fiche action n°3 du diagnostic propose des actions permettant d'accompagner et de sensibiliser les producteurs aux changements de pratiques. En complément, la fiche action n°7 suggère d'accompagner les producteurs dans la diversification de leur exploitation, notamment par des formations et des actions de sensibilisation.

Pour cela, il est prévu en 2022 de continuer l'action initiée dans le programme d'actions 2021 avec la réalisation de diagnostics d'exploitations agricoles évaluant les atouts et les opportunités. Ce complément de diagnostic permettra de constituer un groupe moteur aux changements de pratiques et de déterminer les actions à mettre en place dans le prochain programme d'actions en lien avec les attentes et les objectifs des producteurs du territoire. Ce type de diagnostic pourra également être proposé aux exploitants agricoles identifiés dans le cadre de l'étude foncière agricole menée par la SAFER en 2020/2021.

Elle sera complétée par une réunion de restitution et de concertation avec les producteurs volontaires.

Une initiation au don agricole alimentaire sera réalisée par l'association SOLAAL qui facilite le lien entre les donateurs des filières agricoles et alimentaires et les associations d'aide alimentaire. L'objectif est de favoriser l'accessibilité sociale aux produits sains et de qualité et d'accompagner la mise en place de projets solidaires. Cette action répond à la fiche action n°5 du diagnostic avec la promotion de l'alimentation locale auprès des consommateurs. Lors d'échanges avec les producteurs, certaines saisons sont chargées et l'ensemble de la production ne peut être récolté ou vendu. SOLAAL limite la perte de production avec l'organisation de glanage, la gestion des stocks non vendus des producteurs aux bénéficiaires des associations d'aide alimentaire.

Le montant de ces interventions est de 5 460 €.

## 6) Sensibilisation, communication auprès de la population

Afin de donner suite aux événements organisés en 2019 et 2021, le Parc souhaite poursuivre les événements autour de l'alimentation locale.

Les 26 et 27 juin 2021, le Parc a organisé en partenariat avec le Château de Chantilly un événement mettant en avant l'alimentation locale et l'artisanat du territoire, la « Fête du Terroir ». Cet événement regroupait 9 producteurs, 9 artisans, 6 artisans de bouche, et proposait 7 animations conviviales et familiales. Cet événement a rassemblé plus de 4500 visiteurs lors des deux jours. Au vu de cette réussite, l'objectif est de réitérer l'événement avec une enveloppe estimative prévue pour des animations et les stands des producteurs. Il est également prévu d'acquérir des vélos-smoothie, supports d'animation, dédiés à cet événement mais pouvant être valorisés dans le cadre d'autres animations autour de l'alimentation locale.

Enfin, il est proposé de mettre en place un programme d'activités et d'animations, « Goûtons notre territoire », autour des produits locaux et de l'alimentation locale : visites d'exploitation et journées portes ouvertes, balades gourmandes avec rallye des producteurs, ateliers de cuisine, etc.

Le montant de ces deux opérations s'élève à 13 639 €.

**Maître d'ouvrage :** SM Parc naturel régional Oise – Pays de France

**Maître d'œuvre :** selon programme

**Date de commencement de l'opération :** avril 2022

**Durée des travaux :** 18 mois

### Présentation financière

**Coût total TTC :** 36 306 €

**Coût total HT :** 33 025 €

**Assiette subventionnable :** 35 424 €

#### Plan de financement :

LEADER	21 136 €	64%
Département Val d'Oise	14 288 €	36 %
TOTAL	35 424 €	100%

## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### **Intitulé de l'opération : Jalonnement d'un itinéraire de randonnée vélo - boucle V4 – F045**

##### **Localisation :**

Luzarches, Chaumontel, Asnières-sur-Oise, Viarmes, Seugy

##### **Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :**

L'opération « Edition de fiches randonnée pédestres » répond à :

##### Orientation 10 : Développer l'économie touristique

- Mesure 30 : Le Parc : un espace d'accueil, de découverte et de pleine nature

##### **Justification par rapport à l'objectif :**

Pour faire face à la demande des visiteurs et des habitants du territoire, le Parc a réalisé avec l'ensemble des acteurs concernés, un Schéma d'Accueil du Public à l'échelle du territoire, qui a permis, en particulier, l'élaboration d'un schéma de circuits de randonnée cohérent à l'échelle du territoire. Ces circuits permettent la découverte du patrimoine naturel, paysager et culturel du territoire. Ils visent également à favoriser la vie locale des villages : commerces, cafés... et le développement de services : hébergements, restauration, accueil à la ferme, etc.

Pour mettre en œuvre cet objectif, le Parc naturel régional Oise – Pays de France a identifié des itinéraires de randonnée pédestre et équestre, puis 4 itinéraires de randonnée vélo tout chemin.

Ces 4 boucles ont fait l'objet d'une édition sous forme de fiches :

1. boucle V1 : « Découvrons la vallée de la Nonette ». Ce circuit propose une boucle à partir de la gare de Chantilly, avec la possibilité de rejoindre Senlis.
2. boucle V2 : « En forêt d'Halatte » autour du village de Fleurines
3. boucle V3 : « Découvrons une forêt, des villages de pierre et une abbaye », en forêt d'Ermenonville et dans les villages alentours.
4. boucle V4 : « Découvrons une abbaye, des villages, des lavoirs, ... » qui relie Luzarches à Royaumont et revient par Viarmes.

Pour faciliter la découverte de ces itinéraires, il est apparu nécessaire de jalonner ces itinéraires. Le jalonnement de l'itinéraire 1 a été réalisé en 2015 et ceux des itinéraires V2 et V3, en 2018.

Cette opération concerne à présent le jalonnement de la boucle V4 : « Découvrons une abbaye, des villages, des lavoirs, ... ».

##### **Nature et contenu du projet :**

Afin de rechercher une cohérence de jalonnement avec les itinéraires déjà existants, de ne pas surcharger l'information et de ne pas multiplier les panneaux directionnels, il est proposé que le jalonnement de cet itinéraire prenne aussi en charge les informations des autres itinéraires qui partagent avec lui certains tronçons, comme la vélo-route Paris-Londres « Avenue Verte », par exemple.

Cette boucle se déroulant essentiellement sur des petites routes ou dans des villages. Le PNR Oise-Pays de France fait le choix d'implanter des panneaux de signalisation type DV, réglementaires pour la signalisation vélo, sur les voies routières.

Pour avoir une bonne visibilité et lisibilité de l'itinéraire du PNR, un identifiant propre au Parc sera apposé sur les panneaux directionnels avec les identifiants des autres itinéraires rencontrés.

Exemple de panneau routier DV



Avec la compétence de l'association au5v et en accord avec les collectivités locales et le Département, le Parc naturel régional Oise-Pays de France a détaillé les besoins nécessaires à un jalonnement performant de la boucle 4.

Pour des raisons de facilité et de fortes pentes, cette boucle a un sens privilégié de parcours, le jalonnement de cet itinéraire se fera donc seulement dans un sens.

**Maître d'ouvrage :** SM du Parc naturel régional

**Maître d'œuvre :**

**Durée des travaux :** 6 mois

#### **Présentation financière**

**Coût total TTC :** 10 540 €

**Coût total HT :** 8 783 €

**Assiette subventionnable :** 8 783 € HT

**Plan de financement :**

Région Ile de France	8 783 €	100 %
TOTAL HT	8 783 €	100%

## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### **Intitulé de l'opération : Edition de fiches randonnée - F 046**

##### **Localisation :**

4 nouvelles communes du Parc

##### **Objectif auquel se rattache l'opération :**

L'opération « Edition de fiches randonnée pédestres » répond à :

##### Orientation 10 : Développer l'économie touristique

- Mesure 30 : Le Parc : un espace d'accueil, de découverte et de pleine nature

##### **Justification par rapport à l'objectif :**

Le Parc a pour objectif de développer le tourisme de randonnée (pédestre, équestre, ...). Il s'agit aussi de concilier les objectifs d'accueil et de découverte du territoire avec les objectifs de préservation du patrimoine et de respect des activités économiques gestionnaires des espaces.

Pour faire face à la demande des visiteurs et des habitants du territoire, le Parc a réalisé avec l'ensemble des acteurs concernés, un Schéma d'Accueil du Public à l'échelle du territoire, qui a permis, en particulier, l'élaboration d'un schéma de circuits de randonnée cohérent à l'échelle du territoire. Ces circuits permettent la découverte du patrimoine naturel, paysager et culturel du territoire. Ils visent également à favoriser la vie locale des villages : commerces, cafés... et le développement de services : hébergements, restauration, accueil à la ferme, etc.

Pour mettre en œuvre ce Schéma d'accueil du public, le Parc naturel régional Oise – Pays de France a déjà édité 14 premières fiches de randonnée pédestre. Les itinéraires proposés sont déclinés à partir de ceux proposés dans le Schéma d'Accueil du Public et sont intégrés au PDIPR, Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée, des deux départements.

Les principaux objectifs de ces rando-fiches sont :

- d'orienter et de guider les visiteurs et randonneurs sur le territoire du Parc,
- de donner envie aux visiteurs et aux habitants du territoire de faire des balades, seuls, entre amis ou en famille, à la demi-journée, ou à la journée,
- d'inviter les visiteurs à découvrir le patrimoine en leur donnant des informations sur les richesses patrimoniales rencontrées (naturelles, culturelles, ...).

Ces fiches de randonnées sont présentées en pochette et individuellement.

Ces fiches de randonnée rencontrent un grand succès auprès des habitants et des visiteurs du territoire. La demande pour de nouveaux itinéraires est, aussi, exprimée dans les Offices de Tourisme qui distribuent les fiches de randonnée. Il s'agit, donc, de poursuivre cette action.

Les nouvelles communes qui ont adhéré à la nouvelle charte du Parc souhaitent aussi que leurs richesses soient mises en valeur dans des randonnées éditées en fiche.

##### **Nature et contenu du projet :**

4 nouvelles fiches de randonnée pédestre, éditées chacune en 5 000 exemplaires en papier recyclé, seront réalisées. Elles comprendront une carte au 25ème sur support IGN, le descriptif de l'itinéraire, une présentation des éléments de patrimoine rencontrés, une liste des services utiles et des illustrations.

Elles seront distribuées dans tous les Offices de Tourisme du Parc Naturel Régional Oise Pays de France et dans certains sites touristiques et seront téléchargeables sur le site Internet du Parc.

Ces éditions reprendront la charte graphique du Parc.

**Maître d'ouvrage :** SM Parc naturel régional

**Maître d'œuvre :** Prestataires privés

**Date de délibération du maître d'ouvrage :**

**Date de commencement de l'opération :** avril 2022

**Durée des travaux :** 18 mois

#### **Présentation financière**

**Coût total TTC :** 2 628 €

**Coût total HT :** 2 190 €

**Assiette subventionnable :** 2 628 € TTC

**Plan de financement :**

Région Hauts de France	2 628 €	100 %
TOTAL TTC	2 628 €	100%

## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### Intitulé de l'opération : Programme de communication – F 047

##### Localisation :

Ce programme concerne l'ensemble du territoire.

##### Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :

###### Orientation 11 : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire

- Mesure 31 : Faire partager le Parc, ses actions et ses richesses pour créer une appartenance commune
  - 31.1 - Communiquer sur les actions du Parc et son projet de développement durable du territoire
  - 31.2 - Sensibiliser les habitants et les visiteurs aux enjeux et aux richesses du territoire
- Mesure 34 : Impliquer les habitants, encourager et soutenir leur engagement éco-citoyen
  - 34.1 – Sensibiliser et se former aux enjeux du développement durable

##### Justification par rapport à l'objectif :

Le PNR se doit de communiquer, d'informer et de sensibiliser les différents publics identifiés (habitants, scolaires, élus, touristes, partenaires,...) dans sa stratégie de communication. Ainsi il doit créer et diffuser des supports de communication/sensibilisation relatant les actions des chargés de missions et également les décisions prises par les différentes instances. Il doit également promouvoir certaines actions mises en place.

##### Nature et contenu du projet :

Le programme de communication propose donc les outils/actions suivants :

###### 1. un rapport d'activité :

Il rend compte de manière exhaustive de l'ensemble des actions menées sur une année. Il est principalement diffusé auprès des élus des Régions, Départements, Communes du PNR, aux Conseillers municipaux et aux partenaires. Il est la vitrine des actions du Parc. Son coût est estimé à 5 796 € TTC

###### 2. deux numéros du magazine SOYONS PARC :

Suite à l'audit de communication, puis à l'étude de lectorat, le magazine Soyons Parc fait l'objet de réflexions sur sa place dans la stratégie de communication. Il s'avère qu'il est le seul support qui permette de toucher l'ensemble de la population. Or il a une notoriété très faible mais a un taux de satisfaction très élevé et est apprécié par les personnes déjà sensibles aux actions du PNR. Il n'atteint donc que partiellement les objectifs d'information de l'ensemble de la population.

Plusieurs solutions ont été évoquées pour que cet outil de communication soit davantage efficace dans la stratégie globale de communication. Mais en attendant les recommandations de l'agence qui accompagne le PNR sur sa stratégie de communication et les décisions qui seront prises par la commission Communication/sensibilisation et le Bureau, nous prévoyons pour cette période de transition de budgeter deux numéros.

Le contenu rédactionnel sera assuré en partie en interne et délégué à une rédactrice. La mise en page est quant à elle confiée à une agence. Edité à 97 000 exemplaires, l'impression est assurée par un imprimeur retenu selon notre accord cadre, et la diffusion « toute boîte » par un distributeur. Son coût est estimé à 52 974,56 € TTC pour 2 numéros. Ce coût pourra, le cas échéant, être réaffecté à d'autres actions poursuivant les mêmes objectifs que ceux du magazine SOYONS PARC.

**3. des newsletters hebdomadaires :**

Pour maintenir un contact régulier avec les internautes qui en ont fait la demande, une newsletter est envoyée chaque vendredi à partir d'un logiciel d'e-mailing. Le coût d'envoi des 150 000 e-mails/an est estimé à 1 137 € TTC.

**4. la maintenance applicative et évolutive du site internet :**

Le site internet du Parc a été refondu en 2019. Il est nécessaire d'intervenir régulièrement sur le site pour rendre l'expérience utilisateur toujours plus ergonomique et intuitive afin que l'internaute trouve facilement les informations recherchées et qu'il ait envie de revenir régulièrement sur le site. Son coût est estimé à 1 740 euros TTC.

**5. la mise en oeuvre d'un plan d'actions :**

Suite à l'audit de communication, une stratégie de communication a été redéfinie et plusieurs actions ont été envisagées pour assoir la notoriété du PNR et renforcer notre présence notamment auprès des élus. La création d'outils « on et off line » pour toucher les différentes cibles identifiées est nécessaire (ex. guides + infographies). L'enveloppe a été estimée à 5 736 € TTC.

**Maître d'ouvrage :** SM du Parc naturel régional

**Maître d'œuvre :** agences de communication, rédacteur, graphiste, imprimeurs, diffuseurs, vidéastes

**Date de commencement de l'opération :** mars 2022

**Durée des travaux :** 12 mois

### **Présentation financière**

**Coût total TTC :** 67 383 €

**Coût total HT :** 56 153 €

**Assiette subventionnable :** : 67 383 € TTC

**Plan de financement :**

Région Hauts-de-France	22 461 €	33,33 %
Région Ile de France	22 461 €	33,33 %
Département Oise	22 461 €	33,33 %
TOTAL TTC	67 383 €	100%

## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### **Intitulé de l'opération : Programmes pédagogiques à destination des scolaires « Une action pour mon Parc, une action pour ma Planète » – F048**

#### **Localisation :**

Communes du Parc naturel régional Oise-Pays de France

#### **Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :**

##### Orientation 11 : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire

- Mesure 32 : « Eduquer et impliquer dès le plus jeune âge ».
  - 32.1 : Intégrer l'éducation au territoire et au développement durable dans le parcours scolaire de chaque élève
  - 32.3 : Créer et promouvoir un réseau d'éco-écoles, ouvertes sur leur territoire

#### **Justification par rapport à l'objectif :**

Permettre aux enfants de devenir des citoyens engagés, conscients de leur responsabilité individuelle et collective passe par la sensibilisation, l'éducation mais aussi par un apprentissage et une mise en pratique, dès le plus jeune âge, de comportements respectueux de l'environnement.

Ces apprentissages doivent se faire au quotidien et être présents dans les différents lieux fréquentés par les enfants : maison mais aussi écoles, centres de loisirs, bibliothèques, centres culturels... dans une logique d'implication et de mise en pratique de gestes éco-citoyens, qui pourront ainsi devenir habituels. Clé de l'engagement futur en faveur du territoire et de l'environnement, la sensibilisation des plus jeunes, citoyens de demain, est donc indispensable à la réussite du projet de territoire du Parc et à sa pérennisation à long terme.

#### **Nature et contenu du projet :**

Avec la mise en œuvre de la seconde charte du Parc, de nouveaux programmes pédagogiques intitulés « Une action pour mon Parc, une action pour ma Planète » ont été déployés sur le territoire du Parc depuis la rentrée scolaire de septembre 2020. Ils permettent d'accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de projets annuels ou pluriannuels alliant des phases d'apprentissages scientifiques et techniques, de réflexion, d'expérimentation, de mise en pratique d'une ou plusieurs actions concrètes et de valorisation du projet. Les élèves sont impliqués à chaque étape du projet.

#### Objectifs des programmes :

L'objectif de ces programmes, alliant sensibilisation et mise en pratique, est de permettre aux élèves de faire l'expérience, dès le plus jeune âge, d'une citoyenneté active en participant à la mise en place d'actions concrètes en faveur de l'environnement (*trier les déchets de l'école, économiser l'eau, l'énergie, favoriser la biodiversité, etc.*) au sein de leur école ou de leur commune.

Ce programme éducatif est également l'occasion, pour le Parc :

- de sensibiliser les parents et familles
- de soutenir l'économie de proximité par l'implication des acteurs éducatifs et associatifs locaux au sein des programmes pédagogiques développés

#### Nature et contenu des programmes, modalités d'accompagnement :

Les programmes, leur contenu, leur suivi sont menés en partenariat avec l'Education nationale et les structures éducatives partenaires du Parc. Les enseignants sont à l'origine du projet, choisissent le thème principal de travail, formalisent les objectifs, décident des modalités de travail au sein de leur classe, choisissent les animations et sorties.

Ces animations sont prises en charge financièrement par le Parc, mais pas les déplacements en car. Un nombre limite d'animations par projet est fixé pour chaque classe participante. Le nombre maximum de projets pouvant être accompagnés est décidé chaque année par le Parc en fonction de l'enveloppe financière dont il dispose.

Soutien pédagogique, technique et financier du Parc :

Pour favoriser l'émergence de tels projets participatifs et concrets, le Parc :

- apporte une aide au montage et au suivi du projet, en éditant notamment un guide éducatif, permettant aux enseignants de formaliser leur projet,
- propose de former les enseignants aux thématiques développées,
- assure un accompagnement technique, pédagogique et financier tout au long du projet,
- assure le lien entre les enseignants et les différents acteurs locaux,
- développe des outils pédagogiques qu'il fournit aux enseignants porteurs de projets,
- organise, en partenariat avec chaque enseignant, un moment de valorisation du projet mené (et y convie les parents des élèves participants, les élus communaux, les partenaires),
- réalise un « Journal des Ecoles écocitoyennes du Parc » afin de valoriser l'ensemble des projets annuels.
- développe et décerne un label « Ecole écocitoyenne du Parc » aux écoles participantes.

Cette demande concerne :

- l'accompagnement, d'avril à juin 2022, des actions concrètes et de la valorisation des projets démarrés à la rentrée scolaire 2021 (30 projets de classes accompagnés).
- la réalisation d'un Journal des écoles écocitoyennes en mai 2022
- l'actualisation du guide éducation à destination des enseignants en mai/juin 2022.
- le démarrage de nouveaux projets pour 30 nouvelles classes à partir de septembre 2022 (rentrée scolaire 2022/2023) : financement des animations et ateliers pédagogiques qui auront lieu de octobre 2022 à mars 2023.
- l'achat de petit matériel, de livres et l'impression de documents pour l'accompagnement des projets

**Maître d'ouvrage :** SM Parc naturel régional

**Maître d'œuvre :** Prestataires extérieurs

**Date de commencement de l'opération :** mars 2022

**Durée des travaux :** 12 mois

**Présentation financière**

**Coût total TTC :** 68 522 €

**Coût total HT :** 67 113 €

**Assiette subventionnable :** 68 522 € TTC

**Plan de financement :**

Région Hauts de France	52 810 €	77,07 %
Département Val d'Oise	15 712 €	22,93 %
TOTAL TTC	68 522 €	100 %

## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### **Intitulé de l'opération : Organisation d'actions de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes - F049**

#### **Localisation :**

Cette opération est proposée à l'ensemble des habitants des communes du Parc. Par le biais des manifestations et animations proposées, elle touche également des habitants des communes et communautés de communes voisines.

#### **Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :**

##### Orientation 11 : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire

- Mesure 31 : Faire partager le Parc, ses actions et ses richesses pour créer une appartenance commune
  - Disposition 31.2 - Sensibiliser les habitants et les visiteurs aux enjeux et aux richesses du territoire
- Mesure 34 : Impliquer les habitants, encourager et soutenir leur engagement éco-citoyen :
  - Disposition 34.1 - Sensibiliser et se former aux enjeux du développement durable
  - Disposition 34.2 - Développer les actions participatives en faveur du territoire et encourager les comportements citoyens
  - Disposition 34.3 - Accompagner les initiatives éco-citoyennes collectives et aider à la mise en place de manifestations éco-responsables

#### **Justification par rapport à l'objectif :**

L'adhésion de tous, habitants et acteurs locaux au projet de développement durable mené par le Parc est un véritable enjeu pour la seconde charte. L'objectif recherché est de faire découvrir les nombreuses richesses du territoire, de faire partager le projet de territoire afin de développer un sentiment d'appartenance commune et inciter les habitants à agir dans le respect des valeurs du Parc. Les actions de sensibilisation menées par le Parc doivent donc avoir comme finalité d'amener chaque individu à penser, à décider et à agir de lui-même en faveur de la préservation des patrimoines, des ressources et dans la lutte contre le changement climatique.

#### **Nature et contenu du projet :**

Pour être efficace, la sensibilisation du grand-public doit s'appuyer sur une offre de découverte du territoire, de son patrimoine et de l'environnement la plus large possible : les modalités d'actions, les moyens et outils de sensibilisation développés et utilisés devant être adaptés à chaque type de public.

De nombreuses manifestations de nature différente seront programmées afin de satisfaire le plus grand nombre. Ainsi, il est prévu de :

- **poursuivre les actions de découverte du patrimoine** naturel, historique et culturel du territoire, très appréciées par le grand-public : sorties découvertes de la faune et de la flore, sorties découvertes du patrimoine local.

- **participer aux opérations nationales** ou initiées par nos partenaires financiers, institutionnels ou associatifs : « Hauts de France propres » et "Fréquence grenouilles" en mars, « Semaine de l'eau » et « "Fête de la nature" en mai, « Festival de l'arbre et des chemins ruraux » en juin, Nuit de la Chauve-souris (en août), Jour de la Nuit (en octobre), « Journées de l'arbre » en novembre, etc.

- **susciter la participation active des habitants aux actions du PNR** par l'organisation d'au moins un chantier participatif (opération de nettoyage, restauration d'un espace naturel, plantation d'une haie, etc.)

- **poursuivre la participation et l'implication du Parc au sein des manifestations organisées par les communes et structures associatives du territoire du Parc** : tenue de stands d'information, conférences, expositions.

- **proposer des sorties et ateliers thématiques pour les enfants**, qu'ils s'agissent de sorties familiales adaptées aux enfants ou d'animations à destination des centres de loisirs ou autres structures accueillant des enfants (bibliothèque, conseil municipal jeune, etc.).

- **poursuivre l'animation du Réseau des Correspondants Parc** et de continuer à les aider à organiser des animations au sein de leur commune : tenue de stands, opérations de nettoyage, ateliers éco-citoyens, création de jardins partagés, trocs de plantes, etc.

- **proposer un accompagnement technique et financier à la mise en œuvre, par les habitants du Parc** (citoyens, groupe d'habitants écocitoyens, associations à but non lucratif, etc.), **d'actions et de projets concrets en faveur de la transition écologique et énergétique.**

- **accompagner les projets des communes en matière de valorisation de sites ayant un intérêt écologique et patrimonial**, permettant ainsi de sensibiliser les habitants aux richesses de leur territoire et à la nécessité de les préserver. Différentes communes ont d'ores et déjà sollicité le Parc pour la mise en valeur de sites : verger à Orry-la-Ville, parc écologique à Précy-sur-Oise. En fonction des caractéristiques des sites, la valorisation pourra prendre la forme : d'un carnet à distribuer aux habitants, de panneaux d'interprétation à installer sur site, d'une sortie, etc. L'accompagnement du Parc pourra, selon les projets, être de différentes nature : fourniture des contenus (rédaction des textes, fourniture de cartes, de photos, réalisations d'illustrations naturalistes, etc.), conception graphique et fabrication de carnets/livrets ou de panneaux d'interprétation.

**Maître d'ouvrage** : SM Parc naturel régional

**Maître d'œuvre** : Prestataires privés

**Date de commencement de l'opération** : mars 2022

**Durée des travaux** : 12 mois

### **Présentation financière**

**Coût total TTC** : 25 506 €

**Coût total HT** : 23 062 €

**Assiette subventionnable** : 25 506 € TTC

**Plan de financement** :

Région Hauts-de-France	25 506 €	100 %
TOTAL TTC	25 506 €	100%

## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### **Intitulé de l'opération : Elaboration du T0 – questions 1 à 3 – F 050**

##### **Localisation :**

Ensemble du territoire

##### **Objectif auquel se rattache l'opération :**

Cette opération concerne la mise en place du dispositif d'évaluation de la nouvelle Charte

##### **Justification par rapport à l'objectif :**

Les PNR ont une obligation d'évaluation de la mise en œuvre de leur Charte et de son impact sur le territoire, a minima, à mi-parcours et en fin de Charte pour le renouvellement.

La nouvelle Charte du Parc prévoit un dispositif d'évaluation reposant sur 12 questions évaluatives. Ces 12 questions sont subdivisées chacune en 2 sous-questions, l'une portant sur les actions menées et les moyens déployés, l'autre sur l'évolution du territoire et l'impact des politiques publiques.

La Charte dresse, pour ces 12 questions, une liste d'indicateurs susceptibles d'être utiles à ce travail, en précisant qu'il ne s'agit que d'une liste indicative et évolutive.

Afin de répondre aux questions évaluatives, à mi-parcours et en fin de Charte, il est nécessaire de dresser l'état initial (le T0) des indicateurs qui seront utiles à l'argumentation des réponses apportées pour chacune des questions.

Au moment de l'enquête publique relative à l'élaboration de la nouvelle Charte, la Commission d'enquête a demandé, dans ses conclusions, que l'état initial soit dressé par le Parc, dans un délai de 2 ans, à partir du décret de renouvellement.

Il s'agit donc de dresser cet état initial à partir des données disponibles et d'en faire un rapport.

##### **Nature et contenu du projet :**

Une première tranche, concernant les questions 5 à 12, a déjà fait l'objet d'un financement de 62 400 € TTC. Il s'avère que cette première tranche ne coûtera finalement que 26 970 €, ce qui permet de disposer d'un excédent financier de 35 430 €.

Il est proposé d'utiliser cet excédent pour la réalisation de la tranche 2, concernant les questions évaluatives 1 à 3, dont le coût est estimé à 68 388 € TTC.

La présente fiche a donc pour objet le complément financier pour la tranche 2, soit 33 000 €.

Le T0 étant un état initial, on ne s'intéressera qu'aux sous-questions liées à la mise en œuvre de la Charte :

1.2 - Quelle est l'évolution de la biodiversité remarquable ?

2.2 - l'intégrité et la fonctionnalité du réseau inter forestier ont-elles été maintenues ?

3.2 - Quelles sont les tendances d'évolution des zones humides ?

Il s'agit pour chaque question évaluative de :

- Faire l'analyse critique des indicateurs proposés pour chaque question selon leur pertinence, facilité de collecte et d'analyse, et le cas échéant en proposer de nouveaux (en nombre très limité) ;

- Identifier les sources de données disponibles pour chaque indicateur, c'est-à-dire le propriétaire des données, le descriptif de celles-ci et les modalités de mise à disposition ;
- Collecter et traiter les données utiles, les organiser par indicateur afin de pouvoir s'y référer facilement et en garantissant la traçabilité des sources et des éventuels traitements réalisés : pour chaque source de données, une notice sera réalisée pour décrire précisément le protocole de collecte et de traitement des données utilisées et l'ensemble des données intermédiaires seront conservées.
- Faire un état initial des différents indicateurs, en valorisant au mieux les données disponibles (réalisation de cartographies, diagrammes, tableaux synthétiques selon le cas) et en proposant une interprétation de cet état initial sous forme de fiche par indicateur ;
- Rédiger sous forme de rapport une expertise de l'état initial du territoire, basé sur les différents indicateurs mais aussi sur une appréciation globale de la situation.

**Maître d'ouvrage :** SM du Parc naturel régional

**Maître d'œuvre :** Ecosphère

**Date de commencement de l'opération :** avril 2022

**Durée des travaux :** 6 mois

#### **Présentation financière**

**Coût total TTC :** 68 388 €

**Coût total HT :** 56 990 €

**Assiette subventionnable :** 33 000 € TTC

#### **Plan de financement :**

Région Hauts-de-France	33 000 €	100 %
TOTAL TTC	33 000 €	100%

## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### **Intitulé de l'opération : Travaux à la Maison du Parc – F 051**

##### **Localisation :**

Concerne la Maison du Parc

##### **Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :**

Cette opération concerne les moyens de mise en œuvre de l'ensemble des mesures de la Charte.

##### **Justification par rapport à l'objectif :**

Le projet fait suite au diagnostic d'accessibilité de la Maison du Parc, localisée à Orry la Ville, au château de la Borne Blanche, à l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) et aux travaux qui en ont découlé.

Lors des travaux réalisés en 2019, il a été découvert la présence de plomb sur certains revêtements des salles concernées au rez-de-chaussée du château de la Borne Blanche.

Les surcoûts liés à cette découverte n'ont pas pu être absorbés par le budget alors voté, et par conséquent il avait été décidé de ne pas réaliser certaines prestations de mise en peinture dans la salle d'exposition, la salle des commissions (ancien secrétariat) et sur la porte d'entrée du château.

Au regard des exigences réglementaires, mais également dans un devoir d'accueil du public à la Maison du Parc, il est indispensable de finaliser ces travaux proposés dans le dossier d'Ad'AP.

Aussi, il est proposé une 4<sup>ème</sup> tranche de travaux liée à l'accessibilité de la Maison du Parc, permettant de finaliser la mise en peinture des pièces concernées mais également permettant de mettre en œuvre le programme d'actions 2021 (acquisition de nouveaux mobiliers d'accueil du public, de nouveaux mobiliers de réunions, d'information et de rangement).

##### **Nature et contenu du projet :**

Le projet consiste en la mise en peinture des murs de la salle d'exposition, de la salle des commissions (ancien secrétariat) et de la porte d'entrée métallique du château, dans le respect de toutes les normes et protections liées à la présence de plomb.

**Maître d'ouvrage :** SM du Parc naturel régional

**Maître d'œuvre :** Entreprise privée

**Date de commencement de l'opération :** avril - mai 2022

**Durée des travaux :** 2 mois

### Présentation financière

**Coût total TTC :** 54 751 €

**Coût total HT :** 45 626 €

**Assiette subventionnable :** 45 626 € HT

**Plan de financement :**

Région Hauts-de-France	35 000 €	76,71 %
Région Ile-de-France	10 626 €	23,29 %
TOTAL HT	45 602 €	100%

## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### Intitulé de l'opération : Equipement – 2022 – F 052

##### Localisation :

Maison du Parc

##### Objectif auquel se rattache l'opération :

Cette opération concerne l'équipement de l'équipe du Parc

##### Justification par rapport à l'objectif :

Les différents confinements vécus pendant la période 2020-2021 ont montré l'intérêt de rendre les agents du Parc plus mobiles, avec des outils performants et adaptés, pour limiter les contacts et les déplacements.

Cette expérience forcée du télétravail pendant les périodes de confinement a nourri des aspirations chez les agents et une réflexion sur le télétravail est engagée.

Par ailleurs, les chargés de mission sont beaucoup sur le terrain et en réunion à l'extérieur et il devient nécessaire de les doter, chacun, d'un ordinateur portable.

Ces ordinateurs portables remplaceront progressivement les ordinateurs fixes sur site.

##### Nature et contenu du projet :

Il est proposé l'acquisition de 13 ordinateurs portables (et leur licence microsoft office associée), ainsi que 3 téléphones portables.

**Maître d'ouvrage :** SM du Parc naturel régional

**Maître d'œuvre :** prestataires privés

**Date de délibération du maître d'ouvrage :**

**Date de commencement de l'opération :** avril 2022

**Durée des travaux :** 2 mois

### Présentation financière

**Coût total TTC :** 24 096 €

**Coût total HT :** 20 080 €

**Assiette subventionnable :** 20 080 € HT

##### Plan de financement :

Région Ile-de-France	10 040 €	50 %
Département Oise	10 040 €	50%
TOTAL HT	20 080 €	100 %



## FICHE DE SYNTHÈSE

### Présentation technique

#### **Intitulé de l'opération : Panneaux « commune du Parc naturel régional Oise-Pays de France » - F053**

##### **Localisation :**

Ce programme concerne les communes du Parc.

##### **Mesures du projet de Charte auxquelles se rattache l'opération :**

Orientation II : Sensibiliser et éduquer pour impliquer les publics dans le projet de territoire

##### **Justification par rapport à l'objectif :**

Les panneaux « commune du Parc naturel régional Oise – Pays de France » ont pour objectifs de :

- Faire connaître le Parc aux habitants, les rendre fier et renforcer le sentiment d'adhésion au territoire et aux valeurs de la Charte ;
- Faire prendre conscience aux habitants et visiteurs qu'ils sont dans un territoire au patrimoine exceptionnel à préserver ;
- Être un vecteur de communication touristique, les Parcs naturels régionaux ayant une image touristique très positive qui attire le public amateur de tourisme nature

Les panneaux ont été installés en 2004, date de création du Parc. Certains sont abimés ou ont disparu et tous ont leur couleur passée.

Les nouvelles communes du Parc vont être dotées de panneaux neufs très prochainement. Il convient de progressivement remplacer les panneaux des anciennes communes.

##### **Nature et contenu du projet :**

L'opération consiste en la fourniture et la pose de panneaux type E33b « Commune du Parc naturel régional Oise-Pays de France », aux entrées des communes.

En fonction du résultat du marché en cours et des urgences (communes dont les panneaux sont les plus dégradés), il sera procédé au remplacement des panneaux dans la limite de l'enveloppe. Une enveloppe supplémentaire sera sans doute nécessaire l'an prochain.

**Maître d'ouvrage :** SM du Parc naturel régional

**Maître d'œuvre :** entreprise privée

**Date de commencement de l'opération :** avril 2022

**Durée des travaux :** 12 mois

### Présentation financière

**Coût total TTC :** 36 000 €

**Coût total HT :** 30 000 €

**Assiette subventionnable :** 30 000 € HT

**Plan de financement :**

Région Ile-de-France	15 000 €	50 %
Département Oise	15 000 €	50%
TOTAL HT	30 000 €	100%

**REPONSE A UN APPEL A PROJET EUROPEEN POUR  
UN PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LA  
FORET DE CHANTILLY**



# **SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE**

## **RAPPORT DE PRESENTATION**

### **OBJET : REPONSE A UN APPEL A PROJET EUROPEEN POUR UN PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LA FORET DE CHANTILLY**

#### **I - L'appel à projet**

L'Union européenne soutient le développement rural dans les Etats-membres avec le FEADER (Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural). Le FEADER cofinance ainsi des politiques de développement agricole et rural nationales inscrites dans les Programmes de Développement Rural.

En tant qu'autorité de gestion du FEADER pour la programmation 2014 – 2020, la Région Hauts-de-France conduit l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion du programme de développement rural (PDR) Picardie.

L'appel à projets lancé par la Région Hauts-de-France porte sur le soutien à la mise en place et au fonctionnement de groupes opérationnels (GO) dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture (PEI-AGRI).

Le PEI en Agriculture (ou PEI-AGRI) a été lancé en 2012 afin de contribuer à la stratégie « Horizon 2020 » de l'Union Européenne en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Cette stratégie fait du renforcement de la recherche et de l'innovation un de ses cinq objectifs principaux et soutient une nouvelle approche interactive de l'innovation.

Le PEI -AGRI se base sur un réseau d'acteurs européens, nationaux et régionaux, publics et privés, tout au long de la chaîne de la recherche et de l'innovation. Il vise principalement à faire avancer l'innovation et encourager les coopérations dans le domaine de l'innovation en agriculture et sylviculture via :

- la création de partenariats et la mise en relation d'acteurs à différentes échelles (dont au niveau local avec les Groupes Opérationnels)
- la diffusion de toutes les connaissances nouvelles et existantes en matière d'innovation agricole au travers de l'Union Européenne
- la collecte des besoins de recherche exprimés par des agriculteurs et des sylviculteurs, afin de les inclure dans l'agenda européen

Un groupe opérationnel (GO) est un collectif d'acteurs d'horizons différents, mis en place à l'échelle locale et qui se constitue sur la base d'un besoin ou d'une problématique exprimé par les agriculteurs, les forestiers et/ou les acteurs de la chaîne alimentaire. Le groupe élabore un projet dans le but de trouver des solutions innovantes à ce besoin.

La Région Hauts de France compte plusieurs centres de recherche et de transfert de compétences dans les domaines agricole, sylvicole et agroalimentaire. Toutefois, les partenariats et articulations entre acteurs (agricole, sylvicole, recherche-développement, conseil) à l'échelle des territoires sont encore faibles et disparates. Ce déficit limite les capacités d'innovation des acteurs.

L'incitation aux échanges et aux interactions entre acteurs est un des enjeux forts affichés par la Stratégie Régionale Agricole dans le domaine de l'innovation. En effet, la coopération, notamment entre acteurs économiques et de la recherche-innovation, permet de favoriser l'émergence de solutions innovantes, dans tous les champs, renforçant, par ce biais, la triple performance et des exploitations agricoles et sylvicoles.

L'enjeu pour la Région est donc d'accompagner des projets de coopération transversaux dans des domaines catalyseurs d'innovation, notamment sur des champs peu investis et/ou en structuration (bioéconomie, protéines végétales, agroécologie).

Le dossier de candidature est à déposer au plus tard le 5 novembre.

## **2- Le projet proposé**

L'Institut de France a constitué un Comité exécutif avec des partenaires (ONF, INRAe, PNR, conservatoire botanique, communauté de communes, ...) et a élaboré un programme de recherche scientifique ambitieux pour comprendre et apporter des solutions aux problématiques de dépérissement de la forêt de Chantilly.

Ce programme comprend de nombreuses facettes et projets pour lesquels il est nécessaire de trouver des financements.

**Il est donc proposé de répondre à l'appel à projet européen lancé par la Région pour financer des actions de ce programme de recherche.**

Les partenaires du groupe opérationnel sont l'Institut de France, l'INRAe, le PNR, l'ONF.

Le projet présenté au FEADER s'intitule « **Imaginer la forêt du futur en tenant compte des leçons du passé** » et comporte différents volets :

### I - Tenir compte des leçons du passé :

Les recherches menées par l'INRAE – Nancy en collaboration avec le Comité Exécutif du projet «Sauvons la forêt de Chantilly » visent à :

- Dater et quantifier les sécheresses passées (à partir de 1959 avec une spatialisation intra-massif) par modélisation de bilan hydrique (Biljou) à partir des données climatiques SAFRAN (Météo-France) et des caractéristiques des sols (acquises localement ou disponibles en bases de données) ;
- Etudier les trajectoires de croissance des arbres sains et dépérissants, avant et après les attaques de hanneton, afin d'identifier et analyser les accidents de croissance liées aux sécheresses et aux hannetons, et la résilience de la croissance à ces accidents. La longueur du cycle biologique du hanneton (4 ans) pourrait permettre, par l'analyse fine des trajectoires de croissance des arbres atteints versus indemne, de dégager la part respective des atteintes des larves (sur les racines) et des adultes (sur les feuilles) ;
- Mettre en relation des stress biotiques avec les phénotypes biochimiques potentiellement impliqués dans les fonctions de défense et protection des arbres ;
- Déterminer 1) si des génotypes plus résistants ou moins attractifs sont déjà présents dans la population, et 2) déterminer si les défoliations à répétition prédisposent les arbres aux dépérissements. Si un tel signal était mis en évidence, il pourrait permettre- en complément de l'analyse des archives et des données de télédétection - de reconstituer a posteriori les cycles de l'insecte à Chantilly, afin de replacer les atteintes actuelles dans une perspective historique.

Le maître d'ouvrage de ces recherches serait l'INRAe.

### 2 - Réaliser des projections - modèles de végétation et climatiques :

Sur la base des éléments recueillis sur les 60 placettes et sur le massif entier, il s'agit

- de calibrer un modèle sol-végétation-atmosphère à base éco-physiologique qui intègre l'essentiel des processus liés aux flux d'énergie, de carbone et d'eau dans l'écosystème

(incluant par exemple les réserves carbonées), dont l'analyse de sensibilité des paramètres aux variations spatiales de sol et des peuplements a déjà été réalisée ;

- Projeter l'évolution de la croissance des chênes et ou des essences futures selon différents scénarios d'évolution des conditions environnementales, et notamment climatiques.

Le maître d'ouvrage de ces recherches serait l'INRAe.

### 3 - Réinventer un modèle de forêt durable post-dépérissement :

A partir de ces projections, il s'agit de construire avec les acteurs locaux, les usagers de la forêt, les habitants, une démarche de prospective et de co-construction de la forêt du futur (fonctions, usages, structure), à partir notamment d'ateliers participatifs.

Cette méthode de prospective participative sera basée sur un partage démocratique de la connaissance sylvestre, scientifique comme vernaculaire.

Le maître d'ouvrage de cette démarche serait l'Institut de France.

### 4 - Recrutement d'un chargé de mission :

Il est prévu le recrutement d'un chargé de mission, pendant 2 ans, pour animer l'ensemble du programme lié à la forêt de Chantilly. Il serait recruté et basé au Parc.

### 5 – Mise en place d'un SIG et étude de faisabilité d'une interopérabilité avec les outils existants (outils de l'ONF) :

Il est prévu l'acquisition d'un serveur dédié aux travaux de la forêt de Chantilly et une prestation de service pour nous aider à mettre en place une interopérabilité entre ce SIG et les outils des forestiers (ONF).

Le Parc serait maître d'ouvrage de ce SIG. L'INRAe alimentera pour une grande partie ce serveur.

Le montant total du projet se monte à 500 000 € et la demande de participation du FEADER s'élève à 400 000 €.

La Région Hauts-France a proposé que le PNR soit chef de file. Il aura pour rôle de coordonner notamment la partie administrative et financière du projet et d'être l'interlocuteur de la Région et de l'Agence de services et de paiement.

Le Parc valorisera le temps de ces agents passé sur ce projet comme contribution directe au projet.

Les dépenses seront financées par les crédits du FEADER ainsi que par des contributions amenées par les autres partenaires du projet (INRAe).

### **Je vous propose :**

- **de valider ce programme**
- **de m'autoriser à déposer le dossier à l'appel à projet portant sur le soutien à la mise en place et au fonctionnement de groupes opérationnels (GO) dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture (PEI-AGRI)**
- **de m'autoriser à signer les conventions avec les partenaires du groupe opérationnel**



**DECISION MODIFICATIVE**



# SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

## RAPPORT DE PRESENTATION

### OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

#### Budget opérationnel :

Le Bureau en date du 22 avril 2021 a autorisé la signature par le Parc d'une convention de mise en œuvre d'une infrastructure mutualisée pour la saisine par voie électronique des demandes ADS avec les communes de Senlis, Saint-Maximin, Pont-Ste-Maxence et les communautés de communes de l'Aire Cantilienne et de Carnelle-Pays de France.

Pour mémoire, il s'agit de d'aider les communautés de communes et communes volontaires à mutualiser l'acquisition et la gestion d'une infrastructure partagée pour optimiser les coûts, leur faciliter la gestion grâce à l'ingénierie du Parc et simplifier le lien avec le logiciel GEOxalis.

Le Parc effectue l'acquisition du logiciel, les communautés de communes et les communes concernées lui remboursant cette avance selon les termes de la convention signée.

Il convient donc d'inscrire au budget :

- En dépense, la somme de 38 120 € au compte 2051 (Concession et droits similaires) pour l'acquisition et l'installation du logiciel
- En recette, la somme de 13 066 € correspondant à la participation des 3 communes et la somme de 18 700 € pour les 2 communautés de communes sur le montant HT, ainsi que 6 354 € du FCTVA.

**Je vous propose d'approuver cette décision modificative.**



# BUDGET OPERATIONNEL 2021

## DECISION MODIFICATIVE N°1

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Imputation	Libellés	Imputation	Libellés
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	Chapitre 13	Dotations, subventions, participations
2051	Concessions et droits similaires	13148	Subvention d'investissement Communes
		13158	Subvention d'investissement autres groupements
		Chapitre 10	
		10222	FCTVA
	<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>
	<b>38 120</b>		<b>31 766</b>
			13 066
			18 700
			6 354
			<b>38 120</b>



## **QUESTIONS DIVERSES**



# **SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE**

## **LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU**

### Séance du 06 Avril 2021

- Demande de l'étude des séries de végétation de la forêt de Chantilly comme pistes d'adaptation de la gestion forestières aux changements climatiques
- Mobilisation du COTTRI pour le financement à la CCAC d'un poste pour le projet de recyclerie

### Séance du 22 Avril 2021

- Mobilisation du fonds « expertises environnementales » pour l'étude de requalification de la remise de l'Orme
- Mobilisation du fonds « études d'aménagement » pour l'aménagement des cours d'écoles à Asnières-sur-Oise et Saint-Martin-du Tertre
- Mobilisation du fonds « études d'aménagement » pour la réalisation de schémas cyclables à Chantilly, Verneuil-en-Halatte et La Chapelle-en-Serval
- Mobilisation du fonds « études d'aménagement » pour l'étude de principes d'aménagement de la plaine de Gouvieux
- Mobilisation du fonds « études d'aménagement » pour la traduction du schéma d'orientations urbaines en cartographie des parties actuellement urbanisées à Courteuil
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal
- Mobilisation du fonds pour l'intégration des bâtiments agricoles et/ou liés à l'activité forestière
- Convention de mise à disposition de l'outil web de gestion des actes d'urbanisme GEOxalis avec la commune de Pont-Ste-Maxence
- Convention de mise en œuvre d'une infrastructure mutualisée pour la saisine par voie électronique des demandes ADS

### Commission avis du 29 Juillet 2021

- Réponse à l'autorité environnementale sur le projet de révision du PLU de Barbery
- Avis sur le projet de SCOT de la Theilloise

# **SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE**

## **LISTE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT**

- Convention avec l'Institut de France pour le programme de recherche sur la forêt de Chantilly
- Signature avec l'Office de Tourisme Chantilly-Senlis d'un contrat de droits d'auteur
- Avenant à la convention relative à l'aménagement et le fleurissement du cimetière de Vineuil-St-Firmin
- Avenant à la convention pluriannuelle d'objectif 2019-2021 avec le Conservatoire d'Espace Naturel
- Signature d'un accord-cadre avec A TRIBU pour des travaux de création graphique et de mise en page de documents
- Signature d'un accord-cadre avec Anne BODIN pour des travaux de création graphique et de mise en page de documents
- Signature d'un accord-cadre avec INSTANT URBAIN pour des travaux de création graphique et de mise en page de documents
- Signature d'un accord-cadre avec Catherine SZPIRA pour des travaux de création graphique et de mise en page de documents
- Signature d'un accord-cadre avec L'ARTESIENNE pour des travaux d'impression
- Signature d'un accord-cadre avec l'IMPRIMERIE CHAMPAGNAC pour des travaux d'impression
- Signature d'un accord-cadre avec l'Imprimerie CORLET pour des travaux d'impression
- Signature d'un accord-cadre avec MERICO pour des travaux d'impression
- Convention d'adhésion avec l'ADICO dans le cadre de l'assistance technique et l'accompagnement des collectivités à l'utilisation quotidienne des nouvelles technologies numériques
- Convention avec la commune de St-Vaast-de-Longmont pour la mise en place de panneaux « Commune du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France »
- Convention avec la commune d'Auger-St-Vincent pour la mise en place de panneaux « Commune du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France »
- Convention avec Sylvain DROCOURT pour la réalisation de l'animation du Programme Arbres Fruitiers

- Convention avec Odile VISAGE pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur les programmes liés à la gestion du végétal dans les communes du Parc
- Convention financière avec Asnières-sur-Oise pour une étude d'aménagement paysager des cours d'école dans le cadre de la gestion alternative des eaux pluviales
- Convention financière avec Saint-Martin-du-Tertre pour une étude d'aménagement paysager des cours d'école dans le cadre de la gestion alternative des eaux pluviales
- Convention avec le bureau d'études ATOPIA pour la traduction du Schéma d'Orientations Urbaines de la charte du Parc en cartographie des parties actuellement urbanisées à Courteuil
- Convention avec M. Jean-Michel GARSTZTKA pour l'attribution d'une aide financière dans le cadre du fonds « bâtiments agricoles et/ou liés à l'activité forestière
- Convention avec la commune de Noisy-le-Grand pour la mise en place de panneaux « Commune du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France »
- Convention avec UN CHATEAU POUR L'EMPLOI pour les travaux de réhabilitation de sites naturels
- Convention avec A CIEL OUVERT pour des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales à St-Martin du Tertre
- Convention avec A CIEL OUVERT pour des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales à Asnières-sur-Oise
- Convention avec la SAS DTP METHA pour l'attribution d'une aide financière dans le cadre du fonds bâtiments agricoles et/ou liés à l'activité forestière
- Convention avec Senlis, Saint-Maximin, Pont-Ste-Maxence, la CCAC et la CC Carnelle-Pays de France pour la mise en œuvre d'une infrastructure mutualisée pour la saisine par voie électronique des demandes ADS
- Convention avec LURONIUM pour l'étude de requalification : diagnostic écologique et pistes de réaménagement de la remise de l'Orme à Courteuil
- Convention financière avec la CCAC pour l'attribution d'une subvention pour la création d'une recyclerie
- Convention financière avec Précy-sur-Oise pour le financement d'une étude de principe d'aménagement pour l'implantation d'un verger communal
- Convention financière avec Mortefontaine pour des travaux d'abattage d'arbres et la plantation d'arbres fruitiers
- Convention financière avec Orry-la-Ville pour la fourniture et la plantation de 25 pommiers de variétés anciennes et locales
- Convention financière avec M. Jacques DERMER pour la restauration de 20 anciens arbres fruitiers et la plantation d'un arbre fruitier avec pose de protection

- Convention financière avec l'Agence d'urbanisme et de développement OISE-LES-VALLEES pour la réalisation du programme partenarial d'activité 2021
- Convention financière avec La-Chapelle-en-Serval relative à la réalisation d'un schéma cyclable sur le territoire de la commune
- Convention financière avec Chantilly relative à la réalisation d'un schéma cyclable sur le territoire de la commune
- Convention financière avec Verneuil-en-Halatte relative à la réalisation d'un schéma cyclable sur le territoire de la commune
- Convention avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul pour l'étude des séries de végétations de la forêt de Chantilly comme pistes d'adaptation de la gestion forestière aux changements climatiques
- Contrat de recherche avec l'INRAAE pour des travaux sur la mise en place des placettes permanentes dans le massif forestier du Domaine de Chantilly
- Signature d'un marché avec DESPIERRE SAS pour la création d'un itinéraire vélo touristique dans le Val d'Oise
- Signature d'un marché avec BOUVIER SIGNALETIQUE pour la réalisation de totems d'informations touristiques
- Convention financière avec GOUVIEUX relative à l'étude de principes d'aménagement de la Plaine de Gouvieux
- Convention financière avec le bureau d'études PAYSAGES relative à l'étude de principes d'aménagement de la plaine de Gouvieux
- Convention financière avec le bureau d'études A CIEL OUVERT pour une étude de principe d'aménagements et de plantations à Précy-sur-Oise
- Convention d'adhésion avec l'Institut PARIS-REGION pour renforcer et développer un partenariat
- Convention financière avec le SICTEUB relative à une clôture et un abri pour éco-pâturage à la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise
- Convention financière avec Verneuil-en-Halatte relative à la réalisation d'un schéma vélo sur le territoire de la commune
- Convention financière avec Ver-sur-Launette relative à la plantation d'une allée du cimetière
- Avenant N°2 à la convention Interparc sur le système d'information territorial signée avec le PNR du Vexin Français et le PNR du Gâtinais
- Convention d'application au titre de l'année 2021 signée avec le Muséum National d'Histoire Naturelle pour l'étude des séries de végétations de la forêt de Chantilly comme pistes d'adaptation de la gestion forestière aux changements climatiques partie Ile de France.
- Signature d'un accord-cadre avec la SAS LESAGE FLANDRES pour la fabrication et la pose de panneaux routiers

- Avenant N°1 au contrat de recherche avec l'INRAe pour prolongation de délai pour des travaux sur la mise en place des placettes permanentes dans le massif forestier du Domaine de Chantilly
- Convention financière avec Montépilloy pour une subvention pour le projet de restauration des maçonneries de la mare située au hameau de Boasne.
- Convention financière avec M. Christophe VAN KEMPEN pour la restauration de la couverture d'un pigeonnier situé dans le Hameau de Moru
- Convention financière avec La-Chapelle-en-Serval pour la réhabilitation de la serre située dans les jardins de la Mairie
- Convention financière avec M. Emeric THIRIEZ relative à la restauration d'un mur de clôture ancien sur la commune d'Avilly-St-Léonard
- Convention financière avec la CC Carnelle-Pays de France pour la réhabilitation de la serre du Château de la Motte à Luzarches
- Convention avec la commune de Beaumont-sur-Oise pour la mise en place de panneaux « Commune du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France »
- Convention avec la commune de Belloy-en-France pour la mise en place de panneaux « Commune du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France »
- Convention avec la commune de Béthemont-la-Forêt pour la mise en place de panneaux « Commune du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France »
- Convention avec la commune de Chauvry pour la mise en place de panneaux « Commune du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France »
- Convention avec la commune de Fresnoy-le-Luat pour la mise en place de panneaux « Commune du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France »
- Convention avec la commune de Maffliers pour la mise en place de panneaux « Commune du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France »
- Convention avec la commune de Mours pour la mise en place de panneaux « Commune du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France »
- Convention avec la commune de Nanteuil-le-Haudouin pour la mise en place de panneaux « Commune du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France »
- Convention avec la commune de Nointel pour la mise en place de panneaux « Commune du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France »
- Convention avec la commune de Presles pour la mise en place de panneaux « Commune du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France »
- Convention avec la commune de Saint-Martin-du-Tertre pour la mise en place de panneaux « Commune du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France »

- Convention avec la commune de Villiers-Adam pour la mise en place de panneaux « Commune du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France »
- Convention partenariale entre le PNR Oise-Pays de France et l'Académie de Versailles
- Convention de mise à disposition de données localisées avec le Syndicat OISE ARONDE
- Signature d'un accord-cadre avec SELF SIGNAL SAS pour la fabrication et la pose de panneaux routiers
- Contrat avec l'ADICO pour l'accompagnement à la protection des données à caractère personnel
- Contrat de Parc 2021/203 avec la Région Ile-de-France et la DREAL Hauts-de-France
- Convention de participation au fonctionnement 2021 avec la DREAL
- Convention RECOLTE avec Espaces Naturels Régionaux
- Avenant N°1 à la convention avec STUDIO CIRSE pour la conception graphique des panneaux de circuit d'interprétation du patrimoine de Chantilly
- Convention financière avec la Sté ROUGE VIF TERRITOIRE pour la réalisation d'état initial du territoire T0 pour les questions évaluatives de 5 à 12